

**BIBLIOTHÉCAIRE :
PASSEUR DE SAVOIRS**

CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

BIBLIOTHÉCAIRE : PASSEUR DE SAVOIRS

CARTE BLANCHE

Éditions Carte blanche
1209, avenue Bernard Ouest, bureau 200
Montréal H2V 1V7 (Québec)
Tél.: 514-276-1298 – Fax: 514-276-1349
carteblanche@vl.videotron.ca
www.carteblanche.qc.ca

Diffusion au Canada : Fides
514-745-4290

Distribution au Canada SOCADIS
514-331-3300

© Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec
Dépôt légal : 2^e trimestre 2009
Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89590-145-7

AVANT-PROPOS

Quel plus beau cadeau aurait-on pu imaginer que d'offrir un livre aux bibliothécaires du Québec à l'occasion du 40^e anniversaire de leur Corporation ! Écrire un livre, nous dit Henri-Jean Martin, c'est « fixer un message dans l'espace ». Parmi tous les modes de publication maintenant possibles grâce au numérique, le Comité d'organisation du 40^e anniversaire de la CBPQ croit que c'est encore le livre qui représente la meilleure façon de faire le point et de marquer cette période importante que représentent ces années dans le développement de nos milieux documentaires.

L'historique de la Corporation, son code d'éthique et de déontologie, ses publications, ses congrès, ses prix, l'engagement social de ses membres, sans oublier le billet de notre directrice générale : autant de sujets dont les pages qui suivent nous rappellent ou nous apprennent ce qu'est notre Corporation. Depuis maintenant 40 ans, la Corporation contribue à la mission du bibliothécaire comme passeur de savoirs de tellement de façons ! L'une d'entre elles consiste à participer aux débats et à favoriser les échanges d'idées et d'expériences entre les membres des différents milieux de pratiques. Ce livre y participe grâce au témoignage de plusieurs moments marquants de l'histoire de la Corporation. Par ailleurs, une place importante est faite aux questions touchant à l'évolution de la profession, aux enjeux de la formation initiale et à la formation continue et au rôle actuel de la Corporation. Une section présente les réflexions de

collègues qui se sont prêtés à l'exercice de répondre à « la » question : qu'est-ce qu'être bibliothécaire ? Nous avons également pris un soin particulier à retrouver dans nos archives des photographies de nos différents sièges sociaux. Nous avons aussi constitué des listes de personnes qui se sont impliquées dans les activités de notre Corporation. C'était là une façon de leur rendre hommage pour ce qu'ils nous ont légué et ce qu'il nous revient de faire fructifier.

Ce livre est devenu une réalité grâce, avant tout, à la participation enthousiaste de ses 31 auteurs. Pour avoir écrit pour nous, pour avoir partagé leurs souvenirs et leurs idées, je leur suis très reconnaissante. Ce projet a pris forme et s'est réalisé aussi grâce à l'implication des membres de son comité éditorial : Florian Dubois, Marcel Lajeunesse, Monique Lecavalier (qui en a assuré la coordination de main de maître), Régine Horinstein et moi-même avons pris un énorme plaisir à vous préparer ce cadeau.

La présidente,
Guylaine BEAUDRY

HISTORIQUE DE LA CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

MARCEL LAJEUNESSE

Les anniversaires et les commémorations servent souvent, en plus des célébrations auxquelles ils donnent lieu, à des retours sur les actions et les réalisations d'une institution pendant la période passée et à des réflexions sur son rôle dans la société dans laquelle elle s'insère. Le passé, le présent et même le futur peuvent se conjuguer lors de ces événements. Il en est ainsi pour le quarantième anniversaire de la création de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec en 2009.

LA GENÈSE DE LA CORPORATION

Le 30 mai 1969, était sanctionnée à l'Assemblée nationale du Québec la loi 175 constituant la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. La passation de cette loi était l'aboutissement d'un long processus dans l'histoire de la bibliothéconomie québécoise. C'est un lieu commun d'affirmer que le monde des bibliothèques québécoises a subi au cours de son histoire nombre d'avatars et qu'il est arrivé tardivement à la modernité quand on compare son histoire à celle de ses voisins canadiens et américains. Ce n'est pas le propos d'en expliquer les causes dans ce texte. Quoi qu'il en soit, la

fin de la décennie 1950 et la décennie 1960 ont été une période qui a donné lieu à des actions qui ont contribué à la modernisation des divers types de bibliothèques. D'abord, dans un mémoire à la Commission royale sur les problèmes constitutionnels au Québec, présidée par le juge Thomas Tremblay, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) avait brossé le sombre portrait des bibliothèques publiques québécoises et elle avait proposé des actions nécessaires à la mise en place d'une véritable politique de lecture publique. La loi 35 votée par l'Assemblée législative en décembre 1959 découle des propositions et des pressions des associations professionnelles, et en premier lieu de l'ACBLF.

Au tournant des années 1960, les collèges classiques, tant ceux affiliés à l'Université Laval que ceux affiliés à l'Université de Montréal, étaient engagés dans une réforme profonde de la pédagogie de leurs institutions. Pour répondre aux exigences de leur université de tutelle, les collèges devaient créer une bibliothèque centrale et donner à celle-ci un rôle pédagogique important. Dans son volume *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises*, Jean-Rémi Brault a bien traduit le dynamisme qui a animé le monde des bibliothèques de collège au cours de ces années et les services qui y ont été créés, dont la Centrale des bibliothèques (Brault, 2004). Prenant en compte les difficultés auxquelles faisait face l'École des bibliothécaires, ses moyens financiers limités, son absence d'un corps professoral de carrière, son statut ambigu dans l'Université de Montréal, Edmond Desrochers publiait en 1960 un article-plaidoyer réclamant « une école professionnelle de bibliothécaires ». Répondant à cet appel, l'Université de Montréal créait dès 1961 l'École de bibliothéconomie en tant que département régulier de cet établissement.

La décennie 1960 donna aussi lieu à un développement considérable des études supérieures et de la recherche dans les universités québécoises. Les universités francophones devaient se donner d'« authentiques bibliothèques universi-

taires », comme l'avait soutenu Edmond Desrochers dans un autre écrit percutant. En 1962, le Rapport Williams-Filion avait fait une évaluation très négative des bibliothèques de l'Université Laval et avait proposé des changements substantiels en vue d'« une bibliothèque digne de Laval ». Les autres universités devaient faire, elles aussi, des investissements considérables dans leur personnel et dans leurs collections. En février 1964, Georges Cartier était nommé à la direction de la Bibliothèque Saint-Sulpice, avec mission de rénover cet établissement, acquis par l'État en 1941 et ouvert de nouveau au public en 1944, et de lui donner une mission et un statut nationaux. En 1967, une loi du Parlement québécois en faisait la Bibliothèque nationale du Québec.

Parallèlement à ces changements institutionnels, l'exercice de la profession de bibliothécaire subissait des mutations. Dans l'histoire du Québec, bien des changements sont intervenus dans la profession. Le bibliothécaire apparut d'abord comme un homme de lettres, estimé, certes, mais exerçant un pouvoir limité, soumis qu'il était au pouvoir politique. La fonction de bibliothécaire du Parlement pendant le xix^e siècle en est l'illustration la plus patente. Puis, à partir du milieu du xix^e siècle, à la suite de la montée en puissance de l'Église et de son emprise sur le monde du livre et des bibliothèques, le bibliothécaire fut, pendant un siècle en milieu francophone, sous la tutelle du monde religieux et il devint en quelque sorte le gardien de la morale. Enfin, au tournant des années 1960, suivant en cela les mutations profondes de la société québécoise, le bibliothécaire, désormais au service de la culture et de l'information, se définit comme un véritable professionnel. La professionnalisation et le professionnalisme devinrent des thèmes à la mode dans les travaux des congrès professionnels (Lajeunesse, 2005). Pourtant, le Rapport Parent sur l'éducation au Québec avait présenté une vision négative de la profession de bibliothécaire en proposant une diminution de la scolarité nécessaire pour devenir bibliothécaire. Plusieurs dirigeants de la profession prenaient conscience qu'il fallait

plus de pouvoirs pour assurer le développement de la profession et qu'il était, dans un premier temps, nécessaire de mieux définir son statut juridique.

Dès 1962, la plus ancienne association professionnelle du Québec, la Quebec Library Association (QLA), s'était interrogée sur les modifications qu'elle pourrait apporter à sa charte pour devenir une corporation vraiment professionnelle (Lefebvre, 1975). Un premier comité mixte, Quebec Library Association / Association canadienne des bibliothécaires de langue française, a été créé en 1965 pour étudier la situation juridique de la profession de bibliothécaire dans le milieu québécois. Ce comité mixte en vint à la conclusion que seul un ordre professionnel pouvait donner une définition inscrite dans un texte de loi et ainsi couper court aux discussions sur le sujet. Il faut dire que le Québec prenait inspiration de l'expérience faite quelques années plus tôt en Ontario. En 1960, les bibliothécaires ontariens avaient incorporé l'Institute of Professional Librarians of Ontario (IPLO) et le Parlement de cette province avait entériné, en 1963, l'existence de cette entité par le vote de la loi, *An Act Respecting the Institute of Professional Librarians of Ontario* (Linnell, 2006).

Le contenu d'un projet de loi créant un ordre professionnel de bibliothécaires au Québec fut rédigé par un comité mixte et approuvé par les assemblées générales des deux associations à l'été 1966 (Lefebvre, 1977). Les protagonistes de ce projet étaient, pour la QLA, Louise Lefebvre, Edmond Desrochers, Keith Crouch, Margaret Dubois, Marianne Scott et Marjorie Goodfellow; pour l'ACBLF, Guy Forget, Bernard Vinet, Réal Bosa, Lucien Montreuil, Madeleine Charbonneau, Blanche Faucher et Hubert Perron. Pendant ces années, de 1965 à 1969, Guy Forget fut le président du comité et Louise Lefebvre, la secrétaire.

De 1965 à 1969, le comité publia un *Bulletin spécial aux bibliothécaires / Special Bulletin to Librarians* qui fit part à la profession du cheminement du projet de corporation des bibliothécaires du Québec. Tous les aspects y furent étudiés :

la définition et le rôle d'une corporation professionnelle au Québec, les conditions et les modalités d'admission à une corporation, les qualifications académiques requises, le contenu d'un projet de loi, de même que le projet de loi soumis au « comité des bills privés ». Guy Forget fut véritablement le principal artisan des travaux menant à la loi constituant la Corporation, aidé en cela par les travaux et les réflexions d'Edmond Desrochers.

LA CORPORATION À L'ŒUVRE : LES DÉFIS DES PREMIÈRES ANNÉES

La loi qui constituait la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec visait à donner au nouvel organisme les « pouvoirs nécessaires pour sauvegarder les intérêts professionnels de ses membres, assurer la protection du public et réglementer l'usage du titre de bibliothécaire professionnel ». Elle créait une « organisation professionnelle adéquate réunissant tous les bibliothécaires professionnels et exerçant une certaine surveillance sur la compétence de ses membres et leur activité professionnelle ». Les buts de la nouvelle corporation spécifiés dans la loi étaient de :

- développer les services de bibliothèques et de centres de documentation ;
- établir des normes de compétences de ses membres, d'édicter des règles d'éthique et de les faire respecter par ses membres ;
- encourager et stimuler l'étude et la recherche en bibliothéconomie ;
- promouvoir, développer et protéger les intérêts professionnels et le bien-être de ses membres.

La loi 175 donnait une définition du bibliothécaire professionnel. Selon le texte, il était un spécialiste ayant la compétence requise pour :

- créer, développer et administrer des bibliothèques ou des centres de documentation en vue de conserver scientifiquement le savoir humain sous quelque forme qu'il se présente ;
- classer et organiser les instruments de conservation du savoir humain selon les méthodes scientifiques couramment enseignées dans les universités ;
- rendre le savoir humain accessible aux institutions et aux personnes par l'initiation aux méthodes nécessaires pour utiliser les services de bibliothèques et pour organiser un système local de bibliothèques relié à tout système régional, provincial, fédéral ou international.

Pour devenir membre de la nouvelle corporation, le candidat devait détenir un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat en bibliothéconomie de l'Université de Montréal ou de l'Université McGill ou de toute autre université que les deux mentionnées dans la loi, en autant que le diplôme est jugé équivalent. Lors de la création de la nouvelle corporation, la loi donnait, à l'article 10, la possibilité d'accepter, au cours de la première année de fonctionnement, des membres selon la clause dite « grand-père », selon des exigences déterminées de diplôme académique et d'années d'expérience. Trois cent cinquante personnes ont profité de cet article particulier pour devenir membres de la Corporation (*Rapport annuel 1970-1971*).

Dès la création de la Corporation, Guy Forget, du Service des bibliothèques de l'Université Laval, maître d'œuvre des travaux menant à la constitution de l'organisme, devenait le premier président pour l'année 1969-1970. Le premier bureau de la Corporation, formé essentiellement des bibliothécaires du comité mixte ACBLF / QLA, avait la tâche de mettre en place les structures de la Corporation et de préparer la première assemblée générale des membres. Il va de soi que le premier comité à se mettre au travail fut celui des admissions qui eut à étudier les quelque 600 dossiers soumis. Le deuxième comité

fut celui des règlements. Edmond Desrochers, expert reconnu en règlements et procédures, présida ce comité. À la suite d'une étude comparative d'un grand nombre de corporations existantes au Québec, il proposa les règlements essentiels au bon fonctionnement de la Corporation. En 1976, la Corporation a revu l'ensemble de ses règlements pour les rendre conformes à ceux en vigueur dans les divers ordres professionnels québécois (*Argus*, vol. 5, n° 3-4, 1976). Yvon-Albert Laurendeau assumait, dès 1969-1970, les fonctions de chef d'un secrétariat où il était le seul employé. Une deuxième personne, une secrétaire, fut ajoutée l'année suivante, en 1970. À partir de 1974, le secrétariat était formé de trois personnes, un directeur général, en l'occurrence Laurendeau, une secrétaire administrative et une secrétaire, et il a gardé le même nombre de personnel depuis. En 1971, paraissait la première livraison du bulletin de la Corporation sous le titre d'*Argus*. Le premier comité de rédaction se demandait dans le premier numéro : « Pourquoi un bulletin ? » et il émettait le souhait « que notre bulletin devienne le porte-parole d'un monde en veilleuse, tel *Argus* à la surveillance duquel rien ne devrait échapper, et que la collaboration empressée de chacun nous soit dorénavant assurée » (*Argus*, vol. 1, n° 1, p. 3, 1971).

Dès les premières années de son existence, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ) fut entraînée dans les débats entourant le « Bill 250 » sur le Code des professions. La question de la révision de la législation touchant la création et le fonctionnement des ordres professionnels au Québec était liée à l'émergence, au cours de la décennie 1960, de plusieurs nouvelles professions et, d'une manière générale, à la montée du professionnalisme dans un certain nombre de domaines d'activités. Lors de la publication du projet de loi 250, en novembre 1971, les membres de la CBPQ constatèrent avec consternation que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec n'était pas incluse dans les 23 corporations « fermées » ou à pratique exclusive, et qu'elle demeurerait au sein des 11 corporations « à titre réservé ». Cette information fut un

choc et eut l'effet d'un réel traumatisme chez les membres de la Corporation. Pendant toute la décennie 1970, cette recherche de l'inclusion dans le Code des professions a été une priorité pour les dirigeants de la CBPQ et un sujet de discussion dans les assemblées générales et les congrès de l'organisme. Les organes d'information *Argus* et *Argus-Journal* ont, eux aussi, fait état de cette préoccupation de la profession tout au long du débat.

Dans un article (*Argus*, vol. 1, n° 2, 1972), Jean-Rémi Brault posait la question : « La Corporation est-elle une corporation ? » Il s'interrogeait, à la lumière des travaux et des conclusions de la Commission Castonguay-Nepveu, sur la nouvelle législation concernant les ordres professionnels du Québec. Pour lui, une corporation naît de la volonté du législateur. La création d'une corporation origine du désir d'un groupe de professionnels de valoriser leur profession, de défendre ou protéger leurs intérêts, de mieux servir la collectivité. Une corporation comporte un caractère contraignant et, enfin, elle jouit d'une large autonomie à l'intérieur des cadres légaux votés par le Parlement. À la suite de son analyse, Brault concluait que, ne pouvant rencontrer les critères fixés dans le Code des professions, la CBPQ était une association professionnelle de bibliothécaires. Ce texte fit grand bruit à l'époque et il provoqua de chaudes discussions. La Corporation devait-elle abandonner sa loi votée peu d'années auparavant ? Si jamais elle obtenait son intégration dans le Code des professions, sa loi deviendrait caduque et une nouvelle loi calquée sur celles des corporations incluses dans le Code devrait être votée. Le Code des professions visait essentiellement la défense du public. Dans cette optique, les intérêts de rémunération des membres devaient être du ressort d'un syndicat.

En 1972, la Corporation des bibliothécaires professionnels comparait devant la Commission parlementaire spéciale des corporations professionnelles et, à l'issue de cette Commission parlementaire, la CBPQ retire sa demande d'inclusion au Code des professions à la suite de l'évaluation, en ce qui la concerne,

des avantages et des inconvénients d'y appartenir. En juillet 1973, le Code des professions est adopté. Le débat n'est pas clos chez les membres de la CBPQ. De 1974 à 1977, la Corporation modifie sa position et elle demande son incorporation au Code des professions à quelques reprises. Dans un article dans *Argus* (vol. 6, n° 2, mars-avril 1977), Louise Lefebvre affirmait que le « "titre réservé" n'était pas suffisant. Il nous faut l'exercice exclusif », mais elle ajoutait : « Il se peut aussi que le "titre réservé" dont nous ressentons surtout les inconvénients à l'heure actuelle nous assure dans l'avenir les avantages que nous recherchons. » Toujours en 1977, pour Jean-Marie Dionne, vice-président de l'Office des professions, la formation des bibliothécaires est suffisante pour faire partie du Code des professions, mais « le caractère dangereux de leurs actes apparaît d'une manière beaucoup moins décisive » ; de plus, une très faible proportion de bibliothécaires exercent en milieu privé (*Argus*, vol. 6, n° 3-4, 1977). La réponse à cette demande d'inclusion, récurrente tout au long de la décennie, tombe en 1979, et elle est négative. La CBPQ décide un moratoire sur ce dossier, et elle émet certaines réflexions à ce sujet. Les avantages d'une inclusion auraient été une reconnaissance comme « professionnels », une participation et une intégration sociales accrues, la capacité d'exercer la discipline au sein de la profession de bibliothécaire. Quant aux désavantages, la CBPQ aurait dû abandonner la portion « défense de ses membres » pour ne retenir que la protection du public, de même qu'une perte d'autonomie et de contrôle. Une hausse considérable de ses coûts d'opération et, par là, des cotisations des membres aurait été nécessaire, ce qui aurait occasionné une lourdeur administrative et bureaucratique. Enfin, le titre réservé ne donnait pas le pouvoir de contrôle sur la profession. Il faut constater que beaucoup d'énergie a été dépensée dans la défense de ce dossier. Le refus survenu à la fin des années 1970 a relégué ce dossier parmi les choses non prioritaires dans les actions de la CBPQ, même s'il est demeuré longtemps présent dans l'esprit de plusieurs membres, et aussi d'anciens membres.

Il ne faudrait pas conclure qu'au cours de ces années la CBPQ n'était préoccupée que de son statut. Beaucoup de problèmes se sont posés à ses membres, et elle a dû prendre position. La politique du livre au Québec a occupé les réflexions et les travaux de la profession et de la CBPQ tout au long de la décennie. En 1971, le ministère des Affaires culturelles du Québec a élaboré une politique du livre sans consultation du monde des bibliothèques. Un comité CBPQ/ ASTED/ QLA a été formé pour réagir d'une même voix à cette politique qui exigeait de la part des bibliothèques une augmentation appréciable dans l'achat de la documentation. En 1976, Edmond Desrochers faisait le point dans une brochure sur la politique du livre, « politique au cœur de l'action des bibliothécaires », dont les origines remontaient à la publication du Rapport Bouchard sur le commerce du livre en 1963, suivi de deux lois et de plusieurs arrêtés-en-conseil. Pour lui, cette politique intervenait dans tous les secteurs de l'édition et du commerce du livre : aide à l'édition, agrément des librairies, fixation des prix, marquage des prix et des factures, obligation légale pour les bibliothèques subventionnées, aide indirecte aux auteurs, etc. Le bibliothécaire, absent des comités de gestion de cette politique, était concerné au plus haut point par cette législation. Le bibliothécaire devrait être sensibilisé à l'ensemble de cette politique (Desrochers, 1976). Quelques années plus tard, en 1980, Michel Robert réagissait à une autre législation en ce domaine contenue dans le projet de loi 51 sur les industries du livre au Québec. Pour lui, cette loi parrainée par le ministre Denis Vaugeois était une loi sur le commerce du livre plutôt qu'une loi sur une politique globale de la lecture. Les bibliothèques perdaient, sans compensation financière, l'escompte d'environ 15 % dont elles jouissaient jusqu'alors et, en plus, elles faisaient face à des pénalités si elles enfreignaient la loi concernant les librairies agréées (*Argus*, vol. 5, n° 3, 1980).

Les années 1972 à 1976 ont donné lieu à des études, à des rencontres et à des prises de position relatives au statut et au traitement des bibliothécaires faisant carrière dans les collèges,

dans les commissions scolaires et dans la fonction publique québécoise. Un comité CBPQ/ASTED sur le statut et le traitement salarial des bibliothécaires de cégeps, présidé par Louise Beaugard, publiait en 1974 un rapport intitulé *Discrimination du gouvernement à l'égard des bibliothécaires*. Ce rapport fait état que les documents de politique administrative et salariale du gouvernement du Québec de 1972 et 1973 classaient les bibliothécaires dans une catégorie moins élevée que les autres professionnels de cégep. Pour l'année 1974-1975, la moyenne maximale des échelles des professionnels touchait 19 500 \$, tandis que celle des bibliothécaires ne dépassait pas 14 500 \$. Les échelles étaient moins élevées et la progression dans la carrière, plus lente. Il y avait même disparité entre les échelles des bibliothécaires et celle d'un corps d'emploi semblable, les conseillers en audiovisuel. Le rapport constituait un solide dossier concernant le rôle pédagogique des bibliothécaires de collège, la formation égale et même supérieure depuis l'introduction de la maîtrise en 1971, en comparaison des autres professionnels. La situation des bibliothécaires de collège n'était pas unique. Elle s'étendait à celle des bibliothécaires dans la fonction publique, dans les universités et dans les bibliothèques publiques. Au cours de l'année 1975-1976, ces revendications ont fait l'objet de demandes formelles au cours des négociations du secteur public. En 1976, à l'invitation du Comité du statut et du traitement de la Corporation, des membres de la CBPQ ont participé à une manifestation à Québec pour appuyer ces demandes à l'occasion des négociations du secteur public. Cela constituait une première dans l'histoire des bibliothécaires du Québec. Les réclamations des bibliothécaires avaient trait au traitement inférieur et au plan de classification discriminant (*Argus-Journal*, n° 5, 1976). En termes de bilan, cette demande de révision de classification et de rémunération a porté fruit. À la fin de cette ronde de négociations collectives, les bibliothécaires du domaine public ont obtenu une révision de leur statut et une hausse substantielle de leur traitement.

LA CORPORATION ET SON ACTION PROFESSIONNELLE

Au cours de ses premières années d'opération, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a constitué plusieurs comités qui servent de leviers à son action. Mentionnons notamment le comité d'admission et d'équivalence des diplômes en bibliothéconomie, le comité des règlements, le comité d'éducation permanente qui deviendra ultérieurement le comité de formation professionnelle, le comité de l'emploi, le comité des publications, le comité de la revue *Argus*, le comité de déontologie en 1976.

L'adoption du Code de déontologie par les membres de la CBPQ réunis en assemblée générale lors du 9^e congrès, à Montréal, en mai 1978, a représenté un moment fort dans la vie de la Corporation. Ce Code avait été rédigé par les membres d'un comité présidé par la professeure Janina-Klara Szpakowska. Le code de déontologie inclut des devoirs et des obligations envers la société, envers le client, envers la profession. En ce qui concerne la société, le bibliothécaire doit avoir comme objectif de rendre la culture et l'information accessibles à tous les citoyens sans discrimination et de rendre des services professionnels de qualité. Les qualités que doit démontrer le bibliothécaire envers le client sont les suivantes : intégrité, disponibilité et diligence, responsabilité, indépendance et désintéressement, secret professionnel, accessibilité des dossiers et des fiches de travail. Envers la profession, le bibliothécaire se doit de respecter les travaux des collègues, de travailler à l'avancement de la profession et à son propre perfectionnement. Les actes dérogatoires touchent le manque de compétence, de discrétion, le conflit d'intérêt ou la recherche d'avantages personnels. Une mise à jour de ce Code a été faite, près de vingt ans plus tard, par Jean-Luc Fortin et elle a été adoptée en assemblée générale en 1996. Les modifications apportées sont minimales et elles visent une actualisation de la forme et du vocabulaire utilisés dans les codes de déontologie pro-

fessionnelle qui apparaissent dans les *Règlements refondus du Québec* (1981) et dans la *Gazette officielle du Québec*.

En 1979, la Corporation publie des *Normes de compétence du bibliothécaire professionnel*. Ces normes de compétence sont applicables dans tous les postes exercés par les bibliothécaires professionnels. Dans ce document, des normes particulières sont spécifiées pour un bibliothécaire exerçant un poste d'administrateur, un poste de service à l'utilisateur, un poste de traitement de la documentation ou, enfin, un poste de développement des collections.

À partir de 1976, d'autres questions relaient le dossier de l'appartenance à l'Office des professions. Au Québec, deux organismes professionnels sont actifs dans le monde des bibliothèques et de la documentation en milieu francophone et recherchent l'adhésion des bibliothécaires. Pour nombre de bibliothécaires, il y a zone d'ombre ou dédoublement dans l'action de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), née de la transformation de l'ACBLF et celle de la Corporation. On peut définir les champs d'action en attribuant à l'ASTED l'essor des bibliothèques et de la documentation, et à la CBPQ la défense des intérêts des bibliothécaires et de la société. Mais la réalité est plus complexe. Dans l'action, face aux problèmes posés par des décisions gouvernementales par exemple, il arrivait souvent que leurs réactions soient similaires et se dédoublent. Ce dédoublement se retrouvait dans l'esprit de plusieurs bibliothécaires face à une double appartenance ou face à une double cotisation. On a pu mettre sur pied des comités de liaison entre les deux organismes ou rédiger des réactions communes, mais il n'en reste pas moins que cette double allégeance faisait partie du portrait documentaire québécois et affectait l'adhésion de nombre de bibliothécaires.

Dès les premières années d'existence de la Corporation, la formation et le perfectionnement professionnels acquièrent une importance prioritaire. Un premier stage en informatique documentaire portant sur le télécatalogage coopératif et la

diffusion sélective de l'information eut lieu sous la direction de Rosario de Varennes à Montréal en octobre 1974. Ce fut le démarrage d'une implication croissante de la CBPQ dans la formation professionnelle de ses membres. Un sondage effectué à la fin de l'année 1973 avait révélé que les domaines que la Corporation devait favoriser en formation professionnelle étaient l'administration, l'automatisation, la référence, les techniques documentaires et la documentation audiovisuelle. Les stages de formation, dispensés à partir de 1976, faisaient partie d'une politique concertée, et ils faisaient partie de l'amélioration des services aux membres, de même qu'à la mise en place d'une politique de communication et de relations publiques. Les stages de formation ont contribué à élargir la notoriété de la Corporation et à assurer à celle-ci des revenus appréciables.

Les années allant de 1978 à 1983 ont été des années fastes en ce qui concerne l'action gouvernementale. La Corporation a dû réagir par des mémoires ou des participations à des commissions parlementaires à des projets de politiques du gouvernement du Québec. On se rappellera le *Livre blanc sur la politique culturelle*, le livre vert intitulé *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, le plan quinquennal du ministre Denis Vaugeois sur les bibliothèques publiques, la loi 51 sur les industries du livre, la Commission d'étude sur l'accessibilité à l'information gouvernementale, de même que deux décisions gouvernementales : la suppression du Service des bibliothèques publiques et du Service des bibliothèques d'enseignement.

La Corporation des bibliothécaires accorde, à partir du milieu des années 1980, une plus grande attention à son fonctionnement interne. Elle avait observé dès 1981 une baisse du nombre de ses membres. La Corporation ne peut plus poursuivre tous les objectifs souhaités et entérinés lors des congrès annuels. Elle doit rationaliser davantage l'utilisation de ses ressources. Nous entrons dans une ère de rationalisation et de planification dans la gestion de la Corporation.

Un comité du plan constitue la nouvelle structure de la gestion du budget et du fonctionnement des comités.

En novembre 1988, un document intitulé *Services aux membres. Plan d'action*, signé par Pierre Meunier, est produit à la suite du bilan du congrès de Trois-Rivières de 1987 et d'une consultation conduite auprès d'un groupe d'experts au printemps 1988. On y avait identifié les facteurs environnementaux prioritaires affectant dans l'avenir l'exercice de la profession. Ces facteurs étaient le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la concurrence d'autres professions, la présence de nouveaux marchés, les restrictions budgétaires, les changements dans les habitudes de vie, la diversité de la demande et l'évolution rapide des besoins de la clientèle, la rationalisation du développement et de l'exploitation des ressources documentaires. Tous ces facteurs étaient en mesure d'influencer considérablement la pratique professionnelle des bibliothécaires. Il est donc essentiel d'améliorer la qualité des programmes de formation initiale et continue, d'offrir de nouveaux modes d'accès aux séances d'information, de revaloriser le statut et les conditions d'exercice des bibliothécaires, de publiciser le rôle des bibliothécaires auprès des décideurs et des clientèles potentielles, d'offrir des services auxiliaires qui répondent à des intérêts spécifiques des membres de la Corporation.

Afin de mieux faire connaître les services que peuvent rendre les bibliothécaires aux milieux d'affaires, la Corporation publie en 1989 une brochure en langue française et en langue anglaise intitulée *L'information : une valeur sûre pour l'entreprise*. Ce texte, destiné aux décideurs, prône une utilisation rationnelle et efficace du facteur économique que la gestion de l'information constitue. On y développe, pour trois milieux sélectionnés (le milieu bio-médical, l'ingénierie et les affaires), la démonstration que l'information constitue une valeur ajoutée pour l'entreprise dans la prise de décisions, et que le bibliothécaire, par sa formation dans un domaine du savoir et sa formation spécialisée en sciences de l'information,

est le spécialiste du repérage et du traitement de l'information. Dix ans plus tard, en 1999, la CBPQ publie une autre brochure sur le même sujet, *La gestion de l'information : la survie de l'entreprise*, dont les auteurs sont Monique Dumont et Élisabeth Lavigueur. Dans ce texte, on souligne l'importance de l'information comme outil pour l'innovation et la compétitivité dans l'entreprise, et l'expertise unique du bibliothécaire dans ce domaine.

Sous la présidence de Richard Boivin au cours des années 1989-1991, en plus de promouvoir la valeur économique de l'information, la Corporation consacre une énergie considérable à deux questions qui se posaient alors : des pressions en faveur d'une nouvelle loi des bibliothèques publiques, déjà réclamée dans le rapport de la Commission Sauvageau en 1987, et la participation à l'étude des bibliothèques scolaires que poursuivait à ce moment-là le comité d'étude Bouchard. En 1992, la revue *Argus* publie deux articles qui ont pour but de brosser de la façon la plus franche le portrait de la situation du bibliothécaire québécois. Pierre Meunier s'interroge : « Le bibliothécaire : un conservateur du passé ou un agent de changement ? » Réjean Savard présente une vision pessimiste de l'avenir de la profession dans son article « À la croisée des chemins : l'évolution de la profession de bibliothécaire ». L'article souligne un certain nombre de problèmes qui affectent la profession au Québec : une masse critique et un sentiment d'appartenance très faibles, peu de visibilité de la profession de bibliothécaire dans la société, un individualisme élevé des bibliothécaires et même une certaine aliénation de ceux-ci.

En 1992, la Corporation présente un nouveau plan d'action en affirmant que le rôle de l'organisme reste toujours le même : prévoir les tendances qui influenceront l'avenir de la profession et préparer ses membres à y faire face. Dans ce plan, les points importants ont trait au nombre d'adhérents à la Corporation dans le but de le consolider et de l'élargir, au développement des relations avec l'État ainsi qu'aux dossiers de la formation professionnelle et de l'emploi.

Au cours des années, la Corporation ne cesse de faire des retours sur son rôle, son action auprès de ses membres et sa place dans la société. De nouveau, entre 1997 et 2000, elle s'est penchée, par un document de réflexion, par des consultations auprès des membres et enfin par la rédaction d'un plan d'action, sur les enjeux de la profession dans un contexte de mutations sociales et technologiques. Les conclusions ont retenu les points suivants qui devaient être les priorités de la Corporation au cours des années à venir : la mission de la CBPQ, la formation initiale et continue des professionnels, le titre du bibliothécaire professionnel, la visibilité et le repositionnement de la Corporation. Consultés au sujet de l'appellation de leur ordre professionnel, les membres de la CBPQ ont opté à 75 % pour le maintien du titre actuel et ils ont réaffirmé que la mission et les objectifs de la Corporation répondaient à leurs attentes. Ils souhaitaient, par ailleurs, une augmentation du nombre de membres et une plus grande visibilité de la CBPQ. Au congrès annuel de 1999 ayant pour thème « Le bibliothécaire dans la grande famille des professions de l'information », il est ressorti que les maîtres mots de l'avenir pour le bibliothécaire professionnel sont leadership, polyvalence et maîtrise des technologies. La formation documentaire et la veille informationnelle ressortent comme des domaines qui interpellent les bibliothécaires dans l'exercice de leur profession au tournant du nouveau millénaire.

En 2003, la Corporation des bibliothécaires chargeait la firme CAP3 Communication d'élaborer un plan de communication. Dans sa demande, la CBPQ signalait le problème d'image qui l'affectait. Selon elle, ce problème d'image touchait tant la Corporation elle-même que la profession de bibliothécaire. Cette perception avait une répercussion sur le recrutement des membres et la recherche de nouveaux moyens de financement des activités. Un meilleur positionnement de la CBPQ devait ressortir de ce plan de communication qui a donné à la Corporation un nouveau logo et l'appellation « bibliothécaire professionnel en titre ».

LA VIE INTERNE DE LA CORPORATION

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est née au moment où des changements importants avaient lieu dans le monde des bibliothèques et de la documentation au Québec. Le Collège de Jonquière avait introduit dans ses programmes d'étude la formation en bibliotechnique à l'automne 1966. Dans les années qui suivent, une nouvelle profession, celle du bibliotechnicien, est créée avec la multiplication de cette formation à finalité professionnelle dans plusieurs cégeps québécois. D'un autre côté, au début des années 1970, l'ACBLF réfléchit à son avenir en mettant en place une commission d'étude de ses objectifs et de ses structures. De ces consultations, elle devient en 1973 l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) qui se donne la mission de regrouper les divers types de personnel qu'on retrouve dans le secteur des bibliothèques, de la documentation et du livre. Dans cette recomposition du paysage documentaire, la Corporation des bibliothécaires apparaît donc comme le seul organisme à vouloir rassembler les bibliothécaires. Regrouper les diplômés universitaires en bibliothéconomie est donc pour la CBPQ un objectif prioritaire de son action depuis sa fondation.

Tableau 1
ÉTAT DES MEMBRES, 1970-2007

1970	524		
1977	852	H 321	F 431
1979	973	H 377	F 597
1987	854	H 304	F 550
1996	798		
2004	725		
2007	711	H 190	F 521

Source : *Rapports du registraire de la CBPQ, 1971-2008.*

Tout au long de ses quatre décennies d'existence, le recrutement des membres a été une préoccupation constante à la Corporation. Il en était de même lors du renouvellement des cotisations. Il faut convenir que la CBPQ n'a pas réussi à regrouper l'ensemble des bibliothécaires québécois. En 1978, elle s'était donné l'objectif de compter 1000 membres l'année suivante, pour son 10^e anniversaire (*Rapport annuel 1978*). En réalité, elle a atteint le nombre de 973 membres, ce qui a constitué le maximum atteint pour toute la période étudiée. Nous devons constater la féminisation constante des adhérents au cours des années. En 1977, les hommes constituaient 37,7 % des membres et les femmes, 62,3 %. Trente ans plus tard, en 2007, les hommes ne représentaient plus que 26,7 % des membres et les femmes atteignaient le pourcentage de 73,3 %.

En 2006, la Corporation dressait le portrait du bibliothécaire professionnel membre de son organisme, tel qu'il se dégageait des statistiques. Il était « de sexe féminin, moyenne d'âge de 45 ans, gagne un salaire de 62 500 \$ annuellement, bilingue, travaille à Montréal, occupe un emploi permanent à temps plein dans le secteur des bibliothèques publiques, remplit des fonctions d'administrateur et de développement des collections et appartient aux deux catégories d'emploi de professionnel et de cadre » (site web de la Corporation).

Le budget de la Corporation provient de trois grandes sources : en premier lieu, la cotisation des membres, qui constitue la plus grande part, ensuite les surplus de la formation professionnelle et du congrès annuel.

Tableau 2

BUDGET ANNUEL DE LA CORPORATION, 1971-2008

1971	25 302 \$
1980	152 319 \$
1990	255 335 \$
2000	286 758 \$
2008	337 741 \$

Sources : *Rapports annuels* et *Rapports du vérificateur*, 1971-2008.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a connu une grande stabilité au plan de sa direction. En 40 ans, elle n'a connu que quatre directeurs généraux : Yvon-Albert Laurendeau de 1969 à 1979, Colette Rivet de 1979 à 1982, Silvie Delorme de 1983 à 1985 et Régine Horinstein, l'actuelle directrice générale, depuis 1986. Yves Ducasse a effectué un intérim à la direction en 1981, et Luc Bissonnette en 1985.

Au cours de ses 40 ans d'existence, 27 présidents ont été à la tête de la Corporation. Par leur action, ils ont marqué, chacun selon sa personnalité, l'histoire de l'organisme, et celui-ci leur doit beaucoup. Il est important dans cet historique de la Corporation de souligner leur passage à la présidence de la CBPQ.

Décennie 1970	Décennie 1990
1969-1970: Guy Forget (décédé)	1989-1991: Richard Boivin
1970-1971: Gilles Grondin (décédé)	1991-1992: Robert F. Clarke
1971-1972: Miriam H. Tees	1992-1994: Louise Labory
1972-1973: Michel Thériault (décédé)	1994-1997: Florian Dubois
1973-1975: Pierre Guilmette	1997-1999: Josée Saint-Marseille
1975-1976: Jacques Panneton	
1976-1978: Claude-André Bonin	
1978-1979: Onil Dupuis	
Décennie 1980	Décennie 2000
1979-1981: Philippe Houyoux	1999-2000: Diane Polnicky
1981-1983: Paul-Émile Filion (décédé)	2000-2003: Silvie Delorme
1983-1984: Rachel Calonne	2003-2004: France Bouthillier
1984-1985: Gaston Bernier	2004-2006: Benoît Ferland
1985-1986: Madeleine Beaudoin	2006-2008: Michel Claveau
1986-1987: Michelle Bachand	2008- : Guylaine Beaudry
1987-1988: Pierre Meunier	
1988-1989: Michel Boisvert	

De ces 27 présidents, 10 sont des femmes et 17 sont des hommes. Ces présidents provenaient des divers milieux de la bibliothéconomie québécoise. Venaient du milieu universitaire (12): Guy Forget, Miriam H. Tees, Michel Thériault, Pierre Guilmette, Onil Dupuis, Philippe Houyoux, Paul-Émile Filion, Robert F. Clarke, Diane Polnicky, Silvie Delorme, France Bouthillier et Guylaine Beaudry; du milieu des collègues (2): Gilles Grondin et Rachel Calonne; des bibliothèques publiques (7): Jacques Panneton, Pierre Meunier, Richard Boivin, Louise Labory, Florian Dubois, Benoît Ferland et Michel Claveau; des bibliothèques spécialisées et gouvernementales (6): Claude-André Bonin, Gaston Bernier, Madeleine Beaudoin, Michelle Bachand, Michel Boisvert et Josée Saint-Marseille.

De 1970 à 1976, la Corporation n'a tenu que des assemblées annuelles pour débattre des problèmes de l'organisme. Ce n'est qu'en 1977 que s'est tenu le premier congrès annuel qui avait pour thème « La responsabilité sociale du bibliothécaire ». En ce qui concerne les publications périodiques de la Corporation, *Argus*, créé en 1971, fait peau neuve en 1978. Il met alors l'insistance sur des contributions touchant la discipline et la profession, laissant les questions d'actualité et de régie interne au bulletin de nouvelles. Ce dernier, *Argus-Journal*, est mis sur pied en août 1975, change de titre en 1985 pour s'appeler *Bulletin Argus*, pour enfin devenir, depuis 1988, *Corpo-Clip*.

CONCLUSION

Comparativement au reste de l'Amérique du Nord, les bibliothèques ont été développées tardivement au Québec. Il est donc logique que la profession de bibliothécaire ait eu un développement tardif. Les années 1960 ont été pour les bibliothèques, comme pour beaucoup d'autres domaines, une période faste au Québec, et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est née au terme de cette décennie. Elle est aussi le résultat de cette croissance rapide de la profession et de l'émergence de nombreuses corporations professionnelles au cours de cette période.

Les corporations professionnelles de bibliothécaires créées à cette époque en Colombie-Britannique et en Ontario n'ont pas survécu, en dépit de la vigueur de la profession en ces provinces. La corporation créée au Québec, elle, s'est développée, et nous soulignons, en 2009, quarante années d'actions pour la défense et l'illustration de la profession de bibliothécaire en terre québécoise. D'aucuns ont fait remarquer à de nombreuses reprises, notamment au cours de congrès annuels, que la loi 175 avait créé la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec et non une Corporation professionnelle des bibliothécaires. C'est une réalité avec laquelle la CBPQ vit depuis le début de son existence. En dépit des limites

que lui donnait ce statut de corporation « à titre réservé », ne faisant pas partie de l'Office des professions, la Corporation est devenue, il faut en convenir, un lieu de rassemblement professionnel des bibliothécaires et un acteur de premier plan en ce qui a trait à l'affirmation et au développement de la profession de bibliothécaire dans le monde des professions documentaires.

Souligner l'anniversaire d'une organisation, c'est revoir le chemin parcouru, avec ses hauts et ses bas, avec ses forces et ses faiblesses, c'est faire ressortir ses réussites. C'est aussi esquisser les défis de l'avenir. Durer n'est pas suffisant. Il faut également prévoir ce que sera l'avenir, ce que deviendra le bibliothécaire de demain avec les défis, nombreux et changeants, qu'il devra affronter et surmonter. En conclusion, les mots d'Hervé Fischer nous offrent une vue stimulante de l'avenir de notre profession : « Les bibliothécaires deviennent les relais nécessaires de toute consultation de bibliothèque, sur place ou à distance ; utilisant les techniques numériques, bâtissant des liens sémantiques, ils seront de plus en plus efficaces. Ils vont avoir aussi besoin de plus de formation et leur rôle devra être mieux reconnu et valorisé. Que feraient les informaticiens sans eux ? Ce sont les maîtres des ordinateurs des bibliothèques. Et ils doivent le rester à jamais » (Fischer, 2008, p. 23).

APPENDICE : MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

L'autoroute de l'information : le citoyen d'abord. Mémoire soumis au CRTC, janvier 1995, 23 p.

Avec le bibliothécaire professionnel ; pour une vision globale de l'éducation. Mémoire présenté aux États généraux de l'éducation, 1995-1996, août 1995, 27 p.

Le centre documentaire : valeur ajoutée à la pédagogie. Mémoire CBPQ/ASTED présenté à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial, septembre 1992, 12 p.

Des bibliothécaires professionnels dans les bibliothèques publiques : un besoin urgent. Mémoire présenté à la Commission d'étude des bibliothèques publiques, avril 1987, 22 p.

DESROCHERS, Edmond, *La Corporation et la politique du livre.* Montréal, CBPQ, 1976, 43 p.

Discrimination du gouvernement à l'égard des bibliothécaires. Rapport du Comité sur le statut et le traitement salarial des bibliothécaires de cégeps. Montréal, CBPQ/ASTED, 1974, 85 p.

DUMONT, Monique, et Élisabeth LAVIGUEUR, *La gestion de l'information : la survie de l'entreprise.* Montréal, CBPQ, 1999, 16 p.

HOUYOUX, Philippe, et al., *Le personnel responsable des bibliothèques d'écoles francophones, primaires et secondaires, du Québec : formation et performance.* Montréal, CBPQ, avril 1981, 82 p.

L'information : une valeur sûre pour l'entreprise. Montréal, CBPQ, 1989, 48 p.

Inforoute Québec : le citoyen d'abord. Mémoire présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, août 1996, 19 p.

Mémoire soumis à la Commission de la culture (Rapport Arpin), septembre 1991, 9 p.

Montréal métropole culturelle. Proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, février 2005, 11 p.

Nouveaux enjeux ! Nouvelles données ! Mémoire soumis à l'occasion du Sommet national sur une politique en matière d'information, juin 1992, 17 p.

Participation des bibliothèques au développement culturel. Mémoire ABQ/ASTED/CBPQ à la Conférence socio-économique sur les industries culturelles, décembre 1978, 21 p.

Pour des Québécois mieux informés dans un Québec en développement. Document CBPQ soumis au ministre Camille Laurin (Développement culturel), janvier 1979, 17 p.

Pour une politique des bibliothèques scolaires au Québec. Mémoire soumis au Comité d'étude sur les bibliothèques scolaires au Québec, décembre 1988, 4 p.

Le Québec : un enjeu culturel. Mémoire de la CBPQ soumis à Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, mai 1982, 8 p.

Réaction de la CBPQ au projet de loi 160 concernant la BNQ et modifiant diverses dispositions législatives. Mémoire soumis à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, décembre 2000, 11p.

Une grande bibliothèque pour le Québec. Mémoire soumis à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, novembre 1997, 8 p.

RÉFÉRENCES

Album-souvenir 1969-1989. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Montréal, CBPQ, 1989, 46 p.

Archives de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. *Rapports annuels, 1970/1971-2007/2008. Rapports du vérificateur, 1970/1971-2007/2008. Rapports et mémoires.*

Argus, 1971-

Argus-Journal (1975-1985), *Bulletin Argus* (1985-1988), *Corpo-Clip*, 1988-

Brault, Jean-Rémi, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un itinéraire professionnel*, Montréal, ASTED, 2004, 282 p.

Code de déontologie. Montréal, CBPQ, 1996, 22 p.

Des bibliothécaires, une corporation : dix ans, Montréal, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, 1979, 39 p.

FISCHER, Hervé, « Éloge des bibliothécaires à l'heure du numérique », *Argus*, vol. 36, n° 3 (hiver 2008), p. 21-23.

HORINSTEIN, Régine, « De quelques réflexions à l'occasion des 25 ans de la CBPQ », *Argus*, vol. 23, n° 2, 1994, p. 4-7.

HORINSTEIN, Régine, « La CBPQ a 30 ans : de quelques réflexions », *Argus*, vol. 28, n° 2, 1999, p. 5-9.

LAJEUNESSE, Marcel, « Le bibliothécaire québécois : d'un homme de lettres à un professionnel de l'information », *Documentation et bibliothèques*, vol. 51, n° 2, 2005, p. 139-148.

LAJEUNESSE, Marcel, « Les associations professionnelles en sciences de l'information au Québec », numéro conjoint, *Argus*, vol. 37, n° 1/ *Documentation et bibliothèques*, vol. 54, n° 2, 2008, p. 179-184.

LEFEBVRE, Louise, « Hier et aujourd'hui », *Argus*, vol. 4, n° 1, 1975, p. 20-27.

LEFEBVRE, Louise, « La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec », in Georges-A. Chartrand (dir.), *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, Montréal, ASTED, 1977, p. 801-812.

LINNELL, Greg, « The Institute of Professional Librarians of Ontario : On the History and Historiography of a Professional Association », *Canadian Journal of Information and Library Science / Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 30, n° 3-4, 2006, p. 175-199.

LA CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES

Entre éthique et déontologie

JEAN-LUC FORTIN

Dans son sens général, l'éthique se définit comme étant la science de la morale, ou l'art de diriger la conduite. Le mot vient du grec *êthos*, mœurs, et son dérivatif *êthikê*, morale. Nous est notamment connue de la période hellénique *L'Éthique* à *Nicomaque* d'Aristote. Concept grec, le terme a d'abord été latinisé, puis est passé peu à peu dans le vocabulaire français à partir du xvi^e siècle. L'utilisation du vocable a évolué vers un sens plus restreint, surtout au cours du xx^e siècle. Sans que le mot ne perde son sens premier, on en est venu à définir l'éthique comme l'« ensemble des principes moraux qui s'imposent aux personnes qui exercent une même profession, qui pratiquent une même activité¹ ». On parle alors d'éthique professionnelle. Le terme déontologie est beaucoup plus récent. Il a été créé par le philosophe et juriste anglais Jeremy Bentham dans le premier quart du xix^e siècle. Il dérive de deux mots grecs : *deon*, *deontos*, ce qu'il faut faire, ce qu'il convient de faire, et de *logos*, science, connaissance. Par son étymologie, déontologie est donc presque synonyme de morale ou d'éthique. Dans la littérature, on retrouve cette quasi-synonymie avec des expressions comme déontologie professionnelle, éthique

1. *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e éd., tome 2, Paris, Imprimerie nationale, 2000, p. 43.

professionnelle ou même « morale professionnelle² ». Malgré ce flottement du vocabulaire, le mot déontologie réfère généralement à l'ensemble des règles et des devoirs liés à l'exercice d'une profession. Cette définition reflète pour une part la pensée de Bentham, qui est considéré comme l'initiateur d'une morale utilitariste.

Dès l'établissement de la CBPQ, les membres fondateurs se sont préoccupés de codifier les règles et les devoirs liés à l'exercice de la profession. Ils avaient en cela l'exemple des autres corporations professionnelles qui avaient un *code de déontologie*. Très tôt, un comité des règlements a été mis sur pied. Un document intitulé *Règlements généraux* fut soumis à l'approbation des membres lors de l'assemblée générale spéciale du 25 juin 1969. La partie 3 des règlements avait pour titre *Code d'éthique professionnelle*. La partie 4 créait un comité de conduite professionnelle ayant pour tâche, entre autres, de voir à l'observance du *Code d'éthique professionnelle*. En vertu de la loi instituant notre corporation (Lois du Québec 1969, chap. 175), certains règlements adoptés par les membres doivent paraître dans la *Gazette officielle du Québec* et être ensuite approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil³. Dès le 26 juin 1969, le texte de nos règlements fut adressé

2. Gaudette, Pierre. « Éthique, morale, déontologie : une question de mots? », *Cahiers de recherche éthique*, vol. 13, 1989, p. 23-29.

3. L'article 9 de la loi est ainsi libellé : « Les règlements visés aux paragraphes *a* et *b* de l'article 7 et au paragraphe *b* de l'article 8 doivent d'abord être approuvés par les membres en assemblée générale ; ils sont ensuite publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, avec avis qu'à l'expiration des trente jours suivant cette publication, ils seront soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. »

Le début de l'article 7 se lit ainsi : « Le conseil d'administration peut adopter des règlements pour la conduite des affaires de la corporation et, notamment, pour : *a*) l'admission, la suspension, l'expulsion, la classification et la discipline des membres ; *b*) les droits d'admission et les cotisations exigibles des membres. »

Le paragraphe *b* de l'article 8 concerne l'équivalence des diplômes universitaires.

pour parution dans la *Gazette officielle*. Il parut sous la rubrique « Avis » le 19 juillet. Après le délai minimum prescrit, nos règlements furent soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. La sanction prit la forme d'un arrêté en conseil le 10 septembre 1969 (A.C. 2700). Cependant, même après l'approbation officielle, les règlements furent bientôt l'objet de nouvelles discussions, parfois proches de la casuistique. On critiquait surtout la langue employée, qui était celle du domaine juridique. Le gros des délibérations sur ce sujet eut lieu lors de la première assemblée générale annuelle de la Corporation, en novembre 1970. Le point final fut l'adoption d'un nouveau texte en mai 1974.

Dans l'intervalle, il y a eu un événement important, soit la sanction de la loi sur le *Code des professions* (1973) et la mise en place de l'Office des professions. Les corporations professionnelles étaient soumises à de nouvelles exigences. Dès l'avant-projet de loi, nous avons constaté que la CBPO n'apparaissait pas dans la liste des corporations susceptibles d'être incluses au *Code des professions*. Dans un premier temps, la Corporation a demandé son inclusion dans le *Code*. Mais lors des audiences de la Commission parlementaire spéciale sur le projet de loi 250, nous avons plutôt demandé de conserver notre loi privée. Ce retournement résultait, pour une part, de l'avis du conseiller légal de la Corporation et, d'autre part, du fait que les membres étaient partagés sur les avantages d'être reconnus au même titre que d'autres, vu les obligations et charges qui en découleraient pour notre Corporation. Notre loi privée protégeait le titre « bibliothécaire professionnel », mais notre inclusion au *Code des professions* aurait confirmé plus clairement notre statut professionnel et nous aurait donné une plus grande visibilité. Pour mettre toutes les chances de notre côté et être éventuellement reconnus par l'Office des professions, notre premier *Code d'éthique professionnelle* fut réécrit dans l'esprit des exigences de l'Office. De ce fait, il devint le *Code de déontologie*, adopté le 6 mai 1978 par les membres de la Corporation réunis en assem-

blée générale. En vertu du *Code des professions*, la finalité première des ordres professionnels est la protection du public⁴. Dans les années 1970, l'Office des professions a largement rappelé cet objectif. « L'essentiel de la réforme des professions est d'attribuer clairement aux corporations professionnelles le rôle d'assurer la protection du public⁵. » Un an plus tard, le président de l'Office des professions s'exprimait ainsi : « En dehors des codes d'éthique traditionnellement préoccupés de la qualité purement technique des actes posés, quelle garantie le public a-t-il de l'intégrité professionnelle des personnes auxquelles le législateur confie l'exclusivité d'une pratique ou d'un titre⁶? »

Même rédigé selon les prescriptions de l'Office des professions, notre *Code de déontologie* ne reçut pas l'approbation officielle. Il fut quand même imprimé et distribué aux membres au cours de l'année 1979. Une révision mineure fut effectuée en 1996 pour actualiser les références aux lois et pour compléter ou ajuster certains articles en fonction de l'évolution des pratiques documentaires. Cette mise à jour fut adoptée par les membres réunis en assemblée générale le 24 mai 1996.

Une nouvelle révision plus importante a été faite en 2003. La notion de responsabilité a été développée davantage et la terminologie a été modernisée pour suivre l'évolution du droit et de la pratique professionnelle. Une fois approuvé par les membres, le nouveau texte a été transmis au ministère de la Justice, de qui relève notre Corporation en ce qui a trait à l'application de notre loi constitutive et des règlements affé-

4. L'article 23 des *Lois refondues du Québec*, chap. C-26, se lit comme suit : « Chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. » (L.Q. 1973, c.43, a.23; 1994, c.40, a.18.)

5. Dussault, René. *L'Office des professions et la protection du public*, Québec, Office des professions du Québec, 1974, p. 2.

6. Dussault, René. *Éthique professionnelle et éthique sociale*, Québec, Office des professions du Québec, 1975, p. 4.

rents. Malgré cet effort de modernisation, le nouveau code ne fut pas approuvé par le gouvernement au motif que l'Office des professions ne nous reconnaissait pas comme « ordre professionnel ». Après maintes discussions avec des représentants de l'Office, le Comité des règlements a rédigé une nouvelle version intitulée *Règles d'éthique des membres de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec*. Les *Règles d'éthique* ont été adoptées à la 36^e assemblée générale des membres de la CBPQ, le 20 mai 2005.

Est-ce si important que notre conduite professionnelle soit formalisée dans des *Règles d'éthique* plutôt que dans un *Code de déontologie*? Aujourd'hui la Corporation trouverait-elle des avantages à être reconnue par le *Code des professions*? Il est certain qu'en 1973 cela aurait donné une plus grande visibilité aux bibliothécaires; mais la situation a changé depuis cette époque. Nous étions alors surtout soucieux de notre statut professionnel et de ses prérogatives. L'unique critère d'accès à l'appellation « ordre professionnel » est maintenant la protection du public. Aux yeux du public, on peut douter de l'importance qu'aurait aujourd'hui le fait de s'appeler Ordre professionnel des bibliothécaires du Québec.

Ce qui importe pour le consommateur, ce sont les résultats. S'ils sont à la hauteur de ses attentes ou au-delà, peu lui chaut que la pratique de la profession soit juridiquement encadrée par une loi privée ou publique. La garantie de compétence et d'intégrité que promet l'Office des professions n'est pas seulement une responsabilité des groupements professionnels. Outre les qualifications professionnelles, la qualité du service est aussi une responsabilité personnelle. « Il apparaît pertinent de réaffirmer qu'un professionnel œuvrant dans son champ descriptif agit en toute autonomie et est entièrement responsable des gestes qu'il pose [*sic*]⁷. » Compétence et probité constantes ne peuvent qu'être bénéfiques pour notre statut professionnel. De

7. Office des professions du Québec, *Le système professionnel québécois de l'an 2000*, Québec, l'Office, 1997, p. 30.

par sa loi, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a le pouvoir de contrôler les qualifications de ses membres, de s'assurer de leur compétence et de sanctionner les comportements préjudiciables au public et à la profession.

AUTRES SOURCES

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, *Album-souvenir 1969-1989*, Montréal, la Corporation, 1989.

Encyclopédie philosophique universelle II : Les notions philosophiques, dictionnaire, Paris, Presses universitaires de France, 1990, tome 1.

LEFEBVRE, Louise, « La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec », in Georges-A. Chartrand (dir.), *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, Montréal, ASTED, 1977, p. 801-812.

Office des professions du Québec, *Le discours de l'Office des professions du Québec, de 1973 à 1987*, Québec, l'Office, 1987.

LA SAGA DES RÈGLEMENTS

Concernant la discipline des membres, le Code de déontologie et les Règles d'éthique de la Corporation

MADELEINE BEAUDOIN

Je suis présidente et l'unique membre du comité de discipline depuis 1986. Pourtant, on peut se demander si le comité existe parce que nos textes réglementaires, le *Code de déontologie* et le *Règlement sur la discipline des membres* n'ont jamais été approuvés par le gouvernement ni n'ont-ils été publiés dans la *Gazette officielle du Québec*.

En juillet 2001, la Corporation reçoit une plainte d'un membre contre un autre membre. Le conseil d'administration a alors complété le comité de discipline par deux autres personnes et a nommé un syndic. Depuis la création de la Corporation, les règles de fonctionnement du comité n'ont jamais été mises en application. Nous nous sommes interrogés sur le processus de plaintes, sur le rôle de la partie adverse et sur le rôle des avocats. Nous réalisons alors que nos textes, adoptés depuis 1983, n'ont jamais été publiés dans la *Gazette officielle du Québec*. Ils sont donc « inaccessibles » et nous présumons, à tort ou à raison, que nos règles pourraient être contestées par les avocats de la partie défenderesse, ce qui rendrait inopérant tout notre processus. Pourquoi n'y a-t-il pas eu publication ?

En 1984, un avis juridique de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) nous affirmait qu'il n'est pas nécessaire de faire approuver nos règlements (*Code de déontologie* et *Règlement sur la discipline des membres*) par le gouvernement parce que ces textes sont de juridiction interne. Cela en vertu de l'article 4 (al. b) de notre Loi constitutive qui nous permet d'édicter des règles d'éthique et de les faire respecter par nos membres. Toutefois, l'article 9 de notre Loi énonce que, entre autres, la suspension, l'expulsion et la discipline (art. 7, al. a) doivent d'abord être approuvées par les membres de la Corporation en assemblée générale. Elles doivent ensuite être publiées dans la *Gazette officielle* avec avis qu'à l'expiration des 30 jours suivant cette publication, elles seront soumises à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil (le Conseil exécutif, dans les termes d'aujourd'hui). Mais l'article 4 n'est pas cité à l'article 9 qui nous oblige à faire approuver nos règlements par le gouvernement, d'où la non-publication. Donc, en 2001, nous sommes confrontés aux contradictions de notre Loi. Les règles qui nous permettent d'expulser et de sanctionner nos membres doivent être approuvées par le gouvernement, mais le *Code de déontologie* (ou Règles d'éthique) et le *Règlement concernant la discipline des membres* qui nous permettent de constituer un comité de discipline n'ont pas à l'être. C'est cette contradiction que nous avons tenté de clarifier auprès du ministère dont nous relevons.

Encore là, il s'agit de savoir de qui nous relevons ! Auparavant, l'IGIF était l'organisation qui nous « parrainait », mais un avis contraire de cette institution nous dirige vers le ministère des Finances, parce que la CBPQ est considérée comme « personne morale » en vertu de la *Loi sur les compagnies*. Nous entrons alors en contact avec une avocate au Service des affaires juridiques du ministère des Finances pour revoir nos deux textes.

Concernant le Règlement sur la discipline, les principales modifications proposées sont : une clarification de la

composition et de la nomination des membres du comité de discipline et du rôle du syndic ; une modification des divers délais du processus d'enquête, d'audition, d'appel ; la clarification de l'utilisation du huis clos ; la description de ce qui doit être publié dans l'« organe officiel » d'information de la Corporation dans le cas d'une radiation temporaire ou partielle ; l'élimination de la référence à Dieu dans le serment ou l'affirmation solennelle des témoins et, finalement, l'élimination de toute référence à des actes criminels puisqu'il est de la responsabilité de l'employeur et du comité d'admission de faire ces vérifications.

En ce qui a trait au Code de déontologie, il reflète davantage les obligations et les devoirs des bibliothécaires en tant qu'individus et non plus seulement les objectifs « bibliothéconomiques » dans un milieu professionnel qui étaient énoncés dans l'ancien Code. De plus, les modifications apportées rendent conforme notre Code au langage habituellement utilisé dans la plupart des Codes de déontologie. Une terminologie juridique plus moderne due à l'évolution des définitions de certains termes dans la jurisprudence est utilisée. Le vocabulaire relatif à nos milieux professionnels est modernisé. En ce qui a trait au secret professionnel, on note l'importance croissante reliée à l'accès à l'information et à la protection de tout renseignement nominatif. On élabore davantage sur le devoir de diligence du bibliothécaire et sur la cessation d'agir pour le bibliothécaire dans certaines circonstances. En somme, peu d'éléments ont été retirés de notre ancien Code, mais on a donné une plus grande importance et une plus grande crédibilité à notre Code en mettant plus de poids sur nos responsabilités, auprès de nos membres, de notre clientèle, de nos collègues, envers la Corporation et envers la profession.

Nous tenons une assemblée générale spéciale en octobre 2002, mais sans quorum, nous ne pouvons adopter les textes. Toutefois, les commentaires et les questions amènent une série d'interrogations quant à la mise en application de ces

règlements – alors que la plainte a été reçue en 2001 –, sur le sens français des mots, sur la portée des mots « légalistes » sur notre pratique et notre « culture » bibliothéconomique. Somme toute, les textes donnent l'impression de ne pas refléter notre pratique, notre milieu et notre réalité.

Tous ces commentaires font l'objet d'un aller-retour entre mon bureau, celui de la directrice générale de la Corporation et celui de l'avocate du ministère. Je constate alors qu'il n'est vraiment pas évident de « penser » légalement et juridiquement, surtout sans formation juridique. En interrogeant l'avocate sur comment poursuivre nos travaux comme comité – nous voulons commencer à « traiter » la plainte – en attendant l'approbation de nos règlements par le gouvernement, vlan ! celle-ci nous apprend que notre comité de discipline n'existe pas, que le syndic nommé ne peut agir, que la plainte n'est ni recevable ni valable, parce que nos textes réglementaires ne sont ni adoptés, ni approuvés. Et aussi, finalement, compte tenu qu'il y a prescription entre les faits reprochés et la date d'adoption probable de nos règlements, qu'il n'y aurait aucun recours possible.

Jusqu'en mars 2003, malgré tout, les échanges se poursuivent avec l'avocate du ministère des Finances pour bien comprendre le libellé, l'ampleur, la portée des mots différents dans le langage courant et le langage juridique (un simple exemple, les définitions de confrère et de collègue). En mai 2003, nous adoptons – enfin ! – nos règlements en Assemblée générale. Nous espérons, en juin 2003, toujours selon notre avocate du ministère des Finances, qu'une dernière lecture des avocats du ministère de la Justice sera positive et qu'il pourra y avoir publication dans la *Gazette officielle* en espérant que le nouvel avocat du ministère de la Justice veuille bien ne rien modifier ! Et non ! En août 2003, nous recevons une autre version des textes par notre avocate du ministère des Finances tenant compte d'un jugement concernant la Corporation des maîtres électriciens – affaire qui touchait plus particulièrement l'application des règles du comité de discipline d'une Corporation

professionnelle, ce qui a, par la suite, modifié les textes réglementaires de cette corporation. Ainsi, nos textes sont à nouveau modifiés pour assurer davantage l'impartialité des membres des comités de discipline et d'appel ainsi que du syndic par rapport aux membres du comité exécutif ou d'administration d'une corporation, et respecter la confidentialité du processus et des témoignages.

De plus, concernant l'utilisation du titre de bibliothécaire professionnel par un non-membre de la Corporation, le nouveau texte mentionne bien que des plaintes pourraient alors être portées contre la personne qui utilise le titre comme si elle était membre de la Corporation. Enfin, on stipule bien que notre Loi nous permet d'adopter des règlements pour l'admission, la suspension et l'expulsion des membres. Cela permet en tant que Corporation d'imposer comme sanction, à la suite d'une faute contre notre *Code de déontologie*, la suspension du droit d'exercice.

Pour adopter ces nouveaux textes réglementaires, nous innovons en utilisant la technologie. Compte tenu que l'article 354 du *Code civil* permet d'avoir une résolution écrite signée par tous les membres qui donne valeur à ce qui est adopté, nous décidons de faire une assemblée générale virtuelle où nos membres pourront signer et transmettre par télécopieur leur accord à l'adoption des textes proposés. Enfin, le 5 septembre 2003, les textes sont adoptés par nos membres. Nous avançons... Mais revirement en septembre 2004, nous revenons à la case départ. Changement d'interlocuteurs au dossier du côté du ministère des Finances: notre avocate partie en congé de maternité est remplacée par un avocat, cette fois du ministère de la Justice. Ce dernier attend un avis du secteur « Droit constitutionnel » du ministère de la Justice et de l'Office des professions demandé par le Conseil exécutif (organe qui adopte les règlements dans la *Gazette officielle*) concernant la nécessité de faire adopter ces règlements par le gouvernement! La situation est kafkaïenne. Une partie de l'imbroglio sur l'identification du ministère responsable de

notre dossier vient du fait que la CBPQ a été constituée par une loi d'intérêt privé.

En janvier 2005, nous apprenons que c'est à l'Office des professions que le processus bloque : on ne semble pas y apprécier que nous ayons un code de déontologie calqué sur ceux des ordres professionnels, puisque nous n'en sommes pas un. Le secret professionnel dérange particulièrement. Notre avocat au ministère de la Justice essaie de négocier pour obtenir un compromis satisfaisant sur les articles qui posent problème et travaille à démontrer notre spécificité auprès de l'Office, en leur présentant les aspects qui nous différencient des autres professionnels des ordres.

En mars 2005, de nouveaux textes nous sont transmis suivant les commentaires de l'Ordre des professions. Nous tenons à nouveau une assemblée générale en mai 2005. Les modifications sont importantes : n'étant pas un ordre professionnel, nous ne pouvons avoir un *Code de déontologie*, mais bien des *Règles d'éthique*. La notion de secret professionnel est retirée. On a retiré également l'article où il était question de harcèlement sous toutes ses formes. On ne fait plus mention d'« exercice de la profession », mais de l'« exercice de ses activités ». Le fonctionnement du comité de discipline reste substantiellement le même, mais les sanctions proposées sont la réprimande, la suspension et l'expulsion. La « radiation temporaire ou permanente ou toute autre mesure disciplinaire jugée adéquate par le comité » sont éliminées. Le principe suivant est maintenu : les bibliothécaires ont des devoirs et des obligations en tant qu'individu et en tant que bibliothécaire professionnel, envers le public, envers la clientèle et envers la profession.

En septembre 2006, tout est encore paralysé. Nous apprenons que c'est maintenant au Conseil des ministres : le chef de cabinet du ministre de la Justice n'est pas chaud et il lui semble, malgré la levée des objections de l'Office des professions, que les règlements sont trop semblables à ceux des ordres professionnels. Par ailleurs, il considère que ce n'est

pas au gouvernement d'entériner ces règlements. Notre avocat au dossier – qui semble aussi lassé que nous pouvons l'être – s'efforce d'en arriver à une solution : faire modifier l'article 9 de notre Loi en retirant toute référence à une approbation par le gouvernement afin que, dorénavant, nos règlements ne doivent être approuvés que par les membres en assemblée générale. Novembre 2007, dernier contact avec notre avocat. Il doit nous rappeler. Nous attendons toujours des nouvelles depuis...

Que faisons-nous maintenant? Nous fonctionnons. Nos *Règles d'éthique* et notre *Règlement concernant la discipline des membres* sont adoptés par nos membres en Assemblée générale en vertu de l'article 4 de notre Loi. En vertu de l'alinéa f de l'article 7, le conseil d'administration peut former un comité de discipline. Ces textes sont sur notre site web. Ils sont publicisés. Tout membre est tenu d'être au courant. Notre Loi constitutive existe, elle n'est pas remise en question malgré ses contradictions apparentes. Nous avons donc le droit, en vertu de notre Loi, d'agir.

LA CORPORATION ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

FLORIAN DUBOIS

Peu après la création de la Corporation, l'accent est mis sur la promotion du bibliothécaire professionnel. À cet effet, un comité d'emploi est créé en décembre 1970. L'objectif est « d'assurer une représentation auprès des employeurs pour les inciter fortement à employer des membres de la Corporation ».

COMITÉ D'EMPLOI : 1970-1990

Le comité d'emploi change souvent d'appellation entre 1970 et 1990 : comité d'emploi, comité d'aide à l'emploi, comité d'emploi et des normes salariales et, à la fin des années 1980, on crée un comité parallèle à celui de l'emploi, soit le comité de condition d'exercice de la profession. Depuis 1990, on utilise le terme « banque d'emploi ». Onze collègues ont assumé la présidence du comité d'emploi :

1970	Gaston Bernier	1981	Denise Pelletier
1971	Pierre Guilmette	1983	Grant Forrest
1972	Gaston Lavoie	1984	Carole Bergeron
1975	Kathleen Mennie- de Varennes	1985	Roland Desrosiers
1977	Normand Guérette	1986	Carole Bergeron
1979	Lise Côté	1987	Danielle Martin

Faisons quelques remarques sur les actions de la décennie 1970. Les premières cibles ont été les principaux employeurs : le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. En 1972, le comité d'emploi compte sept membres et songe « à étudier la possibilité de juger et condamner au besoin certains employeurs qui auraient une attitude déloyale à l'égard de bibliothécaires professionnels à leur service ». Du sérieux, quoi ! En 1975, 133 offres sont transmises au comité d'emploi. En 1978, on mentionne que le salaire annuel moyen est de 23 000 \$. Les efforts du comité d'emploi ont porté fruit puisque dès la fin de la décennie 1970, des employeurs sont nombreux à communiquer avec les représentants de la Corporation pour combler des postes au sein de leur organisation.

Le Tableau 1 fait état des 118 offres de l'année 1980 selon une répartition par secteur.

Tableau 1

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 1980 RÉPARTIES PAR SECTEUR

Secteur d'emploi	Nombre de postes
Gouvernemental	21
Para-gouvernemental	19
Universitaire	20
Collégial	9
Scolaire	6
Spécialisé	10
Enseignants (bibliothéconomie et tech. de la documen- tation)	30
Autres	3
Total	118

BANQUE D'EMPLOI, 1990-2008

Dans le cadre de la rationalisation des opérations de la Corporation et à la suggestion des membres du comité d'emploi, la banque de noms est informatisée de façon à permettre une gestion mieux suivie des dossiers en confiant la tâche directement au secrétariat de la Corporation. La Corporation poursuit donc la diffusion d'offres d'emploi qui lui sont acheminées. Elle les fait suivre aux membres qui en ont manifesté l'intérêt. Outre la diffusion des offres d'emploi, la Corporation peut fournir aussi aux employeurs une assistance aux jurys de sélection du personnel.

Chaque année, une centaine de postes sont transmis au secrétariat de la Corporation de 1980 à 1990. Nous présentons les données pour les années 1990, 2000, 2005-2007 et un portrait plus global pour l'année 2008.

Tableau 2

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 1990 RÉPARTIES PAR SECTEUR

Secteur d'emploi	Nombre de postes
Entreprise privée	32
Milieu municipal	20
Milieu gouvernemental	20
Milieu universitaire	16
Milieu collégial	4
Milieu scolaire et autres	3
Total	95

Tableau 3

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 2000
RÉPARTIES PAR SECTEUR⁸

Secteur d'emploi	Nombre de postes
Spécialisé et agences gouvernementales	33
Milieu municipal	27
Milieu universitaire	24
Entreprises privées	18
Milieu collégial	7
Total	109

Le secteur public occupe le premier rang des offres d'emploi depuis plusieurs années, alors que le secteur gouvernemental est en net déclin. Au cours de la prochaine décennie, le secteur scolaire (primaire et secondaire) devrait connaître à son tour (enfin !) une nette progression. Le Tableau 4 indique la proportion des offres d'emploi pour chaque milieu de travail pour les années 2005 à 2007.

Tableau 4

PROPORTION DES OFFRES D'EMPLOI
PAR MILIEU POUR LES ANNÉES 2005 À 2007

Secteur d'emploi	2005	2006	2007
Public	30 %	38 %	36 %
Universitaire	28 %	23 %	22 %
Spécialisé	2 %	15 %	19 %
Gouvernemental	22 %	5 %	3 %
Privé	6 %	12 %	11 %
Scolaire	2 %	6 %	6 %
Autre	10 %	1 %	3 %

8. Les tableaux présentés renvoient aux données des rapports annuels qui utilisent, selon les années, des terminologies différentes.

Les données de 2008 sont les plus récentes disponibles au secrétariat de la Corporation. Nous les présentons en quatre volets : secteur d'emploi, région, type de postes et échelle salariale.

Tableau 5

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 2008 SELON LES SECTEURS

Secteur d'emploi	Proportion
Public	31 %
Universitaire	22 %
Spécialisé	8 %
Gouvernemental	15 %
Privé	8 %
Scolaire	12 %
Autres	4 %

Tableau 6

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 2008 SELON LES RÉGIONS

Région	Proportion
Montréal	57 %
Autres régions du Québec	24 %
Autres provinces	
Nouveau-Brunswick	8 %
Ontario	8 %
Autres provinces	2 %
Autres pays	1 %

Tableau 7

OFFRES D'EMPLOI DE L'ANNÉE 2008 PAR TYPES DE POSTES

Type de poste	Proportion
Permanent	62 %
Contractuel (courte et longue durée)	30 %
Étudiant	8 %

Tableau 8

ÉCHELLES SALARIALES DES OFFRES
D'EMPLOI DE L'ANNÉE 2008⁹

Échelle salariale	Proportion
20 000 \$ - 30 000 \$	3 %
30 000 \$ - 40 000 \$	4 %
40 000 \$ - 50 000 \$	12 %
50 000 \$ - 60 000 \$	19 %
60 000 \$ - 70 000 \$	9 %
70 000 \$ - 80 000 \$	4 %
80 000 \$ et plus	6 %

Pour l'année 2008, les postes permanents sont nettement à la hausse (62 %) par rapport au début de la décennie (50 %). L'échelle salariale démontre que la rémunération se situe autour de 50 000 \$. Montréal obtient le plus haut pourcentage de postes affichés et ce, depuis plusieurs années.

APERÇU DE L'ANNÉE EN COURS : 2009, QUELLE ANNÉE !

Les indicateurs dont nous disposons pour 2009 jusqu'à maintenant portent à croire que nous sommes non seulement dans une situation de plein emploi, mais qu'une rareté de la main-d'œuvre se fait sentir. Du jamais vu depuis 40 ans. De plus, l'année vient à peine de débiter et déjà plusieurs postes sont disponibles : bibliothèques publiques (Québec, Trois-Rivières, Brossard [2 postes], Repentigny, Sainte-Julie, Blainville, Montréal) ; bibliothèques collégiales et universitaires (UQAM, Université de Montréal, Université Laval, Cégep de Shawinigan, Cégep de Drummondville, Université Concordia) ; secteur privé (Société GRICS).

Un élément important qui prendra de l'ampleur au cours des cinq prochaines années est le nombre élevé de collègues

9. Le total de 57 % s'explique par des données incomplètes en raison du fait que 43 % des formulaires acheminés à la Corporation ne comportaient pas d'information sur l'échelle salariale.

qui prendront leur retraite. Une vague de fond ! En particulier dans les bibliothèques publiques. De plus, il faut tenir compte des collègues qui obtiendront des promotions internes, de ceux qui quittent le milieu documentaire, des congés parentaux, des constructions et agrandissements de bibliothèques (Pierrefonds, Saint-Eustache, Boucherville, Saint-Hubert, Saint-Laurent, etc.).

Deux autres éléments, sans doute des plus importants, concernent le milieu scolaire et la Ville de Montréal. Une entente est intervenue en 2008 entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal concernant la formation, puis l'embauche dans les commissions scolaires du Québec de 20 bibliothécaires par année sur une période de 10 ans. On parle donc de 200 postes. Par ailleurs, à la Ville de Montréal, des postes ne sont pas comblés, de nouveaux postes sont créés à la suite de la construction et l'ouverture de nouvelles bibliothèques, sans compter les départs à la retraite. Dans ce contexte, une première étude a été réalisée par la Ville centre, *Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, 2009-2011*. Par la suite, une deuxième étude a été préparée par Réjean Savard : *Portrait de la relève et des besoins en ressources spécialisées pour les bibliothèques de Montréal, 2009-2017*.

Une réflexion semblable a eu lieu au Canada sous les auspices de la Canadian Library Association. Un rapport a été publié et présenté en octobre 2008 à Ottawa : *National Summit of Library Human Resources*. Plusieurs collègues du Québec ont assisté à cette rencontre.

La relève nécessaire pour combler tous ces postes viendra des finissants des deux écoles de bibliothéconomie : l'Université McGill et l'Université de Montréal, et un peu des collègues qui vont repousser leur retraite de quelques années ou encore qui vont accepter des contrats à temps partiel. À l'Université McGill, on compte augmenter le nombre d'étudiants à 80 dès septembre 2009. De plus, l'attrait de Montréal se fait

sentir pour les étudiants étrangers (et ils sont nombreux à McGill) et plusieurs d'entre eux, lorsqu'ils sont finissants, font le choix d'entreprendre leur carrière à Montréal. À l'Université de Montréal, la cohorte d'étudiants passerait à 120 dès septembre prochain.

CONCLUSION

Dès sa création, la Corporation a apporté un soutien très particulier à ses membres au niveau de l'emploi. D'abord par un comité de l'emploi qui a accompli une tâche colossale au cours des années 1970-1990. On se doit de remercier et féliciter tous ces collègues qui ont agi avec vigilance, persévérance et rigueur. Le Secrétariat a ensuite poursuivi le travail de ces pionniers à partir de 1990 avec le même enthousiasme. « Si la tendance se maintient »... les prochaines années s'annoncent prometteuses pour notre profession !

ARGUS ET CORPO CLIP

Leurs éditoriaux depuis 1971

GASTON BERNIER

Survoler l'ensemble des articles éditoriaux de *Corpo Clip* et d'*Argus* publiés au cours des quatre décennies d'existence de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est un exercice des plus révélateurs. On y trouve trois ou quatre cents photographies représentant des préoccupations de l'organisation, de son président ou du directeur de l'un ou l'autre périodique, mais aussi des débats du moment, des grandes réalisations ou des ratés de la société québécoise en matière de documentation, de la vie interne de la revue ou du bulletin. En somme, la collection des « éditoriaux » constitue, pourrait-on dire, le journal « extime » de la Corporation, selon l'expression de Michel Tournier.

On pourrait faire une analyse approfondie du corpus (300 livraisons environ : 115 d'*Argus* et 176 de *Corpo Clip*). Ce n'est pas tout à fait le propos ici. L'exercice sera plutôt fait à tire-d'aile. Cependant, les grandes préoccupations de la CBPQ et des deux périodiques, des dirigeants qui s'y sont succédé et même, à l'occasion, d'autres porte-parole constituent des traces importantes pour l'histoire de la profession et des débats passagers ou rémanents en matière de bibliothéconomie ou de sciences de l'information. On le verra par les quelques fenêtres ouvertes ici sur la vie des deux publications et sur celle de la Corporation, de ses chantiers ou de ses entreprises.

LES DEUX PÉRIODIQUES

*Argus*¹⁰ et *Corpo Clip*¹¹ ont bien changé depuis leur naissance. Le contraire serait anormal. Leur titre, leur présentation, leur périodicité, le format de l'un et l'autre, leurs pratiques éditoriales ont évolué. La première livraison d'*Argus* est datée de novembre-décembre 1971, celle d'*Argus journal* (*Corpo Clip* actuel), de novembre-décembre 1975 : les deux revues sont à peine plus jeunes que le regroupement. Côté titre, la revue dite professionnelle conserve le même depuis le départ, mais celui du bulletin a été modifié à quelques reprises : il porte le titre actuel depuis la livraison de mars-avril 1988. Antérieurement, on l'avait appelé *Argus journal* et *Bulletin Argus*. Le rythme des parutions a également varié au cours des ans : bimestriel à sa naissance, *Argus* est devenu trimestriel puis, depuis 1988, il paraît trois fois l'an, mais le nombre réel de livraisons d'une année peut avoir différé de la périodicité annoncée. *Argus journal*, à périodicité variable au départ, est devenu mensuel à partir de mars 1976 et il paraît maintenant quatre fois par an. La datation des livraisons de la revue a également changé : dans les années 1970, on notait les mois que la livraison devait couvrir (par exemple, janvier-février 1975). À compter du 13^e volume (1984), on utilisa le mois visé et, à partir du volume 18, les saisons (printemps, etc.). Le format d'*Argus* a également varié avec le temps. La présentation de la couverture aussi : de nouvelles « robes » sont utilisées dans le premier numéro de 1978, dans celui de janvier-février 1980 (*Argus / Argus / Argus*), dans celui du printemps 1988, du printemps 1991 et même du printemps 2007. On pourrait

10. La mise sur pied d'*Argus* fut décidée en juillet 1970 (voir Louise Lefebvre, dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise ; Mélanges...* ; Montréal : Asted, 1977 : 804).

11. *Corpo Clip* a porté d'autres titres par le passé : *Argus journal*, *Bulletin Argus*. Le bulletin avait été précédé de *Bulletin spécial aux bibliothécaires* (voir Louise Lefebvre, *loc. cit.* : 803), lequel était le fait des initiateurs d'un projet de corporation.

aligner d'autres éléments de même nature qui ont évolué durant les quatre décennies ou presque du périodique.

Il est cependant un aspect plus fondamental : les politiques éditoriales. En consultant rapidement la collection d'*Argus*, les lecteurs noteront l'apparition et la disparition de chroniques (« *Argus* commentaires » né en 1975 et disparu en 1978 ; « Chronique ouverte » par la suite mais pour quelques livraisons seulement ; « Boîte aux lettres » parue une première fois au printemps-été 1993, « Style libre de Alex Guindon » entre 2001 et 2006, « Face à face » inauguré au printemps-été 2006, etc.), la présence ou l'absence inopinée ou prolongée d'éditoriaux¹² ou de textes en tenant lieu, tels des discours de présidents¹³ fraîchement élus ou cooptés, la présence de très courtes présentations du contenu des livraisons¹⁴, l'hésitation entre l'anonymat des auteurs ou leur signature, la variation dans le bandeau de la page (éditorial, « Lettre d'*Argus* »¹⁵), la présence de manchette ou de titre, etc.

Le bandeau de ce qu'il convient d'appeler la page ou l'article éditorial a pris plusieurs formes au cours des ans, tant pour *Argus* que pour *Corpo Clip* et ses ascendants. Pendant les premières années de la revue, on identifia cet élément par le bandeau « Éditorial »¹⁶, ensuite on coiffa le texte de la mention « Lettre d'*Argus* »¹⁷, on revint au bandeau précédent de 1993 à 1995, puis on se contenta subséquemment d'un simple « Présentation »¹⁸. Les numéros récents annoncent « Le mot

12. Pas un seul éditorial en 1974. Idem de septembre-octobre 1982 à mai-août 1983 et de juin 1984 à mars 1985.

13. On en trouvera des exemples dans les livraisons datées de novembre 1973 et de mai-avril 1975.

14. Quelques illustrations de la pratique : septembre 1984, septembre 1986, juin 1987, décembre 1988.

15. Bandeau apparu dans la livraison de janvier-février 1980.

16. Entre 1975 et 1979 en particulier.

17. C'est le cas des livraisons de 1980.

18. C'est le cas des numéros de janvier-avril et de septembre-décembre 1996. Et on pourrait poursuivre la recherche.

de présentation » et cela depuis au moins le numéro du printemps 2001. Cette valse hésitation pourrait, c'est le moins qu'on puisse écrire, révéler un certain malaise ou une certaine tergiversation en ce qui a trait aux visions et aux perceptions du comité de rédaction ou des dirigeants de la Corporation. Si l'on fait un sondage semblable du côté de *Corpo Clip*, on notera également des variations : mot du président vers 1981, message du président (ou de la présidente) dans les années qui ont suivi, apparition du mot « éditorial » dans la décennie 1990. Les deux dernières formules furent séparées par au moins une livraison sans bandeau¹⁹. On pourrait supposer que le fait que les textes publiés dans le bulletin de nouvelles sont, sauf exception²⁰, rédigés par le président de la Corporation a donné une plus grande stabilité à la désignation de la « chronique » présidentielle.

Sous les appellations utilisées pour désigner les chroniques éditoriales elles-mêmes, on a fait appel à des titres qu'on pourrait qualifier d'accroche, de slogan ou d'idée centrale du texte. Ainsi, l'éditorial de la livraison de l'automne 1988 est coiffé de « L'information, un produit » et le subséquent de « Avoir un esprit de service ». La pratique fut suivie religieusement sous la gouverne de Pierre Meunier jusqu'à l'été 1992 et reprise par son successeur, Patrick Delobel. Avant 1988, les éditeurs s'étaient contentés du bandeau « Éditorial » ou « Lettre d'Argus ». Entre 1994 et 2007, on se contenta la plupart du temps de la plus simple expression qui soit dans les circonstances : « Présentation », avec, comme sous-entendu, « de la livraison ». Mais on note à l'occasion de beaux titres révélateurs²¹. Les éditeurs de *Corpo Clip* ont mis plus hâtivement

19. Celle de février-mars 1992.

20. Maureen Clapperton signe l'éditorial daté de septembre-novembre 1996, Isabelle Pilon, le précédent (juin-août).

21. « Mondialisation : ... sommes-nous prêts ? » (septembre 1995) ; « Bibliothèque virtuelle : l'avenir inéluctable » (septembre-décembre 1994).

des titres aux éditoriaux. La formule fut employée à l'occasion avant 1985, mais on se limita habituellement au bandeau « Message du président » ou de ses semblables. Par la suite, on composa des manchettes, lesquelles mériteraient une analyse tellement certaines semblent constituer des préoccupations permanentes²² à côté d'autres tout à fait prosaïques²³.

Si l'on porte un regard rapide sur les signatures des articles éditoriaux ou assimilés de la revue *Argus*, on constate que les pratiques ont oscillé au cours des années. On note tour à tour les signatures collectives « la direction²⁴ », « Le comité²⁵ », « Comité de rédaction » en septembre-octobre 1978²⁶. Les signatures personnelles apparaissent au printemps 1988. Par la suite, on lira les textes signés tour à tour par Pierre Meunier, par Patrick Delobel, par Roger Charland, par Pierre Dupuis, par Cécile Lointier et enfin par Jean-François Barbe. Un texte, publié en anglais seulement en janvier-février 1976, est signé « The Editorial Committee ». De nombreux textes ne portent pas de signature²⁷, aussi le lecteur devra-t-il alors se reporter au bloc éditorial s'il veut savoir qui était le directeur d'*Argus* lors de la parution d'une livraison ou au cours d'une année. Il est malheureux que les directeurs antérieurs aient œuvré

22. « L'image du bibliothécaire professionnel : réalité ou fiction ? » (février-mars 1992); « Aimer la lecture, une tare ? » (décembre 1993-janvier 1994); « L'importance du réseautage » (décembre 1997-janvier 1998); « Qui doit changer l'image du bibliothécaire ? » (juillet-août 1998); « Serions-nous trop humbles ? » (janvier-mars 1999).

23. « Ville de Montréal » (février-mars 1995); « Bonne année ! » (décembre 1996-février 1997); « L'été s'est envolé » (octobre-novembre 1999); « Congrès 2001 » (septembre-novembre 2000).

24. En novembre-décembre 1975.

25. Par exemple, les livraisons 6,1 ; 7,2 ; 7,6 ; 8,1 ; 8,2 et 8,3 (publiées entre 1977 et 1979).

26. Signature précédée d'un éditorial anonyme dans la livraison antérieure et suivie, dans la livraison subséquente, de la griffe « le Comité ».

27. Quelques exemples : les livraisons 4,5 ; 5,2 ; 7, 3-4 (des années 1975 à 1978).

dans l'anonymat: les Dupuis (1972), Balcer (1975), Savard (1977), Bertrand-Gastaldy (1978), Léger (1980), Ledoux (1981), Pelletier (1982), Pierrard-Binie (1983-1984), Lussier (1984-1985) et Bernhard (1985-1988). L'évolution de la pratique est évidente: on est passé de l'anonymat du rédacteur à son identification. Et le processus connaîtra une nouvelle forme en 1991: la photographie du directeur de la revue en page éditoriale. Si l'on tourne son regard vers le bulletin, on observe que les titres — mot ou message du président — désignent la provenance du texte. Mais à l'époque du bandeau « Éditorial », Monique Lecavalier a signé un texte²⁸, idem pour Richard Boivin²⁹ et Régine Horinstein³⁰. Depuis la naissance du bulletin, deux rédacteurs au moins avaient été chargés de le rédiger: Réjean Savard (avant 1976) et Onil Dupuis (1977-1978). Les photographies du président ou de la présidente ont commencé d'illustrer l'éditorial vers 1985, d'une manière irrégulière d'abord puis de façon systématique.

L'emplacement des éditoriaux et le traitement qu'on leur a accordé n'a pas toujours été le même. Logiquement, ils devraient paraître en belle page, c'est-à-dire sur la page de droite. Il est arrivé — serait-ce par inadvertance? — qu'ils soient placés à l'endos de la belle page dans *Argus*. On observe la pratique dans la livraison de mars 1987, laquelle semble avoir survécu au moins jusqu'à celle de septembre 1995. Indépendamment de la localisation de l'éditorial, on observe des voisinages variables et à éclipses. Il a partagé la page avec la chronique « *Argus commentaires* » en 1975 et 1976. Idem avec le bloc éditorial et la table des matières, de la livraison du printemps 1989 à celle de l'hiver 1990, peut-être même avant ou après. Le choix de la page de prestige se pose moins dans *Corpo Clip* qu'à l'intérieur d'*Argus*: depuis belle lurette, le texte est publié sur le feuillet de couverture, systématique-

28. *Argus journal*, n° 46, juillet-août 1980.

29. *Corpo clip*, n° 100, avril-juin 1991.

30. *Ibid.*, n° 129, mars-avril 1997.

ment depuis 1986. Il a déjà été publié en page trois et probablement en page deux à quelques occasions³¹.

Il est un autre thème qu'on peut envisager : dans quelles langues ou dans quelle langue a-t-on publié tous ces textes d'opinion ? À vue de nez, on répondra tout à trac : en français. Et on aura raison. Mais il est des observations intéressantes à relever. D'abord, les éditoriaux des quatre décennies d'*Argus* ont été publiés uniquement en français à quelques exceptions près. On pourrait même aller plus loin et affirmer que la seule exception fut celle du numéro de janvier-février 1976. Les présidents de la Corporation dont les textes furent publiés dans le bulletin se montrèrent plus portés que leurs collègues de la revue à écrire des passages dans la langue de Shakespeare. Ce furent des passages très courts parfois : par exemple, cinq lignes de souhaits en décembre 1991. Dix ans plus tôt³², Paul-Émile Filion, président nouvellement élu, avait entrecoupé son message de quatre paragraphes sur quatorze en anglais. Il a respecté cette pratique au cours de son mandat³³ et Rachèle Tremblay semble avoir poursuivi cette tradition³⁴. Puis il faudra attendre neuf ans avant qu'un éditorial de *Corpo Clip*, signé Robert Clarke, soit présenté, comme on dit en milieu québécois, dans les deux langues³⁵. Depuis, les présidents ne font appel qu'au français. Cette évolution est assez intéressante dans le contexte actuel. On notera une illustration rapide de la diversité des langues dans le titre³⁶ d'un éditorial signé Silvie Delorme en 2003, « Apriamo le finestre ! », et de l'utilisation, quelques années plus tard, d'une parole de Martin Luther King³⁷. Cela

31. C'est le cas dans *Argus journal*, n° 51, mai-juin 1981.

32. *Argus journal*, n° 51, mai-juin 1981, p. 2-4.

33. Et les messages furent à quelques reprises signalés tant en français qu'en anglais de la façon suivante : « Mot du président – A word from the president ».

34. Voir *Argus journal*, n° 63, novembre-décembre 1983, p. 1-2.

35. N° 104, février-mars 1992, p. 1-2.

36. N° 155.

37. N° 168.

illustre ou détend un peu l'atmosphère d'affrontement ou d'opposition entre les deux langues courantes en pays laurentien.

Au-delà des aspects abordés rapidement jusqu'ici, il y aurait lieu d'essayer de cerner le contenu des textes dits éditoriaux des deux périodiques de la Corporation. L'exercice mériterait un traitement plus sérieux que celui qu'un court délai rend difficile, pour ne pas dire impossible. Mais la consultation rapide du corpus laisse l'impression que les thèmes abordés, repris périodiquement, tournent autour de la revue elle-même, de la CBPQ, de la profession, des sciences de l'information, des bibliothécaires sur le terrain et sur le sort réservé aux bibliothèques et à la documentation en sol québécois.

Il est une préoccupation qui traverse les quatre décennies de la revue et du bulletin : l'image que laissent les bibliothécaires dans leur sillage serait négative et manquerait de dynamisme. Le changement les inquiéterait³⁸. On se pose des questions sur sa propre identité : bibliothécaire ou administrateur³⁹, futuriste ou misonéiste⁴⁰. On lit même, en 1989, que « la fierté a une profession » et qu'il y aurait lieu de s'appeler bibliothécaire professionnel sans crainte. On jongle avec l'idée de changer le nom de la Corporation. On appelle de manière persistante un ravalement de la réalité professionnelle. France Bouthillier propose un programme visant un changement des perceptions⁴¹ et aborde le sujet du lobbyisme ou lobbying à la même époque. Pendant quelques années, on a fait des pieds et des mains pour relever du Code des professions⁴². La constatation de départ est à l'origine de nombreux appels⁴³ ou

38. *Argus*, janvier-février 1977.

39. *Ibid.*, septembre-octobre 1977.

40. *Ibid.*, janvier-février 1979.

41. *Corpo Clip*, n° 156.

42. On aborde le sujet dans la troisième livraison d'*Argus* en 1972, de nouveau en avril-mai 1979.

43. « Prenons la place qui nous revient » (automne 1990). En écho, Silvie Delorme répondit « ... une place toujours à prendre » (*Corpo Clip*, n° 148).

réflexions sur les moyens que le groupe pourrait mettre en branle pour moderniser son image, pour influencer la société et les gouvernants, pour attirer l'attention des médias⁴⁴.

Un autre courant constamment présent est celui des relations interassociatives. On aborde déjà le sujet en 1972, dans la troisième livraison d'*Argus*. Mais les exposés de situation ou les prises de position en la matière sont avant tout le fait du bulletin, sans doute en raison des responsabilités et de l'autorité du président de la Corporation. Le sujet est présent dans nombre d'éditoriaux et, d'une manière plus poussée, dans les numéros 69 (1985), 142, 143 et 144 (trois livraisons de l'année 2000), 153 (2002), 164 (2005) et 176 (2008). La liste est probablement incomplète, mais on peut d'ores et déjà observer que l'idée est présente dans le milieu depuis la décennie 1970.

Tout au long des années, la vie de la Corporation intéresse les éditorialistes, qu'ils soient d'*Argus* ou de *Corpo Clip*. On y fait part de ses réalisations, de ses congrès⁴⁵, de ses anniversaires⁴⁶, on fait la rétrospective des mois écoulés⁴⁷. On y annonce les projets et les dossiers en chantier⁴⁸, les rencontres à venir⁴⁹, les séances de formation les plus importantes au calendrier, les mandats et la composition des comités⁵⁰, les entreprises de

44. « Les médias et nous », *Corpo Clip*, n° 109, 1993.

45. *Argus*, mai-août 1977 ; juillet-août 1980 ; *Corpo Clip*, n° 76 (1986), n° 116 (1994), n° 126 (1996), n° 151 (2002).

46. Dixième d'*Argus* (*Argus*, janvier-février 1981) ; 20^e de la *Corpo* (*Corpo Clip*, n° 84 [1988]).

47. *Argus*, novembre-décembre 1976 ; *Corpo Clip*, n° 88 (1989).

48. *Ibid.*, septembre-décembre 1980 ; *Corpo Clip*, n° 71 (1985), n° 72 (1985), n° 83 (1987), n° 88 (1989), n° 131 (1997), n° 148 (2001).

49. Colloque à l'Université de Montréal (*Argus*, mars 1984) ; congrès (*Corpo Clip*, n° 75 [1986], n° 78 [1986], n° 80 [1987], n° 85 [1988], n° 100 [1991], nos 124 et 125 [1996], n° 151 [2002], n° 171 [2007]), congrès de la FIAB de 1982 (*ibid.*, nos 56 et 57 [1982]).

50. Par exemple, *Corpo Clip*, n° 56 (1982). Il faut noter que vers 1977 des pages d'*Argus journal* étaient réservées aux nouvelles des comités.

restructuration⁵¹. On pourrait aligner d'autres succès ou d'autres entreprises moins répétitives et plus chargées de sens. Sans doute que quelqu'un pourrait prendre le relais. L'exercice en vaudrait la peine.

Les éditoriaux de l'une ou l'autre publication contiennent aussi beaucoup de renseignements sur les deux titres, leur mutation dans le temps, leurs petits problèmes ou leurs difficultés, leurs pratiques ou leurs politiques. En ce dernier domaine, on dit rechercher un équilibre entre théorie et pratique⁵². On annonce l'existence d'un comité de lecture⁵³. Les responsables d'*Argus* ont répondu d'emblée à la question « Pourquoi un bulletin ? » dans la toute première livraison. Au fil des éditoriaux, les lecteurs peuvent observer le va-et-vient au sein du comité de rédaction. Le directeur s'empresse de remercier les collaborateurs qui partent et d'accueillir les nouveaux⁵⁴. Les responsables lancent au cours des mois de nombreuses invitations à réagir, à participer ou à collaborer. En la matière, il est des périodes fastes : en 1987 et en 1988 tout particulièrement. *Corpo Clip* a connu également une évolution. Après avoir servi de gazette officielle à sa naissance en 1975, il prend une orientation journalistique autour de 1980. On a d'ailleurs écrit : « Le contenu administratif sera réduit de façon à laisser plus d'espace à l'information professionnelle⁵⁵. » Comme c'est le cas pour *Argus*, on cherche des collaborateurs⁵⁶, on lance des appels d'idées nouvelles « pour rendre *Argus journal* plus intéressant⁵⁷ ». Les membres de la Corporation sont des familiers de la facture actuelle de *Corpo Clip* et de son rôle d'antenne présente dans tous les

51. *Corpo Clip*, n° 81 (1987), n° 83 (1987).

52. *Argus*, mars 1986.

53. *Ibid.*, décembre 1985.

54. Quelques exemples : *Argus*, automne 2004 ; printemps-été 2005 ; automne 2005 ; automne 2006 ; etc.

55. *Argus journal*, n° 40, p. 2.

56. *Ibid.*, n° 46, juillet-août 1980, p. 2.

57. *Ibid.*, n° 47-48, septembre-décembre 1980, p. 2.

domaines et sensible à tout ce qui se passe en documentation.

Argus et *Corpo Clip* n'ont pas limité leurs champs d'intérêt à la réalité éditoriale ou à la réalité associative. Ils se sont intéressés aux sciences de l'information et à leur évolution, à l'état de la recherche, à l'arrivée éventuelle d'une société où les écrans remplacent le papier, à l'établissement de réseaux documentaires, au droit à l'information et à bien d'autres sujets de même ordre. Mais on su aussi observer ce qui se passait dans la réalité quotidienne des Québécois : les bibliothèques centrales de prêts, les fusions municipales et leur impact sur les établissements documentaires, la naissance de la Grande Bibliothèque, les propositions de politiques culturelles des villes du territoire ou de l'État, la nécessité d'une loi sur les bibliothèques publiques, les difficultés éprouvées par les bibliothèques scolaires, etc. On devra faire l'inventaire systématique des champs emblavés et surveillés pendant près de quarante ans par les deux publications périodiques de la Corporation.

CONCLUSION

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec peut être fière de ses deux publications périodiques. Après plus de trois décennies, elles sont toujours vivantes et bien en vie. Les responsables doivent toujours solliciter des articles, lesquels ne viennent pas toujours facilement ni à temps. Mais le corpus dont on dispose actuellement constitue déjà une partie de la mémoire du monde québécois de la documentation. D'une livraison à l'autre, on voit vivre le milieu, on sent ses difficultés, on perçoit ses rêves et ses idéaux.

Il reste que le présent survol est loin d'être satisfaisant ou exhaustif. On peut espérer que quelqu'un prendra le relais et poursuivra le travail. Pour l'heure, on peut considérer que les deux périodiques publiés par la Corporation sont maintenant deux fleurons pour son anniversaire.

LES PRIX DE LA CORPORATION

Un faire-valoir pour notre profession

JEAN FORTIN

Nous sommes en 1979. Je suis bibliothécaire à l'Assemblée nationale du Québec. Les femmes bibliothécaires travaillant à la Bibliothèque du Parlement du Canada à Ottawa viennent de gagner une première cause d'équité salariale. Invoquant une clause de la Charte canadienne des droits et libertés, elles ont comparé leurs salaires avec ceux de collègues masculins d'une autre classe d'emploi, mieux rémunérés mais exerçant les mêmes tâches. Elles ont obtenu une augmentation de leur rémunération au même niveau que ces collègues. Quelqu'un me dit que la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec devrait s'occuper de cette question en relation avec le secteur public québécois. Je rejoins par téléphone Colette Rivet, alors directrice générale de la CBPQ, laquelle me répond : « Je n'ai personne pour s'occuper de ce dossier. » Un silence est suivi de : « Peux-tu t'en occuper ? » Me voilà embarqué dans la galère du bénévolat professionnel et ça durera jusqu'en 1992.

Je prends charge du Comité de conditions d'exercice de la profession, successeur du Comité statuts et traitement. À la suggestion et avec l'aide de collègues qui militent dans le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le comité prépare un dossier pour demander une modification dans le libellé des attributions caractéristiques du corps d'emploi des bibliothécaires travaillant dans la

fonction publique du Québec. La description de tâche ne rend pas justice au caractère professionnel de leurs fonctions. Sous l'autorité de Paul-Émile Filion, président de la CBPQ, le dossier est envoyé à Pierre Sarault, sous-ministre de la fonction publique du Québec, lequel répond que le gouvernement du Québec négocie cette question avec le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. En même temps, des femmes bibliothécaires appuyées par leurs collègues masculins soumettent la question d'équité salariale à leur syndicat. Les femmes de cinq autres corps d'emplois de la Fonction publique québécoise à forte prépondérance féminine demandent à être incluses dans cette revendication d'équité salariale. C'est le point de départ de vingt-cinq années de luttes pour l'équité salariale. Les femmes bibliothécaires sont des pionnières. On connaît la suite.

Dans ses activités courantes, notre comité intervient auprès d'employeurs de bibliothécaires pour demander d'inclure dans la publication d'appels de candidatures l'appartenance à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec au nombre des exigences relatives à ce type d'emplois. La CBPQ va même jusqu'à suggérer que l'on engage des diplômés en bibliothéconomie, professionnels par excellence du domaine de la documentation et de l'information, pour occuper des postes dans des domaines connexes à son champ d'activité.

Les démarches que peut faire la CBPQ ont une portée limitée. Notre Corporation ne peut légalement interdire aux personnes qui n'en font pas partie l'exercice de tâches qui relèvent normalement de nos compétences. Seul le titre de « bibliothécaire professionnel » est exclusif. La CBPQ a dans la loi qui la constitue le mandat de défendre les intérêts professionnels de ses membres. Compte tenu de ses ressources limités et de ses moyens légaux, elle doit faire appel à l'imagination de ses membres. Malgré ces obstacles, il nous apparaît que la valorisation de la profession et de ses membres pourrait nous aider à nous rapprocher de nos objectifs. En 1984, l'attention du

soussigné est attirée par la publication, dans le journal *La Presse* de Montréal, d'une chronique intitulée « La personnalité de la semaine ». Pourquoi n'y retrouve-t-on aucun bibliothécaire, qu'il soit membres ou non-membre de notre corporation? Le mérite des bibliothécaires professionnels doit être connu et reconnu. L'idée de présenter la candidature de membres de notre profession à des prix de prestige commence à germer. Et pourquoi la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec ne créerait-elle pas un prix de prestige pour ses membres et même un autre prix à l'intention d'alliés de notre profession?

LA GENÈSE DU MÉRITE ANNUEL DE LA CBPQ

En novembre 1982, un comité *ad hoc* composé d'Alain Perrier, École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, John Leide, McGill Graduate School of Library Science, et Jean Fortin, Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, procède à la création et à la planification d'un prix de la Corporation à l'intention des étudiants de 2^e année de maîtrise en bibliothéconomie du Québec intitulé *Prix Corpo* (CBPQ) *aux bibliothécaires de l'avenir*. Les étudiants qui participent à ce concours doivent rédiger un texte de niveau professionnel relatif à la bibliothéconomie. Le texte primé sera publié dans la revue *Argus* et le lauréat se verra octroyer un montant de 500 \$. Madame Renée Gélinas, étudiante à la McGill Graduate School of Library Science, se voit octroyer ce prix pour l'année 1983. Pour l'année 1984, le jury responsable de l'évaluation des textes soumis recommande de ne pas attribuer de prix. L'expérience ne sera pas renouvelée.

Le 25 avril 1986, une résolution du Bureau (aujourd'hui Conseil d'administration) de la CBPQ crée le Sous-comité du mérite public dont le mandat est de soumettre des candidatures de membres de notre profession à des prix de prestige décernés par des institutions et organismes publics et privés. Le coordonnateur, Jean Fortin, doit s'adjoindre des collabo-

rateurs au fur et à mesure des besoins. D'éminents collègues, dont plusieurs anciens et futurs présidents de la CBPQ, apporteront leur inestimable expertise. Le 19 juin 1986, par une résolution adoptée à la majorité, les membres de la CBPQ réunis en assemblée générale demandent que la Corporation formule sa politique d'attribution de prix et de distinctions honorifiques. Le Sous-comité du mérite public, transformé en Comité du mérite public, reçoit le mandat d'élaborer cette politique et d'en assurer le suivi. On utilisera aussi l'expression « Comité du mérite » pour désigner ce comité.

En 1986, la Brasserie Molson, pour souligner son 200^e anniversaire de fondation, lance un appel de candidatures pour l'attribution d'une distinction honorifique à l'intention des bâtisseurs contemporains de notre société, le Cercle des bâtisseurs Molson. Le Comité du mérite soumet la candidature de madame Hélène Charbonneau, bibliothécaire à la Ville de Montréal. Madame Charbonneau est reçue parmi les membres du Cercle des bâtisseurs Molson. Madame Charbonneau recevra d'autres prix de prestige, notamment le prix Fleury-Mesplet (1987). Le Mérite annuel de la CBPQ (1993), Communication-Jeunesse ainsi que l'Asted en font un membre honoraire. Après cette première expérience, le Comité du mérite présente d'autres candidatures d'éminents collègues à des prix de prestige (Académie des Grands Montréalais, Ordre national du Québec, etc.). Il manifeste également le rayonnement de la profession en proposant la candidature d'auteurs au prix Athanase-David.

À partir de l'automne 1991, un sous-groupe de travail animé par madame Anne-Marie Galler réalisera entièrement la partie du mandat du comité qui consiste à « soumettre des candidatures de membres de notre profession à la reconnaissance officielle décernée à l'extérieur de la Corporation. À cet effet, ce groupe de travail dresse une liste de prix auxquels pourraient être éligibles des membres de notre profession. »

MÉRITE ANNUEL DE LA CBPQ

C'est à l'occasion d'un atelier tenu par le Comité du mérite le 19 avril 1988 (Congrès de la CBPQ) que sont exposés les *Énoncés de principes pour l'attribution de prix et de distinctions honorifiques* devant servir de lignes de conduite pour la mise sur pied de récompenses honorifiques par la CBPQ. Cet exposé suit une présentation préalable d'une recherche faite par Jean Fortin sur les prix attribués dans d'autres corporations et ordres professionnels du Québec. Les énoncés de principes qui en ont été déduits sont adoptés intégralement par le Conseil d'administration de la CBPQ.

Pour le congrès du 20^e anniversaire de la CBPQ, le Comité prépare la remise du premier prix de mérite annuel qui sera décerné à un bibliothécaire professionnel. Ce prix est présenté comme un moyen privilégié pour promouvoir la contribution des bibliothécaires professionnels au milieu de l'information et à la société en général. Par l'attribution de ce prix, la corporation souhaite instaurer une tradition de reconnaissance de l'excellence en bibliothéconomie, à l'instar des autres professions.

Le Comité propose deux projets de distinctions honorifiques : l'Argus d'or pour honorer annuellement un bibliothécaire professionnel et l'Argus de vermeil à l'intention d'alliés de la profession. Comme un des objectifs de la distinction honorifique à créer est d'attirer l'attention à l'extérieur de la profession, on croit que le titre de la distinction doit faire appel à l'imagination. À l'instar des avocats qui n'hésitent pas à se proclamer « disciples de Thémis », dieu grec de la justice, les membres du Comité du mérite croient qu'il serait intéressant de s'inscrire dans une tradition analogue. « Argus » est le titre de notre revue professionnelle et le *Bulletin Argus* est alors le prédécesseur de *Corpo Clip*. Argus est un héros de la mythologie grecque, un monstre aux cent yeux dont la fonction était de surveiller la génisse Io. Le terme est passé dans la langue et est devenu synonyme d'homme aux yeux perçants. Par

analogie, le bibliothécaire professionnel doit envisager tous les angles à partir desquels on peut chercher ou organiser une documentation et l'information qu'elle contient. Il doit avoir des yeux partout !

Le projet Argus de vermeil est mis de côté mais sera repris plus tard. Il sera en fait remis une seule fois, le 4 décembre 1992, à M. Arthur Perrault, directeur de longue date de la bibliothèque du Barreau de Montréal, pour souligner l'excellence de sa contribution à la promotion des objectifs de la profession.

Le Conseil d'administration demande au Comité de trouver une autre désignation pour la distinction honorifique destinée à des bibliothécaires professionnels. Le Comité propose le prix Ariane, toujours en référence à la mythologie : comme le fil d'Ariane, le bibliothécaire professionnel est le fil conducteur vers la documentation, le monde de l'information, la connaissance. Le Conseil d'administration adopte l'expression Prix du mérite. Avec les années, on utilisera plutôt l'expression Mérite annuel, tel qu'utilisée comme titre de distinction honorifique par d'autres corporations professionnelles ou dans des associations de diplômés d'universités francophones.

La récompense que propose le Comité du mérite pour les bibliothécaires professionnels consiste en une épinglette en or 18 carats, objet de qualité certes coûteux mais prévu comme véhicule de publicité permanente, c'est-à-dire pour attirer l'attention sur la ou le récipiendaire de cette distinction honorifique et, par association, sur sa profession. Le Conseil d'administration adopte la proposition d'une épinglette en or telle que proposée par le Comité du mérite. Ce bijou est une création de Louis Jacques Suzor, joaillier montréalais. Les récipiendaires du Mérite annuel de la CBPQ profiteront de cette marque concrète d'estime de leurs collègues.

Le premier récipiendaire du Prix du mérite annuel de la Corporation des professionnels du Québec est proclamé lors du 20^e congrès de la CBPQ, le 27 mai 1989. Il s'agit de Marcel

Hudon, bibliothécaire œuvrant à l'Université Laval, ancien maire de L'Ancienne-Lorette, président de la Caisse Desjardins dudit lieu. Avec l'accord du lauréat, le comité organise la diffusion de la bonne nouvelle dans le milieu où vit et travaille monsieur Hudon. La réception du milieu est chaleureuse et la collaboration empressée. L'opération n'a nécessité que les ressources du bénévolat. Dans les années suivantes, on verra à ce que ce genre de nouvelles rejoignent les politiciens locaux. Le message sous-jacent que l'on diffuse est : « Si une réalisation est primée ou si une personnalité est honorée, c'est qu'il s'agit de quelque chose de bien, d'important ! »

Le président du Comité remet sa démission en juin 1992. Madame Anne-Marie Galler, professeure à la Library Studies de l'Université Concordia, assumera par la suite la présidence du Comité du mérite.

ÉPILOGUE

Ce ne sont certes que les mérites de quelques collègues qui ont été soumis pour être reconnus par des organismes extérieurs à la CBPQ ou reconnus par les différents jurys mandatés par la CBPQ pour son Mérite annuel. À travers eux, l'objectif a toujours été de faire valoir la contribution de notre profession dans la société. Vu l'impossibilité de souligner les mérites de chacun des membres de la Corporation, le Comité a en quelque sorte demandé à d'éminents collègues de nous « prêter » leurs réalisations pour nous aider à valoriser notre profession.

COMITÉ DU MÉRITE

- 1987-1988 Gaston Bernier
Jean Fortin, président
Pierre Guillemette
Madeleine Laliberté
Lucien Lévesque, administrateur-coordonnateur
- 1988-1989 Michelle Bachand
Jean Fortin, président
Johan Nadeau, administrateur-coordonnateur
Marie-Louise Simon
- 1989-1990 Michelle Bachand
Jean Fortin, président
Yvon Paquin
Marie-Louise Simon
- 1990-1993 Jean Fortin, président
Anne-Marie Galler
Micheline Godbout
- 1993-1995 Michelle Bachand
Madeleine Beaudoin
Anne-Marie Galler, présidente
- 1996 Anne-Marie Galler, présidente

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC

« CANDIDATURES À L'EXTÉRIEUR DE LA CBPQ »

- 1991 Michelle Bachand
Madeleine Beaudoin
Anne-Marie Galler, coordonnatrice
Micheline Godbout
Marcel Lajeunesse
- 1992 Anne Marie Galler, présidente
Madeleine Beaudoin
Micheline Godbout
Diane Mittermeyer

RÉCIPIENDAIRES DU MÉRITE ANNUEL

1989	Marcel Hudon
1990	Myriam Tees
1991	Maurice Auger
1992	Gilles Deschatelets/Arthur Perrault
1993	Hélène Charbonneau
1994	Marianne Scott
1995	Non attribué
1996	Richard Boivin

N.B. Les quatre premiers récipiendaires du Mérite annuel proviennent du milieu universitaire dont deux ont partie liée avec l'enseignement de la bibliothéconomie. Les récipiendaires 1993 et 1996 proviennent du milieu des bibliothèques publiques et la récipiendaire de 1994 provient de la Bibliothèque nationale du Canada.

CESSONS D'ÊTRE HUMBLES!

Reconnaissance et visibilité des bibliothécaires québécois

DIANE ST-AUBIN

J'ai longuement hésité sur la forme que devrait prendre cette communication. Devrait-elle être rédigée dans le style froid et impersonnel des articles scientifiques, en ne rapportant que des faits vérifiables – d'une certaine façon, dans un format qui ne vieillirait pas –, ou devrait-elle plutôt être un témoignage empreint de toute l'émotion, de toute la passion de la profession? Je n'ai pas pu m'empêcher de choisir la deuxième option.

Les bibliothécaires sont des passionnés qui donnent leur temps sans compter et débattent avec vigueur des enjeux de la profession. Ils ont leur travail à cœur et rien n'est plus important que la satisfaction des usagers. De plus, ils sont conscients que la profession évolue constamment et ils tentent, souvent avec peu de moyens, de suivre la vague. Et généralement ils y arrivent. Ils sont ingénieux.

Pourtant, cette profession demeure mal connue, méconnue même. Robert Darnton, professeur à l'Université Carl H. Pforzheimer et directeur de la bibliothèque de Harvard, relate dans un article du *Monde diplomatique*⁵⁸ qu'une de ses collègues, lorsqu'elle révèle sa profession, reçoit toujours à peu près

58. DARNTON, Robert, « La bibliothèque universelle, de Voltaire à Google », *Le Monde diplomatique*, vol. 56, n° 660, mars 2009.

le commentaire condescendant suivant : « Une bibliothécaire, comme c'est sympathique... Dites-moi à quoi cela ressemble d'être bibliothécaire ? » Ça vous dit quelque chose ? Elle y répond invariablement : « C'est avant tout une affaire d'argent et de pouvoir. » Et vlan ! Alors, l'attitude change et un authentique dialogue s'engage.

Moi-même, principalement lorsque j'évoluais dans l'entreprise privée, je me rendais compte que, malgré toutes mes participations au développement de dossiers primordiaux, mes supérieurs avaient toujours l'impression que j'étais utile à l'entreprise, mais ils ne pouvaient dire exactement pourquoi et en quoi. Ce n'était pourtant pas faute d'avoir expliqué et prouvé ma valeur ajoutée. Mais cela continuait de leur paraître nébuleux. Je demeurais une « dépense nécessaire ».

Durant mes cinq années de présidence au comité du prix Bibliothécaire de l'année, c'est aussi ce qui se produisait chaque fois que j'arrivais à convaincre une personnalité de se joindre aux délibérations en tant que juré invité. Et la sympathie virait à la surprise, voire à l'émerveillement. À la fin du processus, le commentaire qui revenait continuellement était : « Je ne savais pas qu'un bibliothécaire pouvait faire tout cela. » Même madame Lisa Frulla, pourtant ex-ministre de la Culture, a eu cette réaction ! Or ces gens sont de parfaits ambassadeurs pour nous. Je suis persuadée que lorsque les occasions se présentent, madame Cazin et monsieur Godbout ne parlent plus des bibliothécaires de la même façon. Rien qu'en cela, la présence d'invités de marque comme membres du jury est importante. J'ai aussi noté qu'une fois l'étonnement passé, ils ont une opinion claire sur les sujets débattus et ce sont souvent eux qui déterminent le lauréat. Cela n'est probablement pas seulement dû à notre politesse ou à notre amabilité. Ces jurés invités apportent souvent une fraîcheur à la discussion, des points de vue différents, auxquels nous ne pensons plus. D'une certaine façon, ils nous font redécouvrir notre profession.

J'aime profondément ce que je fais pour gagner ma vie. Bien qu'il semble que ce soit presque un privilège dans la

jungle qu'est le marché du travail, je demeure convaincue que nous sommes nombreux à penser ainsi. En 2002, une de mes amies a remporté l'Insigne du mérite. C'est la plus haute distinction décernée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour souligner une contribution remarquable aux soins et aux services de santé, et au développement de la profession. La remise annuelle de cette distinction permet de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle d'une infirmière ou d'un infirmier au Québec. Ce fut le déclic. Pourquoi ne pas créer un prix similaire pour notre profession ? Évidemment, il s'agirait d'aller à contre-courant de la personnalité des bibliothécaires. Ne sont-ils pas réservés ? En fait non, ils sont plutôt humbles. Bien souvent, quand on les félicite pour l'accomplissement d'un bon coup, leur réaction est simplement de répondre : je n'ai fait que mon travail. Malgré cela, ce ne fut pas difficile de recruter des irréductibles comme moi et, au congrès 2003 de la CBPQ, la résolution créant le Prix fut adoptée. Le libellé se présentait ainsi :

- Attendu que l'excellence est une source d'inspiration ;
- Attendu que la reconnaissance publique de la profession de bibliothécaire passe par la reconnaissance des réalisations personnelles des bibliothécaires ;
- Attendu que la CBPQ devrait souligner les réalisations de ses membres ayant fait avancer la profession au cours d'une année ou ayant réalisé un projet particulier ;

Les membres de la CBPQ recommandent de créer un prix commandité du ou de la bibliothécaire professionnel(le) de l'année à être remis lors du congrès annuel.

Dès le départ, il était convenu qu'il n'allait pas s'agir de remettre une mention pour l'ensemble d'une carrière. Ce prix voulait souligner des faits saillants du quotidien des praticiens, quel que soit leur domaine d'expertise. Le but avoué était surtout de permettre aux bibliothécaires qui évoluent dans des milieux atypiques, et parfois de façon

isolée, de sortir de l'ombre. C'est entre autres pour cette raison qu'il a été décidé de permettre aux candidats potentiels de soumettre eux-mêmes leur projet, et que le prix, dans la mesure du possible, serait remis sur les lieux de travail du lauréat. Les mots d'ordre du prix étaient et restent : RECONNAISSANCE et VISIBILITÉ.

Le comité formé à la suite d'un appel lancé à tous les membres de la CBPQ fit immédiatement preuve d'ouverture et de souplesse dans ses approches, probablement parce que son équipe représentait plusieurs horizons, tant professionnels que régionaux : universitaire, institutionnel, parlementaire, national et Montréal, Québec, Estrie. La première année, faite de nombreuses rencontres remplies de remue-ménages et de consultations à l'externe, de comparaisons avec des prix similaires remis par d'autres ordres ou corporations professionnelles, finit par donner la première version des critères de sélection et règlements généraux. Ces critères et règlements, comme la profession, évoluent et ils ont déjà fait l'objet de révisions. De plus, à chaque clôture du processus annuel, les membres du jury sont soumis à un sondage dans un souci d'amélioration continue.

On le sait, notre Corporation possède des moyens limités ; or, là encore, le dévouement des membres du comité se confirma quand madame Huneault, aussi membre du Comité des utilisateurs de best-sellers (CUB), obtint qu'une part des fonds de fermeture soit offerte à la CBPQ pour assurer le cachet accompagnant le prix pour les cinq années suivantes. D'ailleurs, la fidélité des membres, qui sont toujours cinq ans plus tard les mêmes qu'à la fondation, démontre la foi que nous avons en l'événement.

L'enthousiasme des membres du comité ne se démentit donc jamais malgré les embûches et les critiques ; car, bien sûr, ce genre d'événement ne fait jamais l'unanimité. Mais la persévérance a finalement triomphé. En 2005, nous avons remis le prix pour la première fois. Lors de la remise du prix, j'ai reçu des commentaires étonnés de la part de plusieurs

invités issus d'autres milieux professionnels (droit, génie, etc.). Ils étaient très surpris de constater qu'une profession théoriquement aussi vieille que la bibliothèque d'Alexandrie en soit à sa première reconnaissance officielle au Québec sous cette forme. Pour eux, ce prix était non seulement nécessaire, mais arrivait bien tard.

Ce prix devient encore plus important en temps de difficultés économiques puisque, on le sait, les postes de bibliothécaires sont souvent précaires. Le prix est un outil extraordinaire pour promouvoir la valeur de nos postes et est un élément de reconnaissance de l'excellence de nos collègues, de nos employés. Les gestionnaires devraient l'utiliser pour souligner les réalisations exceptionnelles des bibliothécaires quand les possibilités de récompenses financières sont impossibles. Une mise en nomination est déjà en soit un geste de reconnaissance très fort. Car, oui, remplir les formulaires de candidature demande du temps et nous savons tous que le don de temps est un cadeau précieux. Lorsqu'un supérieur offre ce temps à un collaborateur, ce dernier est à toutes fins utiles déjà gagnant. Trop souvent, l'un des reproches qu'on fait aux patrons est d'oublier de simplement dire merci!

Il n'en demeure pas moins que si nous voulons donner de la visibilité à la profession, il faut que, tous et chacun, nous en soyons les premiers promoteurs. Que chaque milieu recommande chaque année des candidatures afin que les praticiens de tous les milieux soient représentés! Si des milieux sont sous-représentés, à qui la faute? Les mises en candidature sont-elles le reflet du degré de dynamisme de la profession? Pas obligatoirement, mais plus nous aurons de candidatures, meilleure sera notre force de négociation auprès des employeurs, car nous serons plus visibles. Un tel prix, par le biais d'une telle démarche, n'est pas une entreprise vaine. Bon an, mal an, nous avons une moyenne de cinq candidatures; cela peut sembler peu, mais d'autres ordres ou corporations nous envient ce chiffre. Cette constatation ne devrait toutefois pas nous autoriser un relâchement. Il y a toujours du travail

à accomplir pour faire valoir la profession et, surtout, il y a toujours de beaux projets à faire découvrir et éventuellement à partager.

Si, finalement, le prix est remis sur les lieux de sa réalisation, quand c'est possible, c'est toujours par souci de promotion. Nous n'avons pas à nous convaincre que nous sommes indispensables, nous le savons. Ce sont les employeurs, actuels ou potentiels, qui doivent en être convaincus. Dans certains milieux, même les collègues de travail doivent apprendre à reconnaître notre plus-value. Les lauréats des années antérieures vous le diront, ce prix est une extraordinaire carte de visite. Marie-Hélène Parent, par exemple, est devenue l'héroïne d'une adolescente qui envisageait déjà de devenir bibliothécaire !

Au fil des années, j'ai souvent agi comme animatrice-modératrice lors des délibérations. Cela me conférait le privilège d'avoir accès à tous les dossiers de candidature et j'ai beau savoir que notre profession est riche de projets extraordinaires dirigés par des personnes non moins extraordinaires, je suis toujours restée grandement impressionnée par la qualité des récoltes. Les bibliothécaires sont de grands artistes, extrêmement innovateurs. Cessons d'être humbles !

Félicitations aux lauréats passés et futurs. Merci aux membres passés et futurs du comité. Merci de croire en nous, de croire en la profession.

LES CONGRÈS DE LA CORPORATION EN REVUE

MARTIN DUBOIS, BENOIT FERLAND
ET FLORIAN DUBOIS

INTRODUCTION

Depuis quatre décennies, les membres de la Corporation se rencontrent chaque année pour tenir leur assemblée générale, assister à des conférences et aussi pour renouer et discuter entre eux. Au cours des sept premières années, l'accent était mis sur une thématique en particulier. À sa huitième année, la Corporation a remplacé cette formule par la tenue d'un congrès.

Une petite précision terminologique s'impose ici en ce qui concerne la numérotation des congrès. Le premier congrès s'est tenu en 1977 et la première assemblée générale en 1970. Ainsi, en 1977, le premier congrès et la huitième assemblée générale eurent lieu. Normalement, en 1978, on aurait dû mentionner : « 2^e congrès et 9^e assemblée générale », mais on a plutôt fait mention des « 9^e congrès et 9^e assemblée générale ». On a ensuite simplement poursuivi cette dernière numérotation en 1979. Alors, en 2007, au lieu de 38^e congrès, on aurait plutôt dû indiquer 31^e congrès et 38^e assemblée générale pour être parfaitement rigoureux. Et pour compliquer les choses, lors de la rencontre ASTED-CBPQ tenue en 2008, on a utilisé le terme « colloque » !

En résumé, les principales dates à retenir sont les suivantes :

1969	création de la Corporation
1970	première assemblée générale
1977	premier congrès et 8 ^e assemblée générale
2007	31 ^e congrès et 38 ^e assemblée générale
2008	premier colloque ASTED-CBPQ et 39 ^e assemblée générale
2009	40 ^e assemblée générale et 40 ^e anniversaire de la Corporation

Dans ce texte, nous portons d'abord une attention spéciale au premier congrès de la Corporation tenu en 1977. Nous soulignons également les rencontres annuelles précédant ce premier congrès, qui se sont tenues de 1970 à 1976 au moment de ces sept assemblées générales annuelles. Par la suite, nous abordons les congrès des années 1978 à 2007 sous forme d'un tableau, nous soulignons quelques congrès marquants ainsi que quelques particularités ayant trait aux congrès : activités sociales, lieux de villégiature et prix de présence.

Les trois auteurs de cet article ont assisté, de façon combinée, à la quasi-totalité des assemblées générales et des congrès de la Corporation. Nous vous laissons deviner lequel des trois détient la palme d'assiduité.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES, 1970-1976

L'année de la création de la Corporation, se sont tenues quelques assemblées générales pour jeter les bases de la nouvelle organisation :

30 mai 1969 : treize personnes nommées par la loi ;

10 juin 1969 : première assemblée générale des membres pour nommer les douze membres du conseil d'administration. Le comité exécutif est composé de : Guy Forget (président), Edmond Desrochers (vice-président), Louise Lefebvre (secrétaire), Madeleine Charbonneau (trésorière).

12 juin 1969 : deuxième assemblée générale des membres pour adopter les règlements I, II et III concernant les conditions d'admission, la cotisation et l'éthique professionnelle ;

12 décembre 1969 : troisième assemblée générale des membres pour adopter les règlements.

La première assemblée générale annuelle se tient le 7 novembre 1970 au Holiday Inn à Montréal avec la participation des membres en règle admis depuis le 16 octobre 1969. Le Tableau 1 indique l'année, le lieu, les dates et la personne responsable de l'organisation.

Tableau 1

LIEUX, DATES ET ORGANISATEURS
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE 1970-1976

Année	Lieu	Date	Organisation
1970	Holiday Inn, Montréal	7 et 8 novembre (samedi et dimanche)	Miriam Tees
1971	Montréal	6 et 7 novembre (samedi et dimanche)	Comité
1972	Hôtel Sonesta, rue Peel, Montréal	18 et 19 novembre (samedi et dimanche)	Marjorie Judah
1973	Auberge des Gouverneurs, Sainte-Foy	17 et 18 novembre (samedi et dimanche)	Gilles Chaput
1974	Holiday Inn centre-ville, Montréal	24 et 25 mai (vendredi et samedi)	Rachèle Calonne
1975	Holiday Inn, Place Dupuis, Montréal	24 et 25 mai (samedi et dimanche)	Comité
1976	Hôtel Méridien, Complexe Desjardins, Montréal	14, 15 et 16 mai (vendredi, samedi et dimanche)	Ann Galler

Les quatre premières assemblées générales se déroulaient en novembre. À partir de 1974, les rencontres se tiennent en mai. Pour la première fois, en 1976, la rencontre débute le vendredi pour une durée de trois jours.

Au cours de ces sept premières années, la rencontre annuelle comprend quatre volets :

Samedi

10 h assemblée générale, première partie ;

14 h thématique ;

Dimanche

10 h thématique ou rapport de comités spéciaux ;

14 h assemblée générale, deuxième partie.

Les thématiques reflètent les principales préoccupations de l'époque. Le nombre de thématiques varie un peu selon le nombre de rapports annuels à examiner à l'assemblée générale. Le Tableau 2 dresse la liste des thématiques abordées de 1970 à 1974.

Tableau 2

THÉMATIQUES ABORDÉES LORS

DES RENCONTRES ANNUELLES DE 1970 À 1974

1970	Le contrat de travail L'éducation permanente
1971	La politique du livre
1972	Les objectifs de la Corporation
1973	Description des tâches professionnelles
1974	Le code de déontologie La formation professionnelle La refonte des règlements

À ces premières assemblées générales, les membres de la Corporation étaient nombreux à participer aux rencontres annuelles : environ 150 collègues chaque année.

RAPPORTS ANNUELS

À la lecture des rapports annuels présentés à l'assemblée générale, on constate que la Corporation est centrée sur elle-même : l'organisation, le fonctionnement, les règlements et le statut juridique.

On constate également que l'assemblée générale est étalée sur deux jours et dure au moins cinq heures (aujourd'hui, l'assemblée générale est d'une durée moyenne de 50 minutes!). Le rapport annuel de 1973 est fort éloquent pour expliquer la durée de l'assemblée générale. On y retrouve deux volets : les résolutions (14) et les rapports des comités (27).

Résolutions

Une première résolution est présentée dans le cadre des prévisions budgétaires et a pour objet l'augmentation des cotisations : « que la cotisation des membres réguliers soit fixée à 50 \$ et celle des membres associés, à 25 \$ ». Elle est adoptée à la majorité, une personne ayant voté contre et deux personnes s'étant abstenues.

Par la suite, les treize autres résolutions concernent différents sujets, certains fort surprenants :

1. retrait de la loi 63 ;
2. le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec ;
3. le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque de la Ville de Montréal ;
4. Hubert Perron (reconnaissance) ;
5. les directeurs de bibliothèques de cégeps ;
6. les directeurs de bibliothèques de cégeps, non bibliothécaires professionnels ;
7. les tâches du bibliothécaire professionnel ;
8. plan annuel de travail de la Corporation ;
9. la concentration de la presse ;
10. valorisation de la profession de bibliothécaire ;

11. le statut et le traitement des bibliothécaires professionnels dans les institutions gouvernementales ;
12. le statut et le traitement des bibliothécaires professionnels dans la fonction publique ;
13. proposition jugée irrecevable (elle sera remise au comité sur les tâches professionnelles).

Rapports des comités

Les 27 rapports de la rencontre de 1973 sont regroupés en cinq catégories :

1. Documents/rapports
Rapport du comité d'élection
Rapport du président
2. Rapports administratifs
Rapport du trésorier
Rapport du registraire
3. Rapports provisoires des comités permanents
Admission
Règlements
4. Rapports provisoires des comités du Conseil
Emploi
Statut
5. Rapports provisoires des agents de liaison et des comités mixtes

Comité de liaison ASTED/Corporation

Ces rapports sont rédigés dans un français impeccable à l'initiative et à la vigilance du directeur général Yvon Albert Laurendeau.

En plus des résolutions et des rapports annuels des comités, des questions diverses, les participants en profitent pour exprimer leur insatisfaction à l'égard de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal. De plus, certains déplorent le fait que le poste de directeur général ne soit pas occupé par un bibliothécaire professionnel. Effectivement, Yvon Albert

Laurendeau, non-bibliothécaire, occupera le poste pendant dix ans, soit de 1969 à 1979.

Le climat lors de ces assemblées générales est toujours assez tendu. La grande vedette de ces assemblées est l'assesseur, un spécialiste du code Morin et un diplomate, qui gère tous les aspects de la présentation d'une résolution : la résolution principale, les amendements, les sous-amendements, etc.

LE PREMIER CONGRÈS, 1977

La Corporation prend un virage important en 1977. On met sur pied un congrès au chic hôtel le Quatre Saisons à Montréal. L'organisation de ce premier congrès est confiée à Monique Lecavalier.

Au comité organisateur, on ajoute un comité des résolutions, un comité du quorum (eh, oui!), un comité d'accueil en plus des membres du secrétariat de la Corporation. On retrouve dans le programme du congrès une publicité d'une agence de voyages invitant les membres de la Corporation à assister au « Congrès mondial des bibliothécaires » à Bruxelles dans le cadre du 50^e anniversaire (1927-1977) de l'IFLA. Le tarif aérien est de 537\$ par personne !

Il s'agit du premier congrès abordant des thèmes « modernes » et très discutés à l'époque.

Thème :

La responsabilité sociale du bibliothécaire professionnel

Durée :

trois jours, du jeudi au samedi

Programme :

Jeudi

- 20 h assemblée générale annuelle (8^e)
- 21 h pause café
- 22 h ajournement

Vendredi

- 9 h atelier, 1^{re} partie : l'audiovisuel et les bibliothèques
- 10 h 30 pause café
- 10 h 45 atelier, 2^e partie
- 12 h dîner
- 13 h 30 allocution du ministre des Affaires culturelles
- 14 h atelier : politique de la lecture
- 15 h 30 pause café
- 15 h 45 atelier : formation professionnelle et besoins du milieu
- 17 h 30 cocktail

Samedi

- 9 h 30 atelier : plan annuel de travail de la Corporation
- 10 h 45 pause café
- 11 h atelier : Office des professions du Québec
- 12 h 30 dîner rencontre
- 14 h reprise de l'assemblée générale
- 16 h 30 dissolution de l'assemblée

Pour la première fois, le congrès débute le jeudi soir et se termine le samedi en fin d'après-midi. C'est donc la première fois qu'aucune activité n'a lieu le dimanche, après sept ans de rencontres annuelles.

Aux comités de ce premier congrès, on retrouve :

COMITÉ D'ORGANISATION
 Monique Lecavalier, présidente
 Guy Beaumont
 Claudette Bonin
 Francine Bourbeau
 Jane Haney
 Léonard Nadeau

COMITÉ DES RÉOLUTIONS
 Normand Guérette, président
 Alphonse Corriveau
 Jacqueline Lacaille

COMITÉ DU QUORUM
 Gabrielle Bourbonnais, présidente
 Claudette Robert
 COMITÉ D'ACCUEIL
 Johanne Hopper
 Anne-Marie Lachance
 Josée Trudeau

SECRÉTARIAT DU CONGRÈS
 Célyne Degrâce
 Johanne Lessard-Perreault

ASSESEUR
 Gilbert Lefebvre

LES CONGRÈS, 1977-2008

Cette section comprend d'abord un tableau des congrès tenus de 1977 à 2008. Ensuite, on retrouve le volet financier et quelques particularités concernant les congrès : aide-mémoire pour l'organisation, activités sociales, prix de présence, sites enchanteurs ainsi que quelques congrès marquants.

Tableau 3

ANNÉES, LIEUX, THÈMES ET RESPONSABLE
DES CONGRÈS DE 1977 À 2008

1977	Hôtel le Quatre Saisons, Montréal	La responsabilité sociale du bibliothécaire	Monique Lecavalier
1978	Hôtel le Quatre Saisons, Montréal	Le bibliothécaire : un professionnel au service du public québécois	Rachèle Calonne
1979	UQTR, Trois-Rivières	Une corporation... des bibliothécaires	Madeleine Balcer
1980	Auberge des Gouverneurs, Québec	Le bibliothécaire : un des professionnels de l'information documentaire	Gaston Bernier
1981	Hôtel Le Baron, Sherbrooke	Le bibliothécaire professionnel et la gestion	Roger Bernier
1982	UQAM, Montréal	L'autoévaluation et la pratique professionnelle	Madeleine Beaudoin
1983	Motel Universel, Québec	Le bibliothécaire, un professionnel en mutation	Normand Guérette
1984	Maison du citoyen, Hull	La bibliothèque : utopie d'hier, réalité d'aujourd'hui	Denis Boyer
1985	Auberge du Mont-Gabriel, Mont-Rolland	Nos ressources humaines, la clé d'un bon service	Réjean Savard

1986	Auberge des Gouverneurs, Québec	La planification de carrière	Claudine Lusier
1987	Auberge des Gouverneurs, Trois-Rivières	Savoir-faire et formation : adaptation à un monde en changement	Denis Simard et Maurice Auger
1988	Holiday Inn, Longueuil	Maîtriser son avenir	Louise Pelletier
1989	Château Mont-Sainte-Anne, Beaufort	1969-1989 : mutation ou continuité	Gaston Bernier
1990	Auberge Ramada, Montréal	Adaptation – clientèle – qualité	Comité
1991	Tremblant Club, Laurentides	Demain, la bibliothéconomie	Marcel Bouchard
1992	Holiday Inn, Montréal	Ouvrons grand les portes de nos bibliothèques	Céline Amnotte
1993	Hôtel Best Western, Saint-Jean-sur-Richelieu	Les réseaux	Jacqueline Labelle
1994	Hôtel InterContinental, Montréal	Services d'information, technologies, connaissance – où est le leadership?	Marielle Dionne-Cartier
1995	Hôtel Lévesque, Rivière-du-Loup	L'autoroute de l'information : un bel avenir pour la région	Yves Savard
1996	Hôtel du Parc, Montréal	Bibliothécaire@ société.consom-mation	Isabelle Pilon
1997	Château Bonne-Entente, Sainte-Foy	L'économie du savoir : à la recherche d'un équilibre	Deirdre Moore
1998	Hôtel des Gouverneurs Place Dupuis, Montréal	Vers de nouveaux défis	Comité

1999	École de technologie supérieure, Montréal	Le bibliothécaire dans la grande famille des professions de l'information	Gilles Deschâtelets
2000	Maison du citoyen, Hull	Le client: moteur du changement	Pierre Tessier
2001	Hôtel Crown Plaza, Montréal	Société cherche bibliothécaire désespérément	Florian Dubois
2002	Château Joliette, Joliette	La gestion... un peu, beaucoup, passionnément	Suzanne Payette
2003	Manoir des Sables, Orford	Polyvalence et nouvelles expertises dans une société en mouvement	Joëlle Thivierge
2004	Hôtel Four Points Sheraton, Dorval	Valeur, utilité et rendement des bibliothèques	Veronica Oliveros
2005	Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe	Séduire et fidéliser; stratégies et finalités	Jean-Marc Lynch
2006	Centre des congrès, Laval	Les nouveaux espaces	Comité
2007	Hôtel Holiday Inn Plaza La Chaudière, Gatineau	Perspectives d'avenir	Comité
2008	Centre de conférence Gelber, Montréal	Bien placée pour le Savoir	Colloque conjoint ASTED-CBPQ

Volet financier

La planification financière d'un congrès doit être faite avec sérieux. Même si l'objectif final n'est pas nécessairement de générer des profits, mais surtout d'offrir ressourcement et réseautage des bibliothécaires, il n'en demeure pas moins qu'un congrès ne devrait pas être déficitaire. C'est la raison pour laquelle la direction générale et le comité exécutif du

Conseil d'administration établissent avec rigueur un cadre financier général.

L'un des éléments très importants du budget d'opération d'un congrès est la location des espaces aux fournisseurs. En fait, les différents commanditaires s'avèrent essentiels à la réussite financière d'un congrès. Par ailleurs, les congressistes apprécient pouvoir assister à des ateliers techniques ou encore bavarder aux stands avec les fournisseurs pour se maintenir à jour sur les différents produits et services offerts. On peut dire que, de façon générale, le financement des congrès a grandement bénéficié de l'apport des commanditaires.

Particularités

Nous avons choisi quatre éléments qui donnent un portrait plus précis de nos rencontres annuelles : l'aide-mémoire pour l'organisation, les activités sociales, les prix de présence et les sites les plus enchanteurs. Nous nous limitons à quelques exemples pour illustrer chacune de ces particularités.

Aide-mémoire pour l'organisation d'un congrès

Profitant au fil des années de l'expérience accumulée dans l'organisation des congrès, la Corporation a élaboré un aide-mémoire pour guider les membres du comité organisateur qui en sont souvent à leur première expérience. Ce document comprend notamment les sections suivantes :

1. *Comités – responsabilités*

Indique les responsabilités de chaque comité (thème et programmes, communications, organisation matérielle et activités sociales) de même que celles de la direction générale et du secrétariat.

2. *Plan de travail pour l'organisation du congrès*

Détaille les étapes et l'échéancier.

3. *Financement*

Porte sur les prévisions budgétaires et les sources de financement.

4. *Communication et publicité*

Décrit le mandat de l'agence de publicité de même que la planification de l'exposition et des ateliers techniques.

5. *Organisation matérielle*

Expose le modèle type des salles, de l'équipement et de l'aménagement.

6. *Activités sociales*

Décrit le mandat particulier du comité responsable de l'organisation des activités sociales.

7. *Conférenciers et animateurs*

Présente l'aspect de la recherche des conférenciers, des ententes conclues habituellement avec ces derniers ainsi que les informations pratiques à leur transmettre.

8. *Programmes*

Explique le contenu des programmes préliminaire et final.

9. *Hôtel*

Contient les informations en lien avec l'hôtel où se tient le congrès.

Activités sociales

1973 : Auberge des Gouverneurs à Sainte-Foy ;
dégustation de vins et fromages.

1980 : Auberge des Gouverneurs à Québec ;
souper dansant et nouvelle cuisine québécoise.

1985 : Auberge du Mont-Gabriel à Mont-Rolland ;
une soirée « bien cuit » à l'occasion du départ de
la présidence de Gaston Bernier (c'est la seule fois
où une telle activité s'est déroulée lors d'un congrès).

1987 : Trois-Rivières ; souper avec orchestre,
on souligne les 18 ans de la Corporation, les 25 ans

de l'EBSI et les 25 ans de la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie.

1990 : Montréal, Tour olympique ; cocktail, dîner fin, International des feux d'artifice vu de la tour et spectacle d'une troupe de lambada.

1993 : Saint-Jean-sur-Richelieu ; cocktail et souper dansant au mess des officiers au Collège militaire.

1995 : Rivière-du-Loup ; banquet et spectacle (quatuor de saxophones).

2005 : Saint-Hyacinthe ; repas champêtre à la Champenoise.

Prix de présence

1987 : Trois-Rivières ; fin de semaine pour deux à l'Auberge des Gouverneurs.

1989 : Château Mont-Sainte-Anne, Beaufort ; une semaine pour deux à l'hôtel Ramada Hull-Ottawa, incluant deux billets pour la visite d'un musée de la région.

1993 : Saint-Jean-sur-Richelieu ; une envolée en montgolfière pour deux.

1994 : Hôtel InterContinental, Montréal ; weekend pour deux à New York.

1995 : Hôtel Lévesque, Rivière-du-Loup ; weekend pour deux à New York.

Sites enchanteurs

1985 : Auberge du Mont-Gabriel à Mont-Rolland.

1991 : Tremblant Club, Laurentides.

1995 : Hôtel Lévesque à Rivière-du-Loup (sans compter une excellente table).

1997 : Hôtel Château Bonne-Entente à Sainte-Foy, une oasis.

2003 : Manoir des Sables à Orford.

Quelques congrès marquants

Nous retenons, parmi plusieurs, cinq congrès marquants : 1979, 1989, 1999, 2002 et 2008.

Quel congrès que celui de 1979 à Trois-Rivières ! Il s'est déroulé du jeudi soir 20 h au dimanche 13 h. Un programme de 40 pages, un comité organisateur hors pair, un contenu intéressant, une rétrospective des dix premières années de la Corporation et une perspective pour les dix années suivantes. Sans compter qu'en cette année 1979, le nombre d'adhérents à la Corporation avait atteint un sommet avec près de mille membres.

D'abord le programme. Le ministre des Affaires culturelles d'alors, Denis Vaugeois, a prononcé une conférence. L'assemblée générale a dû se dérouler en deux parties : le jeudi soir à 21 h (eh, oui !) et la suite le dimanche matin à 11 h 15. Une journée de formation professionnelle s'est tenue le vendredi sous le thème de « l'analyse systémique au service de l'acte professionnel » avec douze ateliers et une conférence. Le samedi a été la journée consacrée à la profession : « Après dix ans de la profession, la profession dans dix ans ». De plus, deux conférences-ateliers et quatre ateliers ont été organisés autour du thème du plan biennal : « le bibliothécaire et la société, la formation, les conditions d'exercice de la profession et les relations publiques ». Le dimanche a eu lieu une réunion sur l'inclusion de la Corporation dans l'Office des professions.

Au comité organisateur composé de six membres sous la présidence de Madeleine Balcer s'étaient joints plusieurs autres comités :

- comité du thème et du programme ;
- comité de l'organisation matérielle ;
- comité des activités sociales ;
- comité du secrétariat et de l'inscription ;
- comité de participation des anglophones ;
- comité des relations publiques ;

- comité du budget et de l'exposition ;
- comité de l'album souvenir ;
- et pour l'assemblée générale, un assesseur, un comité du quorum et un comité de résolutions.

Enfin, les activités sociales n'ont pas été en reste. D'abord deux premiers cocktails, un le jeudi soir et l'autre le vendredi soir. La fin de journée a été l'occasion de célébrer le 10^e anniversaire de la Corporation lors d'un troisième cocktail au cours duquel a eu lieu le lancement de trois publications (*Des bibliothécaires... une Corporation*, *Code de déontologie* et *Répertoire bio-bibliographique*). Un hommage aux membres fondateurs et aux anciens présidents a aussi été présenté ainsi qu'un hommage spécial et pleinement mérité pour marquer le départ d'Yvon Albert Laurendeau qui avait été le directeur général de la Corporation pendant dix années. Le tout s'est conclu par un bal avec orchestre.

Le congrès de 1989 a lieu au Château Mont-Sainte-Anne, sous le thème « 1969-1989, mutation ou continuité ? ». Le thème du 20^e anniversaire se rapproche de celui de 1979. La rencontre annuelle commence par une allocution du ministre de l'Éducation, Claude Ryan, le jeudi soir. Le vendredi, le programme comprend huit ateliers, une table ronde sur l'avenir des bibliothèques scolaires au Québec, une présentation du plan stratégique triennal de la Corporation incluant un débat sur les orientations futures de l'organisation. Le samedi prévoit une plénière et quatre ateliers.

Pour les activités sociales, les congressistes ont droit à un souper-conférence le jeudi soir, à un souper suivi de jeux de société ainsi qu'à une prestation d'un chansonnier le vendredi et à un cocktail suivi d'une soirée gala le samedi soir. Enfin, un album souvenir sous la responsabilité de Monique Lecavalier est remis aux collègues.

Le congrès de 1999 vise à définir la grande famille des professions de l'information et à y situer la place du bibliothécaire. Deux conférenciers de grande envergure ont été solli-

cités. D'abord Lise Bissonnette à la conférence d'ouverture, et deux anthropologues très connus et appréciés au Québec, Bernard Arcand et Serge Bouchard, pour la conférence de clôture ; sans compter une conférence de Guylaine Beaudry, directrice des publications électroniques au Service des bibliothèques et des Presses de l'Université de Montréal, sur la numérisation des collections.

L'année 1999 marque également le 30^e anniversaire de la Corporation. La soirée au Caf'Conc' de l'hôtel Marriott-Château Champlain comprend un banquet et un spectacle. Un volet hommage tenu lors de cette soirée constitue l'un des éléments importants de ce 30^e anniversaire.

Le *Corpo Clip* paru tout juste après le congrès consacre un reportage de dix pages à cet événement. Dans le rapport annuel 1998-1999, on mentionne que le nombre de membres s'élève à 728 bibliothécaires, et dans la rubrique « Repères de l'année », on souligne la présence de représentants de la Corporation au Sommet sur la politique du livre et de la lecture dont la présidence est assurée par le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Le congrès de 2002, qui s'est tenu à Joliette, revêt un caractère particulier, notamment parce qu'il a été le premier à inclure un séminaire de formation (en pré-congrès). Ce dernier portait sur le leadership efficace. Il s'inscrivait donc parfaitement dans la thématique générale du congrès, à savoir : « La gestion... un peu, beaucoup, passionnément ». L'ajout d'une journée pré-congrès a été très bien accueilli par les membres. En font foi les inscriptions, qui ont progressé très notablement. Les ateliers portaient sur des thématiques chères au monde de la gestion, tels l'audit informationnel stratégique, la gestion du personnel, le coaching, le service à la clientèle, l'intelligence émotionnelle, etc.

Le comité organisateur, présidé par Suzanne Payette, a eu l'excellente idée de tenir la soirée sociale à l'Érablière des Patriotes, à L'Assomption. Cette soirée soulignait également le 25^e anniversaire de la fondation du Regroupement régional

des bibliothèques publiques de Laval, Laurentides, Lanaudière (BPLLL, anciennement COBRAN).

Un autre tour de force a été de réussir à obtenir, pour l'inauguration du congrès au Musée de Joliette, la présence à la fois de la ministre de la Culture et des Communications, Diane Lemieux, et celle de la présidente-directrice générale de la BNQ, Lise Bissonnette.

L'élément marquant de ce congrès de 2008 (appelé colloque cette année-là) est le fait qu'il a permis le rapprochement de deux des principales associations du milieu documentaire québécois. En effet, l'ASTED et la CBPQ ont décidé de tenir ensemble à Montréal leurs congrès annuels. Il faut ajouter que l'année 2008 était déjà passablement chargée en ce qui a trait aux congrès puisque celui de l'IFLA se déroulait à Québec. Celui-ci a d'ailleurs connu un succès remarquable. Toute une série de pré-congrès et de post-congrès se sont également déroulés dans la mouvance du congrès de l'IFLA 2008.

Étant donné que l'ASTED se chargeait de l'organisation du congrès de l'IFLA, il a été convenu que la CBPQ s'occuperait de l'organisation du colloque conjoint. Une autre particularité de ce colloque a été la collégialité du comité organisateur qui a su se passer de président.

Ce colloque a été très apprécié par les membres des deux associations présentes. Il faut dire qu'en plus des ateliers très intéressants, on avait ajouté des sessions d'affichage où différentes bibliothèques pouvaient partager leurs bons coups. Soulignons aussi que le lieu retenu pour ce colloque, le Centre Gelber, a permis d'offrir aux participants un site très intéressant doté d'un jardin extérieur en plein cœur de Montréal!

La réussite de ce colloque conjoint permet d'envisager pour la CBPQ d'autres partenariats avec l'ASTED et même avec d'autres associations du milieu documentaire.

CONCLUSION

Autant les assemblées générales annuelles (1970-1976) que les congrès (depuis 1977) ont offert des programmes d'activités fort intéressants qui ont su répondre aux attentes des membres de la Corporation. On estime que de 1970 à 2008, près de 400 ateliers et plus de 500 intervenants (conférenciers et panélistes) ont permis à 4500 participants de bénéficier d'informations, de réflexion et de savoir-faire.

Les principaux points tournants des congrès auront été le premier congrès en 1977, l'ajout d'une journée pré-congrès en 2002 (à Joliette) et, enfin, la tenue en novembre 2009 du premier grand congrès des milieux documentaires du Québec.

BIBLIOTHÉCAIRE

Une profession en constante évolution

FRANCE BOUTHILLIER

Même si les bibliothèques existent depuis des millénaires dans certaines parties du monde, le métier de bibliothécaire est une activité récente au Québec, et l'obtention du statut de profession pour les bibliothécaires l'est encore davantage. Entre la fondation de la bibliothèque du gouverneur Haldimand à Québec en 1779 et l'ouverture de la Grande Bibliothèque à Montréal en 2005, le personnel œuvrant dans les bibliothèques n'a cessé d'évoluer et de s'adapter aux multiples changements affectant le monde de l'édition, de l'information, et des technologies de l'information et des communications (TIC). Sans prétendre fournir une analyse exhaustive de cette évolution, le but du présent chapitre est de souligner les grandes lignes du développement du métier de bibliothécaire au cours des quarante dernières années en examinant certains changements qui sont apparus dans la formation et dans les emplois des bibliothécaires.

LA FORMATION

Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert datant de 1751, la notion du rôle de bibliothécaire était relativement simple : *Bibliothécaire, celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre et à l'accroissement des livres d'une bibliothèque* (Accart, 2000). Aujourd'hui, cette définition, si elle demeure

certaines pertinentes, n'est certainement plus représentative des multiples tâches essentielles au fonctionnement d'une bibliothèque. Le chemin parcouru dans l'élargissement et l'enrichissement des tâches est grand. En 1969, lorsque la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est créée, plusieurs types de diplômes avaient déjà été conçus par le milieu universitaire pour répondre à la complexité des tâches.

En 1904, l'Université McGill offrait un premier type de formation au Québec avec une école — ou cours d'été — ayant pour but l'acquisition d'habiletés et de connaissances de base en bibliothéconomie. En 1930, on introduit le baccalauréat d'un an, suivi d'un programme de maîtrise avec mémoire offert en 1956. Ces programmes de formation seront définitivement remplacés en 1965 par le programme de maîtrise de deux ans sans mémoire. Du côté francophone, l'histoire de la formation des bibliothécaires commence avec l'École des bibliothécaires, créée en 1937 et affiliée à l'Université de Montréal. Des diplômes de baccalauréat, d'une durée d'une année et ensuite de deux années, y seront offerts de 1961 jusqu'en 1970, et éventuellement un programme de maîtrise de deux ans deviendra la norme en 1970 (Bouthillier et Salaün, 2008). Depuis plus de 29 ans, la formation des bibliothécaires est donc définie comme une combinaison impliquant à la fois une solide formation générale (un baccalauréat universitaire) et une formation supérieure, spécialisée en bibliothéconomie et en sciences de l'information.

Depuis, que ce soit à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal ou à l'École des sciences de l'information de l'Université McGill, on admet qu'une formation en bibliothéconomie nécessite une multitude de connaissances et d'habiletés relatives, entre autres, à l'administration, la gestion des systèmes d'information et des bases de données, la recherche de l'information et la recherche permettant le développement des connaissances, l'organisation de l'information (catalogage et indexation), le développement

des collections, les services de référence (généraux et spécialisés), et la conservation du patrimoine. Ces compétences s'exercent selon les divers types de bibliothèques (publiques, universitaires, scolaires, spécialisées). Par ailleurs, ces programmes permettent d'acquérir des connaissances relatives à l'histoire des bibliothèques et de l'imprimé, leurs rôles respectifs dans la société, de même que des habiletés reliées aux technologies de diffusion et d'accès à l'information. Si pendant des années ces programmes de formation ont permis de former des bibliothécaires compétents pouvant travailler dans les différents types de bibliothèques, les deux écoles ont constamment révisé leurs programmes de maîtrise en ajoutant et en diversifiant leurs offres de cours et de spécialisations en vue de répondre aux nouvelles tendances, aux exigences et aux compétences qui devenaient clairement de plus en plus en demande dans le monde documentaire. À cet égard, la prolifération de l'information et le développement des technologies de l'information et de la communication ont complètement changé la donne concernant les modalités d'accès à l'information. Pensons aux catalogues en ligne, aux bases de données bibliographiques, aux revues électroniques, à Internet et aux documents numériques ; ces nouveautés apparues au cours des 40 dernières années ont à la fois facilité et rendu plus complexe la recherche documentaire et la gestion des services d'information. Ainsi, l'accent des programmes de formation a été mis sur la gestion des systèmes d'information, la gestion stratégique de l'information, la gestion des connaissances et l'archivistique. Tous ces domaines d'intervention sont maintenant devenus connexes à la bibliothéconomie. Le rôle du bibliothécaire a progressivement évolué pour englober de nouvelles dimensions qui, a priori, ne semblaient pas directement reliées aux bibliothèques. Alors qu'à l'époque de Diderot on voyait le bibliothécaire simplement responsable d'une collection, il est progressivement devenu, ici comme ailleurs, en charge de la gestion et de l'accès au contenu de multiples collections, avec l'objectif de réduire les barrières physiques, temporelles, géographiques et intellectuelles.

LA DIVERSITÉ DES EMPLOIS

Dresser les particularités de l'évolution des postes de bibliothécaires est une tâche difficile, car chaque milieu s'est transformé de manière fort différente avec des enjeux très spécifiques. Quelques années avant la fondation de la Corporation, on assiste à une première phase du développement des bibliothèques universitaires avec la démocratisation de l'éducation. Les bibliothèques municipales, quant à elles, se sont développées à la suite de la promulgation de la loi de 1959. Les besoins en bibliothécaires dans ces secteurs étaient particulièrement grands et continuent de l'être, car il s'agit sans doute des deux types de bibliothèques qui ont connu le plus d'expansion puisque leur mandat est de rejoindre une population toujours grandissante.

Dans le secteur académique, les bibliothécaires ont contribué au développement des connaissances en comblant les besoins en documentation des chercheurs et des étudiants dans la réalisation de leurs apprentissages, de leurs recherches et de leurs découvertes. Au cours des années 1990, avec l'accès aux ressources électroniques rendu très facile, peu importe leur localisation, les bibliothécaires sont devenus des personnes clés pour former les utilisateurs au repérage et à l'évaluation de l'information. Avec la numérisation des ressources documentaires (journaux, revues, livres, thèses), les bibliothécaires ont contribué ainsi à créer des bibliothèques virtuelles, objectif qui n'était nullement identifié en 1969. Aujourd'hui, les modes d'accès aux connaissances, les enjeux de l'édition numérique, de l'accès libre et des dépôts institutionnels s'ajoutent aux préoccupations relatives à l'efficacité des catalogues en ligne, aux services de références en ligne et à l'importance de la formation à l'information.

Du côté des bibliothèques municipales, faut-il rappeler que les bibliothécaires de référence dans les années 1960 devaient toujours s'en remettre à l'Index avant de donner accès aux ouvrages, entre autres ceux de Victor Hugo ou de Gustave

Flaubert? Depuis cette époque, d'importants investissements en immobilisations et en ressources documentaires, dérivés d'importantes politiques culturelles et politiques de la lecture, ont permis de combler un grand retard par rapport à plusieurs pays industrialisés et à d'autres provinces canadiennes. Alors que des idéaux de démocratie et d'égalité sociale ont souvent été associés aux bibliothèques publiques, au Québec, les bibliothèques municipales ont été définies comme des ressources essentielles permettant l'accès et le développement de la culture francophone, canadienne-française et québécoise (Bouthillier, 1997).

Aujourd'hui, les défis dans ce milieu se rapportent davantage à la façon d'attirer les jeunes, souvent tournés vers les nouvelles technologies, et de répondre à la diversité culturelle, compte tenu de l'immigration significative dans certaines villes et régions. Les bibliothécaires doivent maintenant se mettre à l'écoute des besoins de cette population d'utilisateurs fort diversifiée, d'où l'introduction de nouveaux services et collections, telles que des collections multimédias, de bases de données diverses et de jeux vidéo.

Toujours dans cette même décennie 1960, le Québec connaît un développement économique sans précédent. De nombreuses entreprises dans le secteur public et privé ainsi que des agences gouvernementales se sont dotées de centres de documentation. La notion de bibliothécaire spécialisé fait son apparition, justifiée par le besoin d'avoir des bibliothécaires pouvant tout faire : acquisition, catalogage, référence, et plus encore. Dans un contexte spécialisé, le bibliothécaire doit s'assurer de très bien connaître les besoins en information de sa clientèle, car tous les services doivent répondre de très près à leur réalité particulière. Le centre de documentation est une mini-bibliothèque dédiée à des utilisateurs ayant des besoins très spécifiques. C'est surtout dans ce milieu que se développera le besoin d'une nouvelle catégorie d'employés, des bibliothécaires nouveau genre, c'est-à-dire des veilleurs professionnels pouvant faire, entre autres, de la veille concu-

rentielle, technologique, informationnelle, scientifique et technique. Plus près de la prise de décision, travaillant à analyser et non seulement à colliger l'information, les veilleurs sont sollicités de plus en plus dans les milieux non seulement corporatifs mais également publics comme les universités, les ministères, les agences gouvernementales, et les organismes à but non lucratif. Dans les milieux spécialisés, on a également vu le développement de bibliothèques virtuelles pour des raisons économiques et de facilité d'accès puisque les collections sur papier ne pouvaient plus répondre aux besoins des utilisateurs souvent dispersés sur le plan géographique et toujours plus limités par le temps. Les centres de documentation existent toujours mais les bibliothécaires spécialisés gèrent souvent des portails donnant accès à une multitude de ressources électroniques disponibles par le biais d'un intranet et d'internet. Parallèlement à ces développements, la gestion de l'information dans les organisations et la gestion des connaissances sont devenues de nouveaux domaines de travail pour les bibliothécaires. Au cours des dernières années, on constate que savoir où est l'information et savoir qui détient l'information et l'expertise sont des enjeux de taille, au même titre que l'organisation et le repérage de l'information.

Plus récemment, les bibliothèques scolaires dans les milieux francophones ont été identifiées comme un secteur essentiel au succès des enfants et devraient connaître une évolution certaine avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Alors qu'Internet et la numérisation des documents ont souvent été présentés comme des facteurs causant une remise en question de l'importance et de l'existence même des bibliothécaires, on constate plutôt que de nombreux nouveaux rôles sont maintenant comblés par ces professionnels. Lorsque l'on regarde les offres d'emploi, on trouve plusieurs annonces qui ne font plus mention du terme bibliothécaire, mais pour lesquels on exige la même formation. Des titres tels que celui d'analyste et recherchiste en information stratégique, analyste

en gestion de documents, spécialiste de l'information, spécialiste de la recherche, chef de la gestion de la documentation, conseiller en sciences de l'information, consultant en bibliothéconomie, spécialiste en ressources documentaires, coordonnateur de recherche informationnelle, conseiller en information documentaire, chargé de veille, cyberthécaire-archiviste ou analyste en contenu web, confirment que les bibliothécaires contribuent à plus d'un titre au transfert de l'information et des connaissances sous toutes ses formes. Leurs rôles d'analyse, de coordination, de gestions des ressources et de soutien à la recherche indiquent que l'impact intellectuel des bibliothécaires est plus que jamais significatif dans un monde documentaire où la recherche de sens demeure primordiale.

CONCLUSION

Alors qu'en 1969 le rôle du bibliothécaire était indissociable de celui de l'institution, en 2009, ses compétences sont perçues comme étant transférables et applicables au-delà de l'institution et du contexte traditionnel. Si, à l'époque, les responsabilités des bibliothécaires se déclinaient en fonction des types de service à rendre tels que les services techniques, les services aux usagers, le catalogage, la référence, la gestion ou l'animation, aujourd'hui ces responsabilités se rattachent davantage aux technologies utilisées pour la prestation des services (responsable des services et du contenu Web, des technologies en émergence), aux ressources (gestionnaire des documents ou collections numériques) et aux modes d'accès aux ressources et services (bibliothécaires de liaison, responsable de la culture d'information). Défini de plus en plus comme un spécialiste de l'information et comme un facilitateur d'accès à l'information et aux connaissances, le métier de bibliothécaire s'est complètement transformé en quarante ans et cela, dans tous les milieux. Tout permet de croire que ce métier n'a certainement pas fini d'évoluer.

RÉFÉRENCES

ACCART, Jean-Philippe, « Bibliothécaire, documentaliste : même métier? », *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 45, n° 1, 2000, p. 88-93.

BOUTHILLIER, France, et Jean-Michel SALAÜN, « Le Québec, un endroit privilégié pour la formation en bibliothéconomie et en sciences de l'information », *Argus*, vol. 37, n° 1, 2008, p. 129-134.

BOUTHILLIER, France, « Les nouveaux rôles des bibliothécaires et leurs enjeux dans l'organisation du travail », *Francophonies et bibliothèques : innovations, changements et réseautage. Première conférence de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes*, Montréal, 3-5 août 2008. URL : <http://www.aifbd.org/congres/textes.htm> (page consultée le 6 avril 2009).

BOUTHILLIER, France, « Le service et sa signification dans une bibliothèque publique au Québec », *Documentation et bibliothèques*, vol. 43, n° 3, 1997, p. 115-123.

FORMATION CONTINUE ET FORMATION INITIALE :

Les deux côtés d'une même médaille

SILVIE DELORME

Dès sa création en 1969, la Corporation accorde une importance majeure à la formation continue. Gage d'une profession forte dont les connaissances sont à jour, la formation continue constitue également un rempart pour la qualité du service à la population. Elle s'inscrit au code d'éthique à titre de responsabilité relevant de chacun des membres.

LA FORMATION CONTINUE : FONDEMENT DE LA QUALITÉ DU SERVICE À LA POPULATION

Afin de s'assurer d'activités de qualité et répondant aux besoins de la profession, la Corporation met sur pied en 1975 un Comité de formation professionnelle. Le mandat de celui-ci consiste à monter une programmation échelonnée sur l'année permettant de compléter la formation offerte par les Écoles. Les activités proposées s'étendent généralement sur une seule journée et portent sur divers thèmes d'actualité répondant à la mise à jour des connaissances (audiovisuel, informatisation, technologie, etc.) ou à une formation de base dans certains domaines peu couverts par les Écoles (gestion, évaluation du personnel, entrevues de sélection, planification stratégique, etc.).

Le Comité est composé de bénévoles et il fait rapport au Conseil d'administration de la Corporation. En 40 ans d'activités, plusieurs membres y ont travaillé afin d'offrir à leurs collègues des programmes cohérents et répondant aux besoins de formation de chacune des époques.

LA RECONNAISSANCE ET L'EXPERTISE DE LA PROFESSION : UN ENJEU MAJEUR

Dès la création de la Corporation, les enjeux sont importants. Le Québec vit la Révolution tranquille, s'éduque, se forme et se spécialise. La démocratisation de l'éducation est au cœur des débats de société, la diffusion de l'information en constitue l'un des maillons essentiels. Les bibliothèques deviennent des médiathèques, la société québécoise passe à l'ère de l'information. L'expertise des bibliothécaires devient une nécessité et un enjeu. La profession fait face à un environnement en profond changement, la formation n'est plus suffisante dans la forme de l'époque et se modifie pour devenir la maîtrise actuelle échelonnée sur deux ans. Les praticiens doivent augmenter leur niveau de connaissance pour répondre aux besoins pointus des milieux spécialisés et universitaires. La profession veut être reconnue au même titre que les grandes professions libérales. Elle se constitue en Corporation.

Qui dit formation continue pose automatiquement la question de la formation initiale. La formation de base et la formation continue deviennent donc des enjeux majeurs pour la desserte des différentes populations. Se dessinent donc les questionnements suivants : Quelle formation pour quels bibliothécaires ? Comment travailler avec les partenaires ? Quels partenaires ? Comment inscrire ces formations en continuité avec la formation de base ? Quelles sont les principales lacunes de celle-ci ? Le programme de formation continue doit-il y remédier nécessairement ?

Dans ce contexte, la formation continue vise donc à répondre aux grands enjeux suivants :

- participer à la reconnaissance de la profession de bibliothécaire et de son expertise ;
- maintenir un corps professionnel compétent, expert et à la fine pointe des développements dans son domaine ;
- s'assurer de la qualité des services offerts au public dans le respect des valeurs de base de la démocratisation de l'information et de la diffusion de la connaissance ;
- répondre aux exigences du marché du travail en complétant la formation des professionnels pour tous les niveaux de responsabilité dans l'organisation ;
- offrir un programme de formation complémentaire à l'offre de cours des Écoles et développé, si possible, en collaboration avec celles-ci ;
- afin de s'assurer d'une participation adéquate et d'optimiser les efforts du Comité, œuvrer en complémentarité avec les autres associations en bibliothéconomie plutôt qu'en concurrence ;
- combler, par une formation d'appoint, certaines lacunes majeures de la formation de base, telle la formation en gestion ;
- proposer des outils de formation continue contemporains répondant aux divers niveaux de besoin des professionnels en exercice.

Par son programme de formation continue, comment la Corporation est-elle parvenue à répondre à ces enjeux ?

DES THÈMES RÉCURRENTS

Au fil du temps, la formation offerte par les Écoles de bibliothéconomie et sciences de l'information s'est modifiée. Elle a tenté de répondre aux exigences du marché et aux grandes tendances du développement des milieux documentaires. Parfois, elle a cédé aux modes. Par conséquent, les programmes de formation continue offerts par la Corporation ont dû s'adapter et chercher à combler les lacunes, l'objectif ultime étant la

compétence des bibliothécaires sur le marché du travail dans tous les secteurs de leur activité professionnelle.

Les fameuses NTIC !

Thème récurrent s'il en est, l'informatisation et la maîtrise des « nouvelles technologies de l'information de la communication » (NTIC) sont omniprésentes au fil des ans malgré le développement d'excellents cours par les Écoles. En 40 ans, l'évolution rapide des technologies, le passage d'une ère manuelle à une époque entièrement informatisée ont imposé leur loi et obligé les professionnels de mettre à jour leurs connaissances par leur participation à des ateliers de formation portant sur les logiciels, les formats de traitement des données, l'utilisation des ordinateurs, l'impact de ceux-ci sur les services et les besoins du public. Ce thème est toujours d'actualité et comporte les aspects suivants : le droit d'auteur et Internet ; le Web 2.0 et 3.0 ; les usagers nés avec le numérique ; la numérisation des collections ; les livres électroniques ; l'impact des activités de numérisation de Google. En raison de sa prégnance dans toutes les sphères de notre activité professionnelle, l'informatisation de nos processus de travail et la numérisation de l'information constituent toujours des thèmes privilégiés pour les activités de formation continue.

Être ou ne pas être gestionnaire ?

La gestion a fait l'objet de nombreuses activités de formation continue en raison principalement du peu de cours offerts sur ce thème par les Écoles. Cette thématique pose un défi particulier à la profession. En effet, essentielle pour nombre de professionnels en exercice dès la sortie de l'université, la formation en gestion est déficiente pour tout nouveau diplômé. Peu sensibilisé à ce domaine et souvent peu intéressé, le nouveau diplômé n'a pas cette vision large que permet la gestion ainsi que les connaissances utiles à la planification et à l'analyse des services offerts en fonction des besoins et des contrain-

tes du milieu. Comment remédier à cette lacune importante des formations de base ? À de nombreuses occasions, la Corporation a exprimé ce besoin aux Écoles, mais sans succès. Des activités d'un jour portant sur des thématiques de gestion ont donc été organisées au fil des ans : gestion budgétaire, processus de sélection du personnel, évaluation des employés, planification stratégique, etc. Jamais elles ne remplaceront une formation de base, le développement d'une pensée en gestion et l'appropriation de pratiques d'excellence en gestion. La formation continue ne peut remplacer une formation initiale et si la profession a besoin de gestionnaires de haut niveau, ceux-ci doivent, pour l'instant, aller chercher ailleurs cette formation spécialisée en gestion leur permettant de bien positionner la bibliothèque et ses enjeux au sein de nos grandes institutions.

La formation par milieu, un besoin toujours d'actualité

Si les formations universitaires ont abandonné la segmentation des cours par milieu, il n'en demeure pas moins que certains milieux spécifiques exigent toujours des compétences particulières. Pensons aux milieux des bibliothèques publiques et scolaires qui demandent des compétences en littérature de jeunesse et en pédagogie. Est-ce qu'un programme de formation continue d'une journée occasionnelle peut permettre de répondre à ce besoin ? Si on en croit la mise sur pied du programme de formation demandé par le ministère de l'Éducation pour la formation accélérée de bibliothécaires scolaires, il faut se rendre à l'évidence que la formation continue ne peut répondre adéquatement à ce besoin, si ce n'est qu'en termes de formation d'appoint et non de base.

Les bibliothécaires, des pédagogues en devenir ?

La formation documentaire et les habiletés pédagogiques posent également un problème important dans plusieurs milieux. Les bibliothèques universitaires, collégiales et scolaires aux prises

avec des clientèles peu compétentes pour la recherche documentaire organisent des activités de formation en début de session. Or, d'après les bibliothécaires responsables, leur connaissance de la pédagogie est déficiente et ils demandent l'organisation d'ateliers de plusieurs jours sur cette thématique : les activités portant sur une seule journée ne permettent pas d'approfondir les contenus et de développer de nouvelles habiletés.

De nouveaux champs d'expertise

La profession évolue constamment et l'environnement de travail se modifie. La numérisation de l'édition, l'accès libre à la documentation savante et les dépôts institutionnels, la gestion des données brutes, la bibliothèque hors les murs, la médiation des savoirs, la présence dans le milieu par l'organisation d'événements et d'activités, la planification des communications et de ses outils actuels, la gestion transversale des collections universitaires – bibliothèques, archives, collections muséales –, les partenariats avec des institutions aux missions complémentaires, toutes ces activités font de plus en plus fréquemment l'objet de réflexion et exigent de nouvelles compétences. La thématique de l'avenir de la bibliothèque est un enjeu de taille et demande de la part de la profession humilité, largeur de vue, expertise et connaissance des besoins des divers publics.

Les départs à la retraite et la perte d'expertise

La problématique du renouvellement des ressources humaines dû aux nombreux départs à la retraite des baby-boomers pose également la question du transfert des connaissances et de la formation continue pour les jeunes bibliothécaires qui les remplacent. Comment s'assurer du même niveau d'expertise ? Comment transférer ces connaissances ? Le mentorat convient-il ? La rédaction d'outils et de procéduriers peut-elle combler l'écart d'expertise et d'expérience ? Les professionnels

en place ont-ils l'expertise nécessaire pour penser leur travail dans une perspective de corpus de connaissances à transmettre ? Comment la formation continue peut-elle être d'un certain soutien ? Dans ce contexte, la mise en commun par les gestionnaires des domaines d'expertise touchés pourrait permettre le développement de formations thématiques par les spécialistes permettant le transfert des connaissances.

Les outils de la formation continue

Avec la venue des technologies, les moyens d'enseignement se sont modifiés et deviennent de plus en plus souples, s'adaptant tant aux clientèles qu'aux lieux d'apprentissage : vidéo-conférences, cours à distance, etc. À ce jour, la Corporation a peu utilisé ces outils. Elle aurait peut-être davantage à les utiliser davantage afin d'offrir à sa clientèle des formats d'activités de formation continue pouvant répondre à chacun selon leurs horaires, leurs responsabilités familiales et leurs disponibilités.

POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES BESOINS DES MILIEUX

Ce bref survol des thématiques et des problématiques permet de faire ressortir l'importance de la formation de base et de la complémentarité de la formation continue. En effet, cette dernière doit s'arrimer à des compétences de base acquises lors de la formation initiale et mettre à jour les habiletés et les connaissances nécessaires à la pratique professionnelle. La diversité des milieux de travail aujourd'hui et, par conséquent, des compétences exigées constitue une problématique particulière pour la formation initiale qui n'est que de deux ans. Conçue à l'origine prioritairement pour les milieux universitaire et spécialisé à titre de complément à une formation de niveau baccalauréat, la maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information n'arrive plus, aujourd'hui, à répondre

adéquatement à l'ampleur des besoins des milieux. Pourtant, les Écoles ont apporté de multiples adaptations et des modifications aux programmes visant à former des professionnels de l'information adaptés à l'environnement actuel. Malheureusement, la formation continue ne peut seule répondre aux exigences des différents milieux de pratique. Là n'est pas sa raison d'être. Dans le respect des fonctions propres à la formation initiale et à la formation continue, et afin de développer les avenues permettant l'adaptation des compétences des futurs bibliothécaires aux multiples besoins actuels, la Corporation et les gestionnaires des différents milieux devront poursuivre leurs discussions avec les Écoles. Les États généraux de la profession proposés par l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal pour 2010-2011 constituent, sans aucun doute, une occasion de choix pour discuter de ces enjeux de la formation.

RESPONSABLES DES COMITÉS

1975-1977	Onil Dupuis
1978-1979	Jean-Pierre Côté
1980	Suzanne Bertrand Gastaldy
1981-1982	Silvie Delorme
1983	Danièle Baillargeon
1984-1985	Sylvie Provost
1986-1988	Réjean Savard
1989-1991	Sylvie Fournier
1992	Marcel Bouchard
1993-1997	coordination par Régine Horinstein
1998	Claire Dionne
1999-2003	coordination par Régine Horinstein
2004	Audrey Attia

L'ENGAGEMENT SOCIAL DES BIBLIOTHÉCAIRES AU SEIN DE LA CBPQ DE 1975 À 1990

RÉJEAN SAVARD

Au sortir de l'École de bibliothéconomie, en 1975, nous étions un petit groupe d'enragés décidés à « sauver » cette profession que nous nous apprêtions à joindre et qui nous apparaissait comme plus ou moins moribonde. Nous n'acceptons pas cette idée et nous étions gonflés à bloc, au point de réclamer dès notre première participation au congrès annuel de la CBPQ la tête du directeur général de l'époque, pourtant un bon bougre qui avait fait plus que son possible. Mais il avait le malheur de ne pas être bibliothécaire de formation, ce qui, pour le petit groupe de forcenés que nous étions, n'avait aucun sens. Une corporation de bibliothécaires se devait de donner l'exemple et d'employer un bibliothécaire pour gérer sa destinée.

Mais cette promotion de 1975 de l'EBSI parmi laquelle se trouvaient de nombreux leaders de la profession d'aujourd'hui ou plusieurs bibliothécaires qui ont marqué l'évolution de la profession depuis les années 1970⁵⁹ représentait bien son épo-

59. Parmi ceux-ci notons : Richard Boivin, Hélène Roussel, Alain Perrier, Jean Lemaire, Richard Laverdière, Denis Houde, Gilles Gallichan, Philippe Lelièvre, Lise Langlais, auxquels se joignirent à des moments divers quelques collègues de promotions voisines ou subséquentes (comme Madeleine Balcer, Jean-Pierre Côté, Louise Pelletier ou Silvie Delorme), ou des « transfuges » de McGill comme Gilles Caron.

que : tous étaient pétris de l'esprit de l'après-68 qui, au Québec, allait faire des années 1970 une ère de contestation sans précédent. D'ailleurs, dès l'École de bibliothéconomie, cette contestation s'était déjà manifestée avec ce même groupe qui avait réclamé et obtenu la tête d'un de leurs professeurs jugé incompétent.

Cependant, ce qui marque davantage ce groupe de bibliothécaires des années 1970 est bien davantage qu'un mouvement contestataire qui pourrait sembler négatif. Nous voulions changer les choses. C'est pourquoi nous avons investi en masse les rangs de la CBPO. Elle nous apparaissait comme le meilleur outil pour cela. Pour nous, le problème des bibliothèques était essentiellement lié à la faiblesse des bibliothécaires comme groupe : manque de visibilité, manque de dynamisme et aucun sens d'appartenance. De plus, notre vision du métier de bibliothécaire dépassait les aspects techniques et traditionnels. Nous avions acquis au cours de notre formation la vision du bibliothécaire ayant un rôle élargi, d'un professionnel de la bibliothéconomie, certes, mais ayant aussi les responsabilités d'un communicateur, d'un animateur et d'un gestionnaire. Il faut ajouter à cette approche une perception assez large du concept de document. Auparavant, le livre et l'imprimé étaient au centre des préoccupations bibliothéconomiques, alors que les promotions des écoles de bibliothéconomie des années 1970 et 1980 allaient se tourner de plus en plus vers l'audiovisuel en plein essor à cette époque.

S'il fallait nommer quelques personnes ayant influencé cette trajectoire professionnelle et cet engagement des jeunes bibliothécaires de l'époque, je mentionnerais les noms de Janina-Klara Szpakowska, Georges Cartier et Jesse Shera. Madame Szpakowska, décédée en 2000, fut longtemps professeur à l'École de bibliothéconomie. Elle y enseignait notamment les aspects professionnels et la documentation audiovisuelle. Elle effectua également plusieurs recherches et elle publia quelques ouvrages importants sur les clientèles et les services aux jeunes à la bibliothèque. Elle s'est impliquée

à la Corporation en préparant le premier code de déontologie. Personne originale et attachante, elle était beaucoup aimée des étudiants et elle a su, je crois, leur transmettre une partie de sa fougue et sa foi en la Corporation.

Georges Cartier fut un autre personnage important, mais d'un style complètement différent. Au moment de son passage à l'École de bibliothéconomie, il avait déjà une carrière brillante derrière lui, notamment comme bibliothécaire-gestionnaire. Extrêmement dynamique, intelligent, cultivé, engagé sur le plan littéraire et sur le plan politique, nul doute qu'il influença plusieurs d'entre nous.

Sur le plan théorique, il est indéniable que Jesse Shera fut une figure dominante de la littérature professionnelle en bibliothéconomie, des années 1960 jusqu'à la fin des années 1980. Son œuvre faisait partie des listes de lectures de plusieurs professeurs à l'École de bibliothéconomie. Outre sa contribution au débat sur les rapports entre bibliothéconomie et sciences de l'information, l'apport de Shera dans le renforcement du rôle social du bibliothécaire me semble évident. Précurseur du concept d'épistémologie sociale, Shera insista sur les aspects humains du métier de bibliothécaire. Il souligna à maintes reprises qu'il fallait se méfier du côté techniciste de la profession qui pouvait nous faire perdre de vue les valeurs humaines et professionnelles inhérentes au métier de bibliothécaire.

C'est donc dans ce contexte que les nouveaux diplômés de l'École de bibliothéconomie intégrèrent le marché du travail au milieu des années 1970.

DE L'ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE À L'ACTION PROFESSIONNELLE

J'ai participé intensément aux diverses activités de la Corporation, de 1975 jusqu'à la fin des années 1980. À partir de mon expérience personnelle et avec le recul, j'ai tenté de dégager le fil conducteur pouvant relier les différentes actions de la Corporation à cette époque. Je dirais que la recherche

constante d'une société plus humaine où le bibliothécaire joue un rôle prépondérant m'apparaît comme un leitmotiv ayant marqué cette époque. On pourrait mentionner un certain humanisme, incarné par un bibliothécaire davantage présent dans la société, un professionnel qui considère tous les enjeux sociaux et culturels et qui prend les moyens pour assumer les responsabilités qui en découlent. Un professionnel qui se préoccupe de sa formation continue et qui s'ouvre aux nouvelles méthodes de travail, aux nouveaux outils, technologiques ou autres, mais sans perdre de vue que ceux-ci ne restent que des outils permettant d'améliorer son travail et, par conséquent, sa contribution à la société. Un bibliothécaire conscient aussi qu'un statut précaire limitera son action et qui s'efforce de défendre celui-ci sur le plan social et syndical. Un bibliothécaire qui comprend que sans un minimum de visibilité, son rôle dans la société, tout comme celui de la bibliothèque, sera futile. En somme, une série de convictions centrées sur le bibliothécaire et, de là, le choix de la Corporation comme principal véhicule de revendication.

Il n'est pas étonnant, par conséquent, que cette volonté humaniste ait marqué profondément les différentes activités de la Corporation à ce moment-là. Toute cette mouvance était évidemment en parfaite harmonie avec la société d'alors. Il me semble d'ailleurs que cette attitude tranche avec celle que nous retrouvons aujourd'hui au sein de la profession. Ce qui n'est pas étonnant puisque la société québécoise a, elle aussi, bien changé. Par contre, jamais la symbiose société-CBPQ n'a été aussi forte. À la fin de cette période, le nombre de membres de la Corporation oscillait en moyenne autour de 850 personnes et grimpa jusqu'à 973 membres en 1979, un nombre inégalé depuis.

Essayons de voir comment cette quête d'humanisme s'est concrétisée. En 1975, la Bibliothèque nationale du Québec a engagé au moins une douzaine de finissants de l'École de bibliothéconomie. Je faisais partie du nombre. Le salaire d'un bibliothécaire débutant à l'époque ne dépassait pas 10 000 \$

par an. Difficile à croire, n'est-ce pas ? Mais c'était le cas, du moins en début de carrière, car ces jeunes diplômés eurent vite fait d'obtenir davantage grâce à la lutte du Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ) dans laquelle les bibliothécaires s'impliquèrent totalement. Je me souviens d'avoir à l'époque donné des entrevues aux médias auxquels je soulignais l'injustice de la chose : que des diplômés de maîtrise soient si mal payés avait, je crois, eu un certain effet. Cet enthousiasme nous avait d'ailleurs conduits, en pleine négociation de convention collective, à organiser une grande manifestation de bibliothécaires sur la colline parlementaire à Québec. Nous y étions venus par bus et je ne me rappelle pas avoir vu autant de bibliothécaires manifester aussi joyeusement au cours d'une action syndicale. Je me souviens très bien de Jacques Panneton, alors président de la Corporation en même temps que grand patron (il était conservateur en chef à la Bibliothèque municipale de Montréal), juché sur les rayonnages des ouvrages de référence à la Bibliothèque administrative du Gouvernement du Québec en train de galvaniser les troupes ! C'était assez extraordinaire, car nous n'avons guère vu par la suite de telles prises de position publiques de la part d'un directeur de grande bibliothèque.

Cette activité syndicale au Gouvernement du Québec s'étendit sur plusieurs années. La cause des bibliothécaires en tant que corps d'emploi défavorisé, parce que majoritairement féminin, a aussi fait l'objet de plusieurs revendications, notamment syndicales. Certains d'entre nous y jouèrent un rôle important, dont Jeannine Morin et Denis Houde. Ce dernier était encore impliqué au SPGQ jusqu'à tout récemment. On peut dire que les revendications de l'époque, soutenues par la Corporation et les syndicats, ont bien servi la cause des bibliothécaires : même si les salaires actuels restent encore moins importants que ceux d'autres professionnels, l'écart est moindre qu'auparavant. Sur le plan international, si on compare avec le reste du monde, les bibliothécaires québécois ont des conditions de travail tout à fait correctes et leur statut, grâce

au militantisme des collègues de l'époque, grâce aussi à leur Corporation professionnelle qui n'a pas d'équivalent sur la planète, est de meilleur niveau.

Parallèlement à ce combat syndical, l'engagement de plusieurs d'entre nous envers la profession de bibliothécaire se manifesta à travers la communication écrite. Le cas de la revue *Argus* est intéressant à cet égard. Dès ma sortie de l'École de bibliothéconomie, j'eus la chance d'être recruté par le comité de rédaction en compagnie de deux collègues de ma promotion, Lise Langlais et Alain Perrier. Alors qu'*Argus* n'était jusque-là qu'un bulletin de nouvelles de la Corporation, à partir du milieu des années 1970 il devint une revue professionnelle à part entière. Le comité de rédaction fit largement appel à notre réseau de « contestataires » pour des articles faisant état des revendications des bibliothécaires, tant syndicales que professionnelles. La revue aborda très souvent des sujets socialement et professionnellement délicats, par exemple la thématique du droit à l'information qui fit l'objet d'un numéro spécial (volume 4, numéro 5) où des auteurs importants (Georges Cartier, Philippe Sauvageau, Claire England) abordaient cette question qui était nouvelle à l'époque, du moins pour le Québec, mais qui nous apparaissait comme un aspect fondamental du métier de bibliothécaire, un élément lié intimement à nos valeurs professionnelles.

D'autres articles « engagés » allaient suivre, comme celui de Pierre Guilmette sur « Les bibliothèques, l'État et la Révolution » (volume 4, numéro 6). Plusieurs articles vinrent aussi aborder le positionnement politique du bibliothécaire (culture, éducation, contexte municipal, etc.). Si ce n'était pas les aspects sociaux, c'était le rôle du bibliothécaire, l'individu, le professionnel, qui faisait l'objet d'articles. Notons à cet égard un numéro sur le rôle du bibliothécaire-gestionnaire (volume 6, numéro 5), un sujet qui est toujours d'actualité.

Je fus impliqué dans *Argus* jusqu'en 1980 et je peux témoigner du dynamisme qui l'animait pendant ces cinq années. Une résolution importante du comité et que je proposai fut

de créer un bulletin de nouvelles (*Argus Journal*, qui changea de nom par la suite) où seraient rassemblées différentes informations concernant les affaires courantes de la Corporation. Cela permettait de séparer l'actualité et les grands dossiers qui seraient abordés dans la revue. Cette décision renforça le côté scientifique de la revue.

À travers ces actions éditoriales d'*Argus*, il faut mentionner une attitude nouvelle de notre groupe qui, à mon avis, joua un rôle important : l'approche mise en valeur n'était nullement corporatiste. Nous ne nous attachions pas à ne choisir comme collaborateurs ou auteurs que des « membres en règle » de la Corporation. Nous voulions les meilleurs, peu importe ce qu'ils pensaient de la Corporation. Je crois que cette attitude a permis aussi d'aller chercher des membres additionnels qui, au départ, ne se sentaient pas à l'aise dans l'approche corporatiste qui, apparemment, sévissait jusque-là à la Corporation.

Cette activité éditoriale à l'*Argus* fut complétée par la publication d'une brochure importante en 1979 qui manifestait encore une fois l'engagement social auquel nous nous étions attachés à la Corporation. Intitulé *Le bibliothécaire dans la société québécoise*, ce document, préparé par Alain Perrier et porté par le comité d'*Argus* dont il faisait partie, est un véritable manifeste de l'esprit qui nous animait à l'époque. Nous voulions que le bibliothécaire se situe au cœur des préoccupations sociales et culturelles de la société québécoise.

Prendre la parole dans les organes de communication de la Corporation était certes important, mais il semblait tout aussi important à plusieurs d'entre nous de s'investir également au niveau des organes politiques de celle-ci afin de faire entendre notre voix. C'est là que se prenaient les décisions. Il fallait donc y envoyer un des nôtres. De 1977 à 1981, j'eus l'honneur de siéger au Bureau de la Corporation comme nous appelions le conseil d'administration à l'époque où je rejoignais mon ami Alain Perrier. Pour un jeune bibliothécaire

comme moi, c'était assez impressionnant. La plupart des autres administrateurs dirigeaient de grandes bibliothèques ou jouaient un autre rôle important (par exemple Jean-Yves Gendreau, directeur à l'UQAM, Vivian Sessions qui dirigeait l'École de McGill), ou encore avaient marqué l'histoire de notre profession (Kathleen-Mennie DeVarennnes, Victor Coulombe ou Françoise Jobin).

Je crois que nous y avons bien représenté ce courant humaniste décrit antérieurement. Nous avons également suggéré différentes actions de communications destinées à améliorer la visibilité de la profession. C'est ainsi que fut publiée dans *Le Devoir* la liste complète des membres de la Corporation, une action jamais répétée mais qui fit son petit effet! Ceux qui y étaient en furent ravis. Certains bibliothécaires qui n'y étaient pas ont par contre moins apprécié. Mais c'est par des actions comme celle-là que petit à petit le bibliothécaire prenait sa place dans la société.

Le comité de formation professionnelle servit également à incruster davantage le rôle des bibliothécaires dans la société québécoise en améliorant leurs compétences et en les sensibilisant aux nouveaux enjeux. Je m'y impliquai de 1986 à 1988, entouré de collaborateurs motivés dont Louise Cayer, Diane Mittermeyer, France Bouthillier, Hélène Sicotte et plus tard Sylvie Fournier qui allait me succéder à la présidence du comité. À cette époque, nous avons innové en annonçant pour la première fois à la rentrée un programme de formation continue s'étendant sur toute l'année académique. Il était désormais plus facile pour les bibliothécaires de planifier leur participation. En 1986-1987, sept activités avaient ainsi été prévues. Les formations concernant les nouvelles technologies commençaient à être en demande. Elles n'étaient pas abordées uniquement sur le plan technique, mais en considérant leur gestion et l'aspect humain. Des formations purement bibliothéconomiques étaient aussi offertes, comme celle sur les méthodes d'élagage qui avait connu un grand succès. C'est aussi à cette époque que je commençai à m'intéresser au

marketing des bibliothèques et que je proposai à la Corporation les premières formations sur ce sujet. J'avais eu la chance de rencontrer la grande spécialiste du sujet aux États-Unis, Suzanne Walters, et elle avait accepté gentiment de venir à Montréal. Encore là, je crois que le marketing et les relations publiques étaient un prolongement de l'idée de départ visant à donner plus de visibilité à une profession bien souvent sous-estimée par le public.

Cet engagement envers le développement professionnel du bibliothécaire se manifesta également par des actions dans les congrès annuels. Plusieurs des congrès organisés par la Corporation de 1977 à 1990 présentèrent des thématiques reliées au rôle du bibliothécaire. Il était important de faire ressortir le rôle social de celui-ci et d'en parler à l'occasion de congrès professionnels. Ainsi, le thème du congrès de 1977 portait sur « La responsabilité sociale du bibliothécaire ». Je fus particulièrement associé à celui de 1985 qui portait sur les ressources humaines en milieu documentaire. Encore là, ce thème était très relié aux aspects humains de la profession. De nombreux ateliers portèrent sur la gestion, l'aspect syndical et le positionnement de la profession.

Jusqu'aux années 1990, donc, on peut dire que les préoccupations reliées au bibliothécaire en tant que professionnel, à sa place dans la société, à son efficacité furent en tête de liste des activités de la Corpo.

CHANGEMENT DE PARADIGME

Comme je l'écrivais plus tôt, il me semble que l'activité de la Corporation aujourd'hui a pris une tangente différente. Plus axée sur le service aux membres, son statut se rapproche davantage de celui des associations professionnelles. La préoccupation sociale me semble beaucoup moins forte qu'à l'époque.

Que s'est-il passé? Peut-on dire que la société elle-même a beaucoup changé et que la Corporation a tout simplement évolué dans le même sens? Sans doute. Le virage semble s'être

effectué à la fin des années 1980 et au début des années 1990. La lecture du bulletin de nouvelles de la Corporation (*Corpo Clip*) est à cet égard très instructive.

Dans le numéro de janvier 1989 par exemple, dans la chronique « Carrières » de *Corpo Clip*, Danielle Fleury mentionne « la remise en question de l'orientation traditionnelle de la profession⁶⁰ », suggérant la nécessité d'un changement profond. Au numéro précédent⁶¹, dans son éditorial de décembre 1988, le président Michel Boisvert parle d'une opposition entre une « vision économiste » et une « vision culturelle » au sein de la Corporation. Même s'il ajoute que ces deux visions devraient être complémentaires, il semble qu'il ait décrit assez bien le dilemme qui se présentait aux bibliothécaires à l'époque. Mais la décision d'aller dorénavant vers la « vision économiste » s'imposa de plus en plus par la suite, comme le confirme elle-même Régine Horinstein dans son bilan des 30 ans de la CBPQ en 1999 : « En 1989, on assiste à un tournant avec l'introduction de la valeur économique conférée à l'information et, par conséquent, de l'apport du bibliothécaire professionnel à la vie économique de l'entreprise⁶². »

En effet, la stratégie de la Corporation consistera par la suite à chercher à rejoindre davantage la communauté des affaires. S'inscrivant dans une approche néolibérale en croissance à cette époque, cette stratégie s'opposait carrément à l'approche humaniste, proche des revendications syndicales et sociétales de la période précédente. Cette stratégie est très clairement exposée dans le document *L'information : une valeur sûre pour l'entreprise* publié en 1989 (édition bilingue, tête-bêche). On y cite différents hommes d'affaires exprimant l'importance de la bibliothèque, comme Bernard Lamarre de Lavalin : « Le bibliothécaire est celui qui nous tient à la fine pointe de la science et des besoins. » Assez ironiquement

60. *Corpo Clip*, n° 88, 1989, p. 10.

61. *Corpo Clip*, n° 87, 1988, p. 13.

62. *Argus*, vol. 28, n°2, 1999, p. 6.

cependant, l'entreprise de monsieur Lamarre ne possède plus de bibliothèque en 2008, ou du moins aucun bibliothécaire de la Corporation ou de l'ASTED n'y travaille selon les listes de membres... Un peu plus tard une brochure intitulée *La nouvelle stratégie d'information* sera publiée, semble-t-il avec les mêmes objectifs. Et pour confirmer le tout, la Corporation publiait en 1999 *La gestion de l'information : la survie de l'entreprise*, un document dans la même veine que celui de 1989.

Est-ce à dire que la Corporation n'a plus maintenant aucune fibre humaniste? Certainement pas, bien entendu. L'idée de la bibliothèque en tant que « coopérative sociale d'information » subsiste. Les bibliothécaires issus des bibliothèques publiques sont toujours présents (heureusement!) et forment même le contingent le plus important avec 27 % des membres. Mais le discours et les priorités ont changé, du moins entre 1989 et 1999. Il est trop tôt, je crois, pour porter un jugement relativement aux années 2000.

Ce virage fut-il approprié pour la Corporation? C'est difficile à dire dans le contexte de cet essai. Une recherche plus approfondie mériterait d'être réalisée. Les chiffres, cependant, nous indiquent qu'il n'a eu aucun impact positif sur les adhésions, au contraire. Et comme l'écrivait Jean-Luc Fortin dans son bilan des vingt ans de la Corporation: « On est reparti dans un véhicule rénové, mais où allons-nous? » (*Album-souvenir 1969-1989*, p. 16). Seul l'avenir nous permettra de répondre à cette question tout à fait pertinente.

LA CORPORATION ET LES ENJEUX DE LA PROFESSION ET DES MILIEUX DOCUMENTAIRES

GUYLAINE BEAUDRY

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec fête cette année le 40^e anniversaire de la promulgation de la loi la constituant. C'est un moment privilégié pour faire le point sur son rôle et les nouveaux enjeux qui se posent pour notre profession et, en particulier, pour notre action collective par les associations pour participer à l'avancement des milieux documentaires. Cette action doit tenir compte du contexte de la révolution numérique en cours et des transformations qu'elle provoque dans la pratique des bibliothécaires et dans nos institutions et nos milieux documentaires.

LES FONCTIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE

Pour commencer cette réflexion, il est d'intérêt de revenir à la description des fonctions du bibliothécaire selon le texte même de la loi constituant la CBPQ.

Article 3. [Fonctions du bibliothécaire] - Un bibliothécaire professionnel, au sens de la présente loi, est celui qui, ayant la compétence requise, a pour fonction principale :

- a) de créer, développer et administrer des bibliothèques ou des centres de documentation en vue de conserver scientifiquement le savoir humain sous quelque forme qu'il se présente ;*
- b) de classer et organiser les instruments de conservation du savoir*

humain selon les méthodes scientifiques couramment enseignées dans les universités;

c) de rendre le savoir humain accessible aux institutions et aux personnes par l'initiation aux méthodes nécessaires pour utiliser les services des bibliothèques et pour organiser un système local de bibliothèques relié à tout système régional, provincial, fédéral ou international.

Deux éléments de cet article peuvent être soulignés. Le premier est que malgré ses 40 ans, il ne semble pas avoir pris la moindre ride. La fonction du bibliothécaire est toujours de créer, de développer et d'administrer des bibliothèques selon des méthodes et avec des outils dont on acquiert la maîtrise au cours d'une formation universitaire. Il faut aussi noter la pertinence encore aujourd'hui, et plus que jamais, du volet formation de la pratique. De plus, il est remarquable que les fondateurs de la Corporation aient spécifié la mise en réseau des bibliothèques aux niveaux régional, national et international. Cette phrase écrite au moment où Internet n'en était qu'à ses premiers balbutiements, est toujours des plus pertinentes.

Le deuxième point à mentionner est que l'énoncé général de la description des fonctions du bibliothécaire peut bien être invariable depuis les quarante dernières années, il n'en demeure pas moins que les méthodes, les processus et les besoins des utilisateurs ont évolué et se sont complètement transformés. Dans le milieu des bibliothèques comme dans plusieurs autres, le numérique a provoqué une véritable révolution. De plus, comme pour les professionnels de l'information, les bibliothèques de tous types et les centres de documentation se sont aussi métamorphosés.

La nouvelle nature de nos bibliothèques, qu'elles soient constituées de manuscrits, d'imprimés, de fichiers numériques, commande la constitution d'équipes multidisciplinaires. Aux bibliothécaires se joignent, entre autres, les informaticiens, les professionnels de la communication et de la conception d'interfaces, les éditeurs et les juristes. Cette ouverture à d'autres professions, sur une base quotidienne, rend compte

de la complexité des services et des infrastructures documentaires dont les bibliothécaires ont la responsabilité. Par ailleurs, comme notre action concerne, dans bien des cas, le développement, la protection et la diffusion du bien commun, le bibliothécaire ne peut faire l'économie d'être en lien étroit avec le politique. Il lui revient de communiquer aux acteurs politiques les enjeux et l'importance des engagements pris depuis des générations pour la constitution, la préservation et la diffusion des patrimoines documentaire, scientifique et culturel. Les fonctions du bibliothécaire responsable de fonds documentaires publics n'ont de sens qu'en relation avec ces engagements.

Les responsabilités du bibliothécaire suscitent naturellement le regroupement des professionnels de tous les milieux et à différents moments de leurs carrières pour créer des lieux d'échanges et de discussions et développer des actions pour mieux servir nos concitoyens et participer à l'idéal d'une société dont les institutions, les collections et les services documentaires participent pleinement à la démocratisation et à l'accès aux savoirs. La démarche par la voie associative n'est pas une nouveauté. La socialisation et le besoin de participer à des réseaux s'amplifient d'ailleurs comme en témoigne l'engouement pour les applications du web communautaire et social (par exemple, Facebook). Ainsi, la Corporation, comme plusieurs autres types d'association, doit, pour se développer, investir ces nouvelles formes de socialisation tout en restant fidèle aux valeurs qu'elle défend.

LE RÔLE DE LA CORPORATION ET LES ENJEUX DE SON DÉVELOPPEMENT

Le paysage associatif des milieux documentaires du Québec est riche et touffu. Pas moins de dix associations ou regroupements représentent les bibliothécaires, les archivistes, les professionnels ou les techniciens de la documentation sous toutes ses formes.

1. Association des archivistes du Québec (AAQ)
2. Association des bibliothécaires du Québec/Quebec Library Association (ABQLA)
3. Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS)
4. Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)
5. Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTDO)
6. Les bibliothèques publiques du Québec (BPQ)
7. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)
8. Réseau BIBLIO du Québec
9. Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
10. Special Libraries Association – Section de l'est du Canada

À cette liste, il convient d'ajouter l'International Federation of Library Association (IFLA) à laquelle plusieurs de nos collègues participent activement, la Canadian Library Association (CLA), l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) et l'Association internationale francophone des bibliothécaires documentalistes (AIFBD). Devant un tel foisonnement, il peut être tentant de penser qu'il y a trop d'associations et qu'un regroupement des forces est nécessaire, voire essentiel, pour que les actions à porter au nom d'un plus grand nombre soient efficaces. Cette position est défendable d'un point de vue pratique. Toutefois, l'adopter conduit à oblitérer la réalité plurielle des milieux documentaires. Comme les milieux de pratiques sont diversifiés, les professionnels de la documentation correspondent à des profils multiples. Tout naturellement, le milieu associatif reflète la diversité et la complexité de la réalité. Néanmoins, comme les autres associations des milieux documentaires du Québec, le dévelop-

pement de la Corporation doit passer par le rapprochement associatif. Il s'agit là d'un premier enjeu.

Le rapprochement des associations professionnelles est un dossier dont j'entends parler depuis 1994, soit l'année de mon entrée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Depuis plusieurs années, de nombreuses réunions et discussions ont eu lieu sur cette question. L'exploration du modèle d'une fusion, ou encore d'une fédération, s'est révélée sans issue. Néanmoins, la création et les travaux de la TAMDAQ (Table des associations des milieux documentaire et archivistique du Québec) démontrent un réel intérêt à unir nos forces et à mener certains dossiers en étroite collaboration. Récemment, d'autres pas significatifs ont été faits. Le Colloque conjoint de l'ASTED et de la CBPQ de 2008 en est un exemple. Cette réussite a d'ailleurs été le déclencheur pour que Philippe Sauvageau, alors président de l'ASTED, et moi-même invitions toutes les associations documentaires à se joindre à nous pour organiser le premier Congrès des milieux documentaires du Québec. La réponse a été enthousiaste de la part de la quasi-totalité des associations. Depuis maintenant dix mois, plus de 20 collègues provenant de sept associations travaillent en collaboration pour l'organisation de ce Congrès qui se tiendra en novembre 2009 au Palais des Congrès de Montréal. De l'avis de tous, les échanges découlant du croisement des milieux rendent notre réflexion très enrichissante au plan professionnel.

Cet exemple démontre bien que le développement du milieu associatif passe nécessairement par la constitution d'un réseau dans lequel chaque association est respectée dans sa mission, dans sa culture, dans ses forces et ses acquis. Mais ne nous méprenons pas. Le réseau à construire doit se définir comme davantage que la juxtaposition de chacune des associations. L'intérêt d'une telle démarche réside dans les économies d'échelle que nous pourrions dégager et dans la réunion de nos capacités d'agir pour constituer une force d'action et de frappe plus grande. Ainsi, les associations des milieux

documentaires pourraient mieux servir leurs membres et avoir un impact considérable et une capacité d'influence plus grande auprès des décideurs.

Le deuxième enjeu concerne les mutations en cours qu'entraîne la révolution numérique. Il s'agit de la place que doivent occuper les bibliothécaires dans ces transformations. Au moment où la rupture entre la culture imprimée et la culture numérique s'opère pour plusieurs acteurs de la chaîne du livre (ce dernier pris ici dans son sens le plus large), les bibliothécaires sont trop souvent confinés dans leurs rôles traditionnels. Ce sujet est tout autant présent dans les discussions des différents comités de la Corporation, que dans les échanges entre collègues de travail, bibliothécaires ou non, de tous les milieux de pratique. C'est tantôt l'image sévère de la femme à chignon et à lunettes qu'on vilipende, tantôt le rôle de conservateur caché derrière ses montagnes de livres poussiéreux dont on souhaite se débarrasser. Sans vouloir oblitérer le sens critique que nous devons garder relativement à nos pratiques et à notre profession, d'aucuns pourraient penser qu'il est peut-être temps de passer à autre chose. Bien que ces discussions soient souvent l'occasion d'échanges fort intéressants, il importe d'élaborer collectivement les prochaines actions qui participeront à la construction du nouvel imaginaire de la figure du bibliothécaire.

Pour relever le défi, des actions individuelles et collectives doivent être menées. Mieux que de personnifier le numérique comme un *deus ex machina*, chaque bibliothécaire doit se voir comme un acteur de la présente révolution. Cette disposition d'esprit et les compétences à développer sont assurément acquises par la formation initiale et la formation continue. En ce sens, le rôle de la Corporation dans l'élaboration et l'offre de programmes de formation continue est capital et devrait être consolidé. Certains pays d'Europe exigent de leurs bibliothécaires qu'ils participent à des programmes de formation continue. Ces exemples pourraient être riches d'enseignement.

Par ailleurs, le défi du numérique pose, à la profession et à nos institutions documentaires, des questions auxquelles

seule une action collective peut arriver à répondre de façon satisfaisante. Nous en évoquons deux. La première est celle de l'image du bibliothécaire. À cet égard, l'action individuelle est celle qui laisse des marques indélébiles. Néanmoins, une campagne de promotion du rôle du bibliothécaire dans la société est à tenir pour insuffler un vent de changement dans l'imaginaire collectif. Que nous soyons collectivement associés à une perception qui est à des lieux de la réalité est une situation préoccupante. À l'esprit de nos concitoyens, de nos clients, de nos usagers et de nos employeurs, l'image de notre profession doit être associée à nos valeurs et nos compétences s'appuyant sur une tradition multiséculaire au service des collectivités pour le développement, le traitement, la diffusion et la préservation de la production éditoriale et de l'information en général. Selon les milieux, ces fonctions à géométrie variable doivent aussi être associées à nos compétences dans la conception et l'utilisation des outils de la culture numérique. Une telle action ne peut se faire qu'au niveau collectif. En raison de son rôle, la CBPO doit assurément intervenir, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires, à ce chapitre.

LE DÉFI DU NUMÉRIQUE POSÉ À NOS INSTITUTIONS DOCUMENTAIRES

Les institutions documentaires sont aussi mises au défi par le numérique. Il est heureux qu'à l'ère du numérique, la construction de grandes bibliothèques reste toujours à l'ordre du jour. Au Québec comme dans plusieurs sociétés, l'importance des institutions identitaires culturelles s'exprime par le bâti. La beauté, le succès et l'effet structurant de la Grande Bibliothèque sur les milieux documentaires québécois en font preuve. Ces édifices dédiés à la culture et au savoir définissent, inspirent et font partie de l'espace public. Le numérique n'a pas à s'opposer à l'espace public culturel. À l'heure actuelle, tout en poursuivant les efforts pour le développement des

institutions documentaires bâties du monde de l'imprimé, le défi à relever par le milieu documentaire est de créer un genre nouveau d'institution pour le patrimoine et la production éditoriale numériques.

Chaque institution est amenée à redéfinir sans cesse sa zone de compétence, à restructurer son organisation, à réactualiser son discours. L'institution est un processus d'autocréation continue et c'est par la tension qu'elle se produit et reproduit. L'institution « bibliothèque » n'est plus la seule à assumer la responsabilité de la consignation, de la préservation et de la diffusion du patrimoine et des ressources documentaires. Les fonctions de diffusion et de préservation relèvent, pour plusieurs champs éditoriaux, de la responsabilité des éditeurs, des agrégateurs, voire de l'outil de recherche *Google*. La mutation en cours des missions des bibliothèques relève peut-être trop d'un comportement en regard de l'innovation qu'on pourrait qualifier d'adaptation. Pourtant, comme pour les autres acteurs de la chaîne du livre numérique, c'est peut-être d'audace dont les bibliothécaires doivent faire preuve pour les bibliothèques des différentes sociétés.

L'enjeu ici est certainement la transformation des institutions, et pour les bibliothèques en particulier, leur capacité à transposer et à adapter les valeurs fondamentales de la profession dans l'univers numérique. Comme elles s'efforcent de le faire pour l'imprimé et le manuscrit, les bibliothèques doivent aussi garantir dans le nouveau monde numérique la liberté intellectuelle, le plus libre accès à l'information, aux publications et aux œuvres artistiques, dans le plus grand respect de la confidentialité et de la vie privée, en s'opposant à toute forme de censure.

Dans le même esprit de respect des valeurs de service public et avec professionnalisme, le contenu numérique doit bénéficier de la même considération pour toutes les étapes de la chaîne documentaire. Cela implique d'assurer la préservation à long terme du patrimoine numérique. Les collections numériques doivent se relier de façon cohérente et devenir

parties d'une infrastructure globale et interinstitutionnelle. Les milieux documentaires et culturels ont la responsabilité de travailler en collaboration pour assurer l'interopérabilité de leurs fonds et d'appliquer les normes techniques et documentaires appropriées pour toutes les étapes du cycle de vie des documents. Pour réaliser ce programme ambitieux, les services et la qualité de l'expérience de consultation et d'appropriation de l'information pour l'utilisateur ne seront riches et satisfaisantes que si le nouvel édifice s'appuie sur des normes et standards conformes aux exigences de la profession et, de préférence, sur des formats ouverts et des technologies non propriétaires performantes et assurant la pérennité. C'est absolument nécessaire et souhaitable.

En ces temps de profondes transformations, la Corporation a un rôle essentiel à jouer. En synergie avec ses partenaires, elle doit susciter la réflexion et les discussions et participer à l'avancement des conditions d'exercice de la profession de bibliothécaire. Cette action n'en sera que bénéfique pour la santé des bibliothèques et de tous les milieux documentaires du Québec.

BILLET

RÉGINE HORINSTEIN

Lorsque le projet de produire cet ouvrage a été proposé, on m'a demandé d'écrire un texte portant sur mes 23 ans à la direction générale de la CBPQ. J'avoue très honnêtement ne pas avoir eu d'idées précises sur ce que j'écirais. Passer en revue une partie des 40 ans d'existence de la CBPQ ne me semblait pas utile, car d'autres collaborateurs à cet ouvrage l'ont fait, que ce soit les aspects historiques, législatifs, les services ou la formation continue et les congrès. Et puis, les rapports annuels sont là pour rendre compte des actions de la CBPQ. Alors, il fallait que je trouve une autre voie.

J'ai donc opté pour un texte qui laisse place au hasard de quelques lectures, de commentaires ou de conversations tenues entre collègues, de rencontres et d'échanges informels qui m'ont amenée à réfléchir sur la profession, sa pratique et ses bouleversements. Je ne peux en garantir la cohérence, préférant laisser s'exprimer ces quelques idées en mode « copié collé ».

Dans un article publié dans *Argus*⁶³, j'avais déjà écrit quelques réflexions à l'occasion des 25 ans de la CBPQ. J'y abordais l'émergence du cinquième pouvoir, celui des réseaux, et l'appel à une redéfinition des formes d'organisation, une nouvelle forme de démocratie se dessinant avec l'entrée dans l'ère

63. Régine Horinstein, « La CBPQ a 30 ans : de quelques réflexions », *Argus*, vol. 28, n° 2, automne 1999.

de l'information et de la connaissance. Quinze ans plus tard, nous sommes totalement plongés dans cette société du savoir, de la connaissance et de l'immatériel. Le phénomène de web social, décliné sous l'appellation web 2.0, est présent partout et bouleverse profondément nos façons d'agir et d'être.

Pour reprendre quelques éléments d'une étude publiée récemment⁶⁴, dorénavant l'information est un bien « durable » et « l'immatériel remet en cause les modèles économiques de l'information professionnelle ». Dans ce contexte, l'exercice de la profession de bibliothécaire se complexifie, car les fonctions évoluent. L'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), pour sa part, a identifié dans son *référentiel des métiers* plus d'une cinquantaine de fonctions différentes en lien avec l'information. Avec ces mutations viennent aussi les questions des enjeux que la dématérialisation soulève, notamment en matière d'accès à l'information et de droits d'auteur. Et que dire des fonctions que les professionnels auront à remplir et qui ne sont pas connues actuellement ! Ne dit-on pas que les universités forment des étudiants pour des métiers qui n'existent pas encore ? De quoi sincèrement y voir une source de défi, mais aussi parfois de frustration.

Certaines universités nord-américaines offrent dans le cadre des formations en science de l'information des cours sur *Second Life* (SL), afin de sensibiliser les bibliothécaires au monde virtuel, tant pour y offrir des services que de les doter d'outils. Qu'y trouve-t-on ? Les mêmes sujets que dans la bibliothéconomie classique : référence, collections et ressources, gestion et habiletés pour le *xxi*^e siècle adaptés au monde virtuel. Pour ceux qui doivent faire des formations en classe, on présente les éléments de pédagogie de SL ainsi que de gestion de projets. Comment réagissent les professionnels ?

64. Christian Bourret, Serge Cacaly et Serge Chambaud, « Capital immatériel et information professionnelle », *Documentaliste sciences de l'information*, n° 4, novembre 2008.

Comme toujours, les avis sont partagés entre ceux qui y voient une perte de temps et les autres qui, au contraire, trouvent que c'est une occasion de visualiser des possibilités de développement, car on y trouve déjà plus de 700 bibliothécaires qui interagissent et collaborent alors qu'ils ne peuvent se rencontrer dans la vie active. On perçoit aussi SL comme un outil de collaboration, comme un outil de simulation en 3D virtuel qui peut servir de base à de nouvelles formes d'apprentissage.

L'évolution des technologies est source de multiples répercussions dans nos vies quotidiennes et dans nos pratiques professionnelles, tant par certains effets pervers que pour les opportunités qu'elles offrent. Il faut garder à l'esprit que toute technologie sous-tend une idéologie et a des impacts sociaux, politiques et économiques. Garder un esprit critique et le recul nécessaire s'avère essentiel. La profession de bibliothécaire comporte des responsabilités en matière de liberté d'expression, des responsabilités sociales et morales dans la promotion des valeurs démocratiques et des droits de la personne. Cela étant dit, la réalité est tout autre, car le rythme trépidant de l'exercice professionnel laisse peu de place à la réflexion et au questionnement de notre pratique quotidienne.

Ainsi, tant dans les formations universitaires que dans les sessions de formation continue ou les sessions des congrès, les aspects pratiques et utilitaires sont privilégiés. Pourquoi ? Parce qu'on est dans une société de l'instantané, de la consommation et de l'information considérée comme bien ou commodité et qu'il faut répondre aux besoins du consommateur. Un titre à ce sujet : « Libraries unleashed », paru dans un cahier du *Guardian.co.uk* portant sur les bibliothèques – *Les demandes des consommateurs dictent le rythme du changement*. Eh oui, les consommateurs, ce sont les étudiants, les usagers. Changement d'appellation révélateur ! On décrit le comportement de ces usagers qui rentrent dans la bibliothèque comme en faisant leurs courses et qui veulent trouver tout ce dont ils ont besoin. Les *Idea Stores*, en Angleterre, constituent

un modèle de ce genre. Ils sont conçus comme lieux d'intégration sociale par l'information, la formation et la culture. Et il y a aussi les employeurs qui sont à la recherche de diplômés prêts à relever tous les défis de l'organisation, tout en cherchant des candidats ayant le sens de l'analyse et le sens critique, mais sans vraiment leur accorder le temps nécessaire et sans aborder non plus lesdites lacunes de formation en gestion.

Voici la réaction, sur la liste de discussion *Jesse*, d'un professeur nord-américain à la critique du programme de formation en sciences de l'information par les employeurs :

The argument over the worth of an ML(I)S is not new ; it isn't even cyclical. It is ongoing. It is based on a misunderstanding of the purpose of professional education. The primary purpose of professional education is instruction in the values, ethics, and principles of that profession, not skills training. Professional education is not and never has been intended to replace experience ; it is intended to prepare the student for entry into the profession by providing a foundation and context for that experience.

Concilier une formation pratique opérationnelle et accepter aussi d'offrir un espace de recul et d'analyse en milieu de travail devient un souhait plutôt qu'une réalité.

Quant aux bibliothécaires et à leur relation à la gestion, je n'ai aucune intention de développer ce vaste sujet, si ce n'est que de commenter des réactions de certains professionnels, manifestement peu intéressés par la gestion, et de faire écho à un malaise dans la redéfinition des rôles des bibliothécaires. Dans l'ouvrage *Bibliothécaires en prospective*⁶⁵, on aborde le métier de bibliothécaire d'abord comme un métier de culture. Or dans la société de l'hyperconsommation émerge un nou-

65. Jean-Pierre Durand, Monique Peyrière, Joyce Sebag, *Bibliothécaires en prospective*, Les Travaux du DEPS, Délégation au développement et aux affaires internationales / Département des études de la prospective et des statistiques, 2006.

veau métier de « manager » dont la préoccupation principale est de gérer pour permettre à la bibliothèque de conserver une place dans la ville. Une question se pose : les managers sont-ils encore des bibliothécaires comme les autres ? Non, bien sûr. Que pratiquent-ils du cœur du métier ? Ni acquisitions, ni catalogage et très peu de service au public. Et pourtant, ils se font une représentation assez précise des usagers, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit nécessairement juste. Ce sont des entrepreneurs du service public, des managers-militants de la lecture publique et de réels vecteurs de la diffusion de la culture – de l'écrit, puis du numérique – vers le public le plus large possible. Dans une société de plus en plus orientée vers l'information, il deviendra de plus en plus « technologue » et suivra les innovations technologiques.

Faut-il s'étonner que le bibliothécaire qui a choisi cette voie professionnelle pour ses fonctions bibliothéconomiques (référence, acquisitions, animation) vive un deuil de son rôle initial en devenant gestionnaire ? Il est normal que la composition diversifiée d'« individus bibliothécaires » recèle des personnes ayant les aptitudes et le désir d'occuper des postes de gestion en bibliothèques. Il est essentiel qu'il y en ait, et beaucoup, car seules celles-ci peuvent promouvoir le rôle de la bibliothèque auprès des instances décisionnelles. Par contre, il faut admettre que, pour certains, les mutations en cours dans les divers rôles qu'ils devront occuper sont porteuses d'un sentiment de perte d'une fonction définie comme plus traditionnelle, au centre d'une relation directe avec l'utilisateur en chair et en os (et non virtuel).

Ajoutons à ce sentiment exprimé dans la littérature et dans les conversations, aussi bien ici qu'ailleurs, l'éternel besoin de reconnaissance de sa profession. Éternel, car il a été au cœur de la fondation de la CBPO. Mais aujourd'hui, et surtout en cette période de crise amenant son lot de restrictions, le sentiment est urgent de devoir justifier jusqu'aux fondements son poste pour le soustraire à une abolition ou à une dévalorisation par son attribution à une personne sans formation universitaire.

« Vendre » la profession est un travail perpétuel et complexe. De tout temps, il a été plus facile de recueillir des ressources financières pour la construction d'un immeuble ou l'achat de livres, que d'obtenir de nouveaux postes de bibliothécaires. Pour un nouveau bibliothécaire, courroie essentielle de la bibliothèque, il faut remonter au début des années 1980 et au Plan Vaugeois (du nom du ministre des Affaires culturelles de l'époque, Denis Vaugeois) pour retrouver un programme incitatif à l'embauche de bibliothécaires.

Il faudra ensuite attendre plus de vingt ans pour retrouver un nouvel élan dans cette direction grâce au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport actuel et son nouveau programme qui vise l'embauche de 20 nouveaux bibliothécaires scolaires par année. Cette mesure unique dans l'histoire du MELS mérite d'être saluée pour la persévérance et la volonté des responsables en place qui ont œuvré à la mise en place de ce programme. Il doit bénéficier de tous nos appuis et nous exprimons le souhait que ce programme serve de modèle et de catalyseur dans d'autres milieux.

Tous les corps d'emploi sont exposés à la critique et à des pressions et les bibliothécaires n'y font pas exception. Est-ce un problème d'image ? On a tellement disserté sur ce sujet ! Certains textes de cet ouvrage répondent très bien à la question ; je me limiterai donc à dire que la promotion de la profession relève à la fois de la responsabilité individuelle et collective (notamment la CBPQ et ses divers plans de communication développés au fil des années et leur mise à jour perpétuelle). La qualité du service offert par un professionnel et le développement d'une stratégie orientée vers l'utilisateur sont leur meilleure carte de visite.

Toutefois, il est intéressant et encourageant de lire de plus en plus d'articles qui présentent la profession de bibliothécaire comme une des meilleures carrières⁶⁶. On y parle aussi bien

66. *US News*, 11 décembre 2008.

de bibliothécaire, de l'émergence de « *Knowledge librarian*⁶⁷ », que d'archiviste numérique⁶⁸. Bien évidemment, on met de l'avant les nouveaux rôles des bibliothécaires dans le contexte technologique et il est réconfortant de constater que, malgré Google, Internet et autres « produits » du même acabit, on a besoin encore plus de l'expertise de nos professionnels.

Permettez-moi toutefois d'exprimer ma lassitude à la lecture de certains articles dans des journaux américains faisant l'éloge de la nouvelle image du bibliothécaire avec moult *piercing*, cheveux aux couleurs de l'arc-en-ciel, tenue de cuir, etc. En tentant de montrer le changement du vieux stéréotype de la bibliothécaire à lunettes à l'air renfrogné, ces textes tombent dans un autre cliché qui vise à démontrer que la bibliothécaire ne peut être moderne qu'en suivant un courant et une mode. Tomber dans l'excès contraire ne me semble pas la solution. Il y a autant de types de bibliothécaires que d'individus dans la société. C'est cette diversité qui est fascinante.

Nous vivons une période d'effervescence et riche en défis, en questionnements et en stimulations qui ne doivent pas pour autant faire oublier les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Recherche pour certains d'une nouvelle identité professionnelle, tentative de garder l'ancienne (la vraie pour certains), besoin de reconnaître les diplômés étrangers en sciences de l'information et les intégrer au marché du travail, repenser l'organisation du travail en bibliothèque, repenser les compétences en termes de « monde virtuel », développer un leadership fort... Autant de défis pour tous et pour la CBPQ.

Dans le *Library Journal* de janvier 2008, Bill Crowley nous propose une autre philosophie bibliothéconomique intitulée *Lifecycle librarianship* (une bibliothéconomie cycle de vie) qui concentre ses efforts à assister les usagers dans leurs habitudes

67. *KM World*, 2 février 2009.

68. *The New York Times*, 7 février 2009.

de lecture et d'apprentissage durant toute une vie. Selon lui, la bibliothéconomie se distingue des sciences de l'information en mettant l'accent sur l'apprentissage humain, le contenu et le sens des choses. Pour maintenir les bibliothèques et les bibliothécaires, il faut développer les services qui peuvent aider à résoudre les problèmes sociaux critiques en traitant de lecture et d'apprentissage — incluant la lecture électronique. Voilà une vision et une opinion de plus à considérer et c'est la diversité des pensées dans notre profession qui la rend si stimulante.

J'aimerais terminer ce parcours vagabond en faisant l'éloge de la lenteur, du plaisir de vivre et de retrouver le goût de l'authentique, à l'image du phénomène du *Slow Food* né en Italie. Et en parlant de l'Italie, je vous révèle ma prochaine lecture de vacances (une relecture en fait) : *La Chartreuse de Parme* de Stendhal. En effet, qui a dit qu'il fallait toujours lire des nouveautés ?

Je laisse la conclusion à Hervé Fisher qui, dans *Argus*, vol. 36, n°3, hiver 2008, écrivait : « Il faut faire sans hésiter l'éloge du livre papier, l'éloge du lecteur, l'éloge du bibliothécaire et des bibliothèques, qui sont stratégiques pour le progrès humain. »

Bon anniversaire !

QU'EST-CE QU'ÊTRE BIBLIOTHÉCAIRE ?

Plusieurs auteurs des textes de cet ouvrage font référence d'une façon ou d'une autre à la constante évolution ou aux changements importants dans l'exercice de la profession de bibliothécaire. Bien entendu, l'introduction du numérique a considérablement modifié les pratiques des milieux documentaires. Une ouverture vers d'autres professions a eu tôt fait d'être nécessaire pour mieux faire face aux défis de la culture numérique. Les milieux de pratique se sont multipliés aussi rapidement que la société de l'information et du savoir a gagné du terrain. Ce contexte est sans contredit très favorable et stimulant pour les bibliothécaires. Toutefois, ces mutations n'interviennent pas sans questionnement identitaire.

Aucun milieu n'a pu faire l'économie, après moult débats et réflexions, de répondre à la question : qu'est-ce qu'être bibliothécaire ? Au moment où le web fêtera bientôt ses 20 ans et que la Corporation célèbre ses 40 ans, il a semblé intéressant de « soumettre à la question » 17 de nos collègues provenant de différents milieux. Avec peut-être l'espoir difficilement avouable de vouloir dépasser ce questionnement, cette section donne la parole à plusieurs bibliothécaires qui représentent la diversité des pratiques. Plusieurs milieux sont représentés : l'enseignement et la recherche (Gilles Deschatelets), le milieu scolaire (Andrée Bellefeuille et Marie-Christine Savoie), le milieu collégial (Isabelle Laplante), le milieu universitaire (Geneviève Gamache-Vaillancourt,

Olivier Charbonneau), celui des bibliothèques publiques (Marie-Hélène Parent, Stéphane Legault, Joëlle Thivierge), la bibliothèque nationale (Hélène Roussel, Claude Fournier) ainsi que la bibliothèque gouvernementale (Gilles Gallichan). Par ailleurs, d'autres textes lèvent le voile sur certains types de bibliothécaires : la bibliothécaire patrimoniale (Sarah De Bogui), le « bibliothécaire système » (François-Xavier Paré), le bibliothécaire en entreprise (Daniel Boivin et Michel Gama-che) et l'étudiante en bibliothéconomie (Élise Bélanger).

L'exercice ne comportait d'autre consigne que de répondre à la question en moins de deux pages. Les témoignages qui suivent démontrent à quel point l'engagement des bibliothécaires à servir leurs usagers et leurs clients, comme à participer à la chaîne de valorisation, de diffusion et de préservation du livre, sous toutes ses formes, est affaire de passion et d'engagement.

GILLES DESCHATELETS

Après avoir œuvré pendant presque 40 ans dans le domaine, depuis aussi longtemps que la Corporation en fait, et après m'être fait poser, et donc m'être posé à moi-même, la question des dizaines de fois, il est temps que je me mouille et que je réponde à la question : qu'est-ce qu'une bibliothécaire ?

Si je pose la question au féminin, c'est que plus de 80 % des bibliothécaires sont des femmes et que contrairement à ce que j'ai appris à l'école, aujourd'hui le masculin ne l'emporte plus sur le féminin. Dieu merci !

Alors voilà. Une bibliothécaire, pour moi, c'est une professionnelle (avec un diplôme, idéalement de 2^e cycle universitaire) dont la mission est de gérer l'information et les documents, une fois qu'ils ont été créés. Elle a donc un rôle social de gestion du patrimoine documentaire et informationnel de l'humanité, c'est-à-dire à la fois une mission de préservation du patrimoine culturel de la société et une mission de préservation de l'intelligence organisationnelle. Ces deux missions se rapprochent d'ailleurs beaucoup de celles de l'archiviste.

Forcément, l'humanité se retrouve incarnée, à échelle réduite, dans une multitude d'environnements (un pays, une ville, une institution, une corporation), incluant le méga environnement planétaire qu'est le web.

« Gérer » l'information signifie la recenser, la stocker, la préserver, l'organiser et lui ajouter de la valeur (analyse, catalogage, classification, indexation, métadonnées), la diffuser et aider les gens à la rechercher et à l'utiliser. Voilà ce qu'est, pour moi, une bibliothécaire.

Malheureusement, la bibliothécaire a encore de nos jours un problème d'image. J'ai ressenti ce problème tout au long de mes 40 ans de vie professionnelle. D'ailleurs, si on se pose encore la question, en 2009, de savoir ce qu'est une bibliothécaire, c'est assez révélateur. Je dirais que les spécialistes du domaine de même que la plupart des utilisateurs des bibliothèques peuvent probablement répondre à cette question.

Mais cela ne représente que moins de 20 % de la population...

La bibliothécaire a deux principaux problèmes : les bibliothèques et les bibliothécaires. Les bibliothèques sont des lieux où travaillent les bibliothécaires. Mais ce ne sont pas les seuls. De plus en plus de bibliothécaires travaillent hors bibliothèques. Sont-ce encore des bibliothécaires ? Bien sûr ! Mais dans certains milieux, je dirais surtout corporatifs, le terme « bibliothécaire » est perçu péjorativement et est bien souvent évacué. On parle plutôt de gestionnaire d'information, de gestionnaire de documents, de webmestre, d'analyste, de gestionnaire des systèmes d'information, etc. Les compétences demeurent, mais sans le titre.

Pourtant, ces compétences sont très recherchées. Sur le site web de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), on peut lire ce qui suit :

Pour la seconde année consécutive, la carrière de bibliothécaire a été classée par *US News & World Report* parmi les 31 meilleures carrières.

Oubliez l'image du rat de bibliothèque. Les bibliothécaires d'aujourd'hui doivent être des experts en technologies numériques pour aider les gens à s'y retrouver dans l'océan d'informations contenues dans les livres et les documents numériques. [...] Toutes sortes d'organismes ont besoin de bibliothécaires spécialisés, et pas seulement les universités et les gouvernements locaux. Ils travaillent pour des cabinets d'avocats, des prisons, des entreprises et des organismes à but non lucratif⁶⁹.

Le problème, c'est que trop souvent les employeurs ignorent qu'ils peuvent trouver ces compétences chez les diplômées des écoles de bibliothéconomie et qu'ils se tournent

69. Notre traduction. « Best Careers », *US News & World Report*, 19 décembre 2007. <<http://www.usnews.com/articles/business/best-careers/2007/12/19/librarian-executive-summary.html>>

plutôt vers les écoles de gestion ou les départements d'informatique.

Le second problème de la bibliothécaire, ce sont les bibliothécaires. Les bibliothécaires sont des personnes souvent effacées, rangées, discrètes, polies. Comme me l'a fait remarquer très justement une collègue, le problème en est surtout un d'implication, de défense d'idées et de participation sur la place publique aux débats qui touchent aux champs d'action de la profession. Il y a quelques années, alors que j'étais directeur de l'EBSI, j'ai assisté à une réunion de l'ensemble des directeurs des écoles nord-américaines de sciences de l'information, tenue lors d'un congrès d'ALISE (Association for Library and Information Science Educators). Le conférencier invité venait du domaine de la gestion et il a passé presque tout le temps qui lui était alloué, d'abord poliment, puis de façon de plus en plus virulente et même vulgaire, à déblatérer sur les bibliothécaires et les bibliothèques. Tout le monde était très mal à l'aise, mais personne n'a réagi. À un certain moment, il s'est arrêté et nous a dit: « Si j'avais dit ce que je viens de vous dire à une réunion de gestionnaires ou d'administrateurs corporatifs, je serais mort présentement! C'est incroyable ce que vous êtes bien élevées. Beaucoup trop bien élevées. Réagissez, bon Dieu! » Et c'est la grâce que je souhaite aux bibliothécaires et à leur Corporation!

SARAH DE BOGUI

En 1194 – 1170 disent certains – le prieur Geoffroy de Sainte-Barbe écrit ceci à l'un de ses correspondants : « *Clastrum sine armario quasi castrum sine armamentario* », soit : « un cloître sans bibliothèque est comme un arsenal sans armes ». Le bibliothécaire patrimonial est semblable à ce cloître : il possède sa propre bibliothèque intérieure et elle lui est essentielle. Cette bibliothèque n'est plus celle de « l'honnête homme docte et bien entendu en fait de livres » décrit par Gabriel Naudé : le champ des connaissances s'est considérablement élargi en même temps que les collections jugées dignes d'une bibliothèque historique. Car il est bien loin le temps de l'homme encyclopédique connaissant sur le bout des doigts son latin et son grec autant que ses *auctoritates*, ces grands auteurs classiques que tout humaniste convoque à tour de bras. Le bibliothécaire érudit, nourri d'une culture éclairée, a été remplacé par le bibliothécaire d'investigation. Laisant de côté la pipe de bruyère – législation anti-tabac et souci de conservation obligent – mais gardant sa loupe bien en main, ce bibliothécaire est néanmoins un écho de l'homme médiéval, rompu à l'*investigatio*, cette pratique de la remémoration à laquelle on se livrait chez les lettrés pour faire ressurgir le souvenir précis de lectures anciennes. De la même manière, le bibliothécaire contemporain explore et sollicite son *armario* intérieur qu'il ne cesse jamais d'enrichir par l'étude inlassable des collections placées sous sa garde. Rabelais disait que le rire est le propre de l'homme : eh bien, c'est la curiosité qui est le propre du bibliothécaire...

Il est un autre aspect du métier qui a survécu au passage du temps : la connaissance intime des collections. Le bibliothécaire patrimonial possède les clés d'un royaume qui a pour noms « réserve », « voûte » ou « magasin ». Mais au contraire des sociétés secrètes, l'accès à ce royaume n'est pas conditionné par le passage de rites initiatiques. Car le bibliothécaire, possédé par sa passion, n'a de cesse de la partager. C'est donc

tout naturellement qu'on le trouvera stratégiquement situé en contact avec le public. Au chercheur en mal de matériel d'étude, il s'empresse de soumettre un ou plusieurs cas « à problèmes », de ceux dont l'analyse dépasse ses compétences – car le bibliothécaire connaît ses limites autant que ses collections ! Avec les néophytes, il se délecte d'ouvrir les portes d'un monde qui leur était inconnu et qui recèle des trésors dont il ne cesse jamais lui-même de s'émerveiller. Car la fascination exercée par les livres est forcément sans fin puisque plus les siècles passent, plus leur histoire s'enrichit : le gouffre d'inconnu est sans fond et le potentiel de découvertes intarissable ! Quelle jubilation dans le vertige !

Mais le bibliothécaire patrimonial n'est pas qu'esprit, loin de là ! Le livre, dans le vocabulaire des spécialistes, est un « corps d'ouvrage », et pour l'odorat excitable des adeptes, sa peau tannée dégage des effluves de cuir à saveur de havane : comment y résister ? Paré d'ornements divers, le livre se fait séducteur, et nonobstant monsieur Naudé – qui méprise ouvertement les bibliophiles à la chair faible – le bibliothécaire contemporain n'a pas honte de succomber aux charmes de l'enveloppe extérieure... Mais quel plaisir aussi d'effleurer du doigt les scarifications délicatement ouvragées d'une peau de truie estampée à froid avec un décor à la plaque et à la roulette ! N'était-ce pas Alfred de Musset qui s'écriait : « Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ! » À quoi je rétorquerais : « Si le flacon est beau, elle en est plus grisante ! » Ainsi, être bibliothécaire patrimonial, c'est être possédé de fureur, mais de cette fureur des Lumières qu'on définit comme une passion sans borne et qui confine presque – certains s'en seront peut-être inquiétés à la lecture de ces lignes – à la folie... Mais quelle belle folie que la folie des livres !

C'est aussi cela, être bibliothécaire.

ANDRÉE BELLEFEUILLE

Un défi ! Voilà ce qu'a signifié pour moi être bibliothécaire en milieu scolaire au cours des 30 dernières années. Plusieurs défis, en fait. Ceux liés par exemple à la nature même et aux conditions de pratique, à la reconnaissance du rôle d'une bibliothécaire dans ce milieu, à l'adaptation aux changements, au ressourcement, à l'engagement.

Travailler comme bibliothécaire en milieu scolaire, que ce soit au préscolaire, au primaire ou au secondaire, c'est être centré sur la lecture et sur les apprentissages. Il s'agit de promouvoir, d'animer la lecture, mais aussi, puisqu'on est dans un milieu de formation des jeunes, de soutenir l'apprentissage des élèves, l'enseignement des professeurs, et de développer leurs compétences informationnelles.

Il s'agit donc, et là est tout le défi, d'être perçu comme une formatrice et non seulement comme quelqu'un qui sélectionne et rend les documents accessibles. Voilà qui ne va pas de soi. Au départ, il faut une petite équipe autour de soi, formée idéalement d'une technicienne et d'un commis. Ensuite, il faut être présent suffisamment longtemps pour pouvoir asseoir sa crédibilité. Ainsi, petit à petit, on gagne la confiance des enseignants, des conseillers pédagogiques, et on gagne à leurs yeux le statut de partenaire.

Le développement des compétences informationnelles des jeunes représente un défi à atteindre, d'après mon expérience. Sauf dans les écoles à vocation internationale, j'ai vu peu d'actions concrètes dans ce sens. Tous le déplorent et il y a là tout un travail de fond qui reste à faire.

Autre défi important : l'adaptation aux changements. Et changements il y a eu et il y aura. Par exemple, suivre l'évolution liée à l'arrivée des technologies de l'information et des communications est une tâche dont il faut s'occuper. Il faut comprendre ces technologies et éventuellement les utiliser dans toute la mesure du possible pour remplir notre mission.

Finalement, bien qu'étant fortement engagée dans mon travail régulier, j'ai éprouvé avec d'autres la nécessité de participer au défi de la fondation d'une association. Son mandat serait centré sur la défense des intérêts des bibliothèques scolaires et sur une offre de ressourcement correspondant aux besoins spécifiques de ses adhérents et à tous ceux qui avaient à cœur le développement des bibliothèques scolaires, en particulier les techniciens et techniciennes en documentation. Ainsi est née en 1989 l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS), qui a bien rempli son mandat et qui est toujours active. S'ensuivit la création de la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires, avec Jocelyne Dion à sa tête, et éventuellement des réinjections de ressources financières et, plus récemment, un plan d'embauche de bibliothécaires.

Défis relevés? C'est selon... Défis à poursuivre? Certainement, comme nous le démontre Marie-Christine Savoie, l'actuelle présidente de l'APSDS dans le texte qui suit.

MARIE-CHRISTINE SAVOIE

Être bibliothécaire en 2009 dans le milieu scolaire, c'est heureusement faire partie d'une profession qui n'est plus en voie de disparition. En effet, depuis quelques mois, avec le plan d'embauche mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, plusieurs collègues sont maintenant à l'emploi de différentes commissions scolaires partout au Québec. C'est une grande source de motivation pour les bibliothécaires, les techniciens et techniciennes en documentation qui sont déjà en poste dans les écoles primaires et secondaires. Le Plan d'action sur la lecture à l'école, qui a débuté en 2005, avait déjà commencé à redonner des ailes au personnel des services documentaires scolaires en allouant des budgets importants pour l'achat de livres. La venue de nouveaux collègues bibliothécaires dans les commissions scolaires permet de soutenir les écoles dans l'acquisition, l'organisation, l'animation et l'utilisation pédagogique des ressources documentaires et littéraires de la bibliothèque scolaire.

Les années à venir comporteront aussi leur part de défis, comme l'a vécu ma collègue Andrée. Malgré les nouveaux venus, nous sommes encore souvent seuls dans nos milieux. Nous aurons donc à nous concerter pour mettre en commun nos forces, partager nos pratiques gagnantes et mettre sur pied des actions structurantes qui assureront la pérennité des bibliothèques scolaires.

Avec nos collègues des bibliothèques municipales, nous sommes parmi les premiers bibliothécaires dans la vie de ces futurs lecteurs et lectrices. Nous participons, avec leurs enseignants et leurs parents, à la grande aventure de l'apprentissage de la lecture qui est fondamentale pour le reste de leur parcours scolaire et pour le développement de leur culture littéraire, scientifique et technique. Toutefois, en observant le présent et en se projetant dans le futur, des questionnements surgissent : quels seront les impacts des nouveaux supports de lecture ? Les écrans changeront-ils la façon d'apprendre à lire ?

Auront-ils une influence sur la production de livres de littérature jeunesse? Quelle place prendront ces nouveaux formats de lecture dans les bibliothèques scolaires?

Comme Andrée le mentionne dans son texte, le développement des compétences informationnelles pour nos élèves constitue un autre défi de taille. Le Programme québécois de formation de l'école contient tous les éléments pour développer ces compétences (qui sont comprises dans les « compétences transversales »). Toutefois, il manque, entre autres, une forme de continuum pour qu'on puisse y suivre le développement des élèves pendant toute leur scolarité. Nos compétences en recherche et en organisation de l'information font de nous des interlocuteurs privilégiés pour assurer un leadership dans ce dossier.

La mission de la bibliothèque scolaire est d'être un service pédagogique qui contribue à la formation de l'élève tout en soutenant l'action des enseignants. Pour mener à terme cette mission, le bibliothécaire scolaire doit travailler au sein d'équipes diversifiées, que ce soit avec les techniciens en documentation, les enseignants, les directions d'école ou encore les conseillers pédagogiques. Dans ma vie professionnelle, la collaboration avec ces collègues constitue un des éléments les plus enrichissants de mon travail quotidien puisqu'elle me permet d'apprendre de façon continue.

GENEVIÈVE GAMACHE-VAILLANCOURT

Les questions les plus simples sont souvent celles qui nous donnent le plus de fil à retordre. C'est pourquoi lorsque l'on m'a demandé de contribuer à ce projet de rédaction, j'ai d'abord hésité, pensant qu'il aurait été plus facile pour une personne qui n'œuvre pas dans le domaine des sciences de l'information de répondre à la question : qu'est-ce qu'être bibliothécaire ? Puis, je me suis ravisée. Pour avoir eu à expliquer à maintes reprises en quoi consiste ma profession, je sais que cette dernière demeure, encore aujourd'hui, méconnue.

Selon moi, le fait qu'une personne qui ne baigne pas dans notre domaine ne puisse donner à cette question qu'une réponse fort approximative est révélateur. En effet, bien que les moyens permettant d'accéder à l'information aient beaucoup évolué dernièrement, je ne pense pas que l'on puisse en dire autant de l'image du bibliothécaire. Étrangement, en 2009, ce dernier demeure, aux yeux du grand public, un être mystérieux réalisant, à l'arrière-scène, des travaux de recherche obscurs ; quelqu'un qui range les livres sur les rayons et qui prend un malin plaisir à distribuer des avis de retard. Évidemment, en tant que bibliothécaires, nous savons que cette description n'a que très peu à voir avec ce que nous sommes, avec notre quotidien. Mais bien que nous puissions, entre nous, rire de ce portrait ni réaliste ni actuel, nous pouvons nous demander si nous avons su, au cours des dernières années, faire connaître et surtout mettre en valeur nos compétences.

Poser la question, c'est un peu y répondre. Pourtant, dans la société actuelle où, sur le web, des sources fiables côtoient des informations biaisées ou encore fausses, l'expertise des bibliothécaires (qui est à mon avis sous-utilisée) est plus nécessaire que jamais. Il est vrai que comme leurs prédécesseurs, les bibliothécaires d'aujourd'hui demeurent des personnes fondamentalement intéressées par l'accès à l'information ; des

personnes qui désirent comprendre les besoins de leur clientèle afin de mettre à sa disposition, de la façon la plus simple possible, un savoir qui est, malgré les apparences, parfois difficile d'accès. Aussi, s'il semble que les intérêts du bibliothécaire n'ont pas réellement changé, son rôle n'est, selon moi, plus exactement le même.

Prenons l'exemple du milieu universitaire et de la recherche. Alors qu'il y a quelques années les étudiants devaient nécessairement fréquenter, ne serait-ce que minimalement, la bibliothèque, utiliser les ressources sélectionnées qui s'y trouvaient et, bien souvent, consulter les bibliothécaires pour être en mesure d'accomplir leurs travaux, il en va tout autrement aujourd'hui. La démocratisation de l'accès à Internet et le développement de moteurs de recherche grand public simples d'utilisation a certes facilité l'accès à l'information, ce qui est très positif, mais il ne faut pas oublier le revers de la médaille. En consultant une quantité astronomique de données de qualité variable en un seul clic, les étudiants, pressés, se contentent trop souvent d'utiliser les informations tirées du premier résultat repéré sur le web sans même questionner leur validité et la crédibilité de leur source. Cette attitude est partiellement due aux échéances auxquelles les étudiants doivent faire face, mais également au manque d'information concernant les moyens de repérer des données de qualité et à la complexité des moteurs de recherche de banques de données spécialisées qui, très souvent, ne sont pas intuitifs. Selon moi, il y a là quelques filons intéressants à exploiter. Je pense qu'actuellement, le bibliothécaire universitaire qui travaille auprès des étudiants doit, bien sûr, les aider à trouver des informations fiables en facilitant l'accès physique à ces dernières, mais également tenter de les conscientiser en leur apprenant à développer leur sens critique par rapport aux données repérées.

Au-delà de ma perception de la réalité universitaire, il est clair pour moi qu'un des principaux défis que devront relever les bibliothécaires d'aujourd'hui — et ce, peu importe le

milieu dans lequel ils œuvrent — est celui de faire connaître la nature de leur travail à la population afin que leur image, dépoussiérée, soit à la hauteur de ce qu'ils ont à offrir. Il n'en tient qu'à nous de mettre à profit notre savoir-faire afin que ce stéréotype ne soit plus, dans quelques années, qu'un souvenir duquel nous pourrions, encore, rire de bon cœur...

OLIVIER CHARBONNEAU

Sisyphé aurait pu être bibliothécaire. Éternellement condamné à hisser un rocher au sommet d'une colline, puis à le voir dévaler une fois la cime atteinte, ce personnage de la mythologie grecque reçut cette punition pour avoir déjoué la Mort. N'est-ce pas notre labeur, ayant déjoué l'enfer de l'ignorance, que de perpétuellement hisser nos communautés au sommet du savoir grâce à l'information et à la culture ?

Bien sûr, cette perspective est romantique. Si les institutions dans lesquelles nous œuvrons ont comme mission de préserver le savoir et d'en favoriser l'accès, la vision qui nous anime est celle de l'émancipation individuelle par le savoir, qu'elle soit dans un contexte éducatif, civique ou commercial. En effet, notre labeur consiste plus souvent à sauver les écrits de la bêtise humaine et de l'effet délétère du temps. De plus, nous sommes souvent confrontés à la loi du moindre effort en ce qui concerne l'utilisation de nos collections, sans oublier les contraintes de styles imposées par la bureaucratie. Notre emploi devient donc plus prosaïque, mondain.

Albert Camus imagine pourtant un Sisyphé heureux puisque « la lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme ». L'absurde de son supplice évoque la tension entre le monde et l'esprit de l'individu, la quête de sa raison d'être : notre objet, l'information, opère également selon une confrontation, un paradoxe. Sans son commerce et un marché foisonnant, elle meurt, mais elle vit également de par sa libre circulation. Tous ont intérêt à savoir mais l'individu gagne à savoir plus que son prochain. Notre combat se perpétue donc.

Plus d'un, des libertaires technophiles surtout, croit que la technologie pourra élever notre profession. Dans les faits, la technologie peut être notre pire ennemie, par le chiffrement et autres barrières. De plus, ce que la technologie ne bloque pas implicitement, les contrats d'utilisations et autres mécanismes légaux le font explicitement. Après tout, le terme

« licences » est l'anagramme de « silence © ». Une autre belle occasion de confronter notre profession à la volonté publique et commerciale.

Plusieurs collègues évoquent l'amour des livres pour justifier leur choix de carrière. Pour ma part, c'est la passion pour cette lutte qui m'a attiré. Un combat épique, planté dans le quotidien institutionnel. Mais je dois retourner à mon labeur, j'entends mon rocher débouler les collines de travail...

MARIE-HÉLÈNE PARENT

Être bibliothécaire ! Voilà une idée qui a toujours été en moi, depuis le jour où une amie est venue me chercher pour l'accompagner à la bibliothèque municipale. Nous voilà donc, du haut de nos neuf ans, pédalant allègrement sur nos véloces montures, par les sentiers menant à la bibliothèque. Enfin, je pourrai avoir pour moi seule les *Oui-oui*, *Club des cinq* et autres Enid Blyton pour m'évader au pays de l'imaginaire. Tel le « buveur d'encre » du livre, je ne fis qu'une bouchée, fort délicieuse, de toutes ces merveilles littéraires qui s'offraient à moi.

Déjà, la soif du savoir me poussait vers d'autres horizons pour explorer d'autres mondes : il m'en fallait plus ! Qu'à cela ne tienne, mon fidèle destrier à deux roues n'attendait qu'un ordre de moi pour aller fureter vers de lointaines contrées, hors de ma ville, là où je pourrais trouver tous les livres de la terre ! Fouillant dans ma malle d'aventurière, j'en extrayais une carte géographique (bien rangée selon un système de classification de mon cru), et j'y scrutais mon itinéraire. Comme toute bonne exploratrice, j'avais localisé le lieu du trésor : la bien nommée Bibliothèque nationale du Québec, sise rue Saint-Denis, au centre-ville de Montréal !

Avant de quitter la douceur de mon foyer pour faire face à l'inconnu et sachant la route longue – j'habitais quand même une banlieue de l'est de l'île –, je me confectionne un petit goûter, tout en prétextant à ma mère une « petite » promenade à bicyclette au parc. Alors je pars, d'un mollet léger, le cœur guilleret et la tête pleine d'étoiles vers la caverne d'Ali Baba.

Après avoir valsé entre les fauves de la route et les nids de poule, j'arrive à destination. Quel choc culturel de voir cet imposant bâtiment d'un autre âge ! Cadenassant mon vélo au premier parcomètre rencontré, je m'introduis dans l'antre ! Bizarre, vous avez dit bizarre ? Voilà le cerbère de la porte d'entrée qui m'empêche de pénétrer. Quoi ? Il veut ma

griffe et contrôler mon super sac d'exploratrice? Échange de regards soupçonneux. Lui : « Mais que fait un petit bout de demoiselle ici ? » Moi : « Mais qui est ce malotru qui m'empêche d'accéder à la "bibli", qui n'a pas vraiment l'air d'une "bibli", ma foi ! » Je jauge mon vis-à-vis, il possède la clé du trésor, soyons rusée. D'un air charmant, j'endors sa méfiance avec mon air ingénu. Victoire ! Me voici enfin dans le lieu des lieux, là où je pourrai avoir tous les livres, consulter toutes les informations que je désire, parfaire mon éducation de jeune fille. Attendez... Mais où se trouve le rayon des livres pour enfants?... Où sont tous les livres ? Vite, je vais demander à cette personne qui me semble fort avenante au comptoir. En lui chuchotant mes besoins, elle me regarde en souriant, m'explique la mission de la Bibliothèque nationale et m'oriente plutôt vers les bibliothèques municipales du réseau de la Ville de Montréal. Illumination : après avoir conquis ma bibliothèque de banlieue, un autre monde s'ouvre à moi.

Et me voilà repartie sur les chemins, de bon matin à bicyclette, les bras chargés de connaissances nouvelles, heureuse que l'on veuille les partager avec moi. Sur la route, embûches et moteurs rugissants ne sont que peccadilles tant l'expectative de la découverte des précieux ouvrages contenus dans ma valise me donne des ailes. Les clés du savoir m'ont été transmises à une époque où les cartes de bibliothèque étaient encore faites de carton, donnant accès à toutes les bibliothèques du réseau et offrant la possibilité à la petite fille ratoureuse que j'étais de gérer toutes les cartes des membres de la famille, nombreuse de surcroît.

Tous ces temples de la lecture, accueillants et fascinants, stimulaient mon imagination. J'y voyais même le Sphinx gardant l'entrée des secrets, me mettant au défi de répondre à cette énigme : savez-vous combien de livres et de rêves peut contenir une carte de bibliothèque ? Et moi de répondre sans l'ombre d'une hésitation : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie !

Être bibliothécaire aujourd'hui, c'est avant tout faire la promotion de la lecture, du plaisir de lire, peu importe le moyen de diffusion : le livre aujourd'hui, le livrel demain. C'est aussi aider, orienter, suggérer, trouver la réponse aux questions.

Comme bibliothécaire, j'aime allumer la petite étincelle dans les yeux de l'enfant, susciter son intérêt pour que la lecture devienne une partie importante de son univers et qu'il puisse la transmettre à ses proches, que la recherche d'information faite à la bibliothèque réponde pleinement à ses besoins. Je veux que la bibliothèque soit un lieu agréable de rencontres, d'échanges et qu'elle ressemble à ceux et celles qui la fréquentent.

Pourquoi être bibliothécaire ? Pour l'espoir de construire un monde meilleur. Nous sommes les passeurs de livres qui allument les réverbères de la connaissance dans l'œil du passant.

Oh, j'allais oublier, si jamais vous croisez ma mère, gardez secrètes les aventures de jeunesse que je viens de vous confier, elle pense encore que ce jour-là je revenais du parc.

FRANÇOIS-XAVIER PARÉ

Si je me fie aux regards résolument perplexes dirigés vers moi lorsque je mentionne que je suis bibliothécaire système, force est de constater que ce métier demeure encore bien mystérieux pour la plupart des gens, même ceux du milieu des bibliothèques. J'ai donc cru bon utiliser cette tribune pour parler du rôle des bibliothécaires système dans les bibliothèques d'aujourd'hui.

C'est devenu un cliché d'affirmer que la technologie a révolutionné le métier de bibliothécaire au cours des dernières années. Depuis l'époque du catalogue sur fiches, les bibliothèques ont constamment amélioré leur infrastructure technologique, ajoutant catalogues en ligne, sites web et ressources électroniques à leur arsenal. Ce virage technologique semble d'ailleurs connaître une accélération encore plus marquée depuis quelques années. Les revues électroniques sont en train de supplanter leur équivalent papier. L'accès aux ressources à partir de la maison n'est plus considéré comme un luxe mais comme une nécessité par nos usagers. Bibliothèques virtuelles, dépôts institutionnels, métarecherche, OpenURL, Web 2.0 : tout cela fait désormais partie intégrante de notre paysage informationnel, à tout le moins en milieu académique. Ces percées technologiques ont eu des impacts sur les attentes de nos usagers, ainsi que sur la nature de nos tâches et des outils que nous utilisons, à partir du comptoir de référence jusqu'aux services techniques.

C'est donc dans ce contexte qu'œuvrent les bibliothécaires système. Mais que font-ils donc exactement ? Plusieurs choses en fait, que le manque d'espace m'empêche toutefois d'énumérer ici de façon exhaustive. Disons en gros que leur mission consiste à sélectionner, à mettre en place et à gérer les applications informatiques qui sont utilisées dans les bibliothèques. On pense évidemment au système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), mais cela peut s'étendre à tout autre logiciel ou technologie pertinentes.

Ce travail débute souvent par un effort de veille, qui consiste à surveiller l'apparition et l'évolution de nouvelles technologies ou logiciels, ou de nouvelles façons de faire mises en œuvre dans d'autres bibliothèques de par le monde. Il faut pouvoir évaluer ces technologies de façon objective, en tenant compte de la mission et du contexte propres à notre bibliothèque, ainsi que des besoins de nos usagers et de nos employés. Si une technologie est retenue, on devra l'implanter, puis offrir la formation et le support technique aux usagers locaux, en plus de maintenir l'application : sauvegarde régulière des données, installation des mises à jour et passage aux nouvelles versions, correction de bogues, modifications de paramétrages, développement de nouvelles fonctionnalités, acquisition et entretien de matériel informatique, etc.

Ces diverses tâches se font généralement en collaboration plus ou moins étroite avec, d'une part, le fournisseur de la technologie acquise et, d'autre part, avec les informaticiens et/ou techniciens travaillant dans l'organisation. Cela m'amène d'ailleurs à souligner l'un des rôles les plus importants du bibliothécaire système, celui d'interprète. Il faut en effet arriver à faire comprendre à des informaticiens généralistes les préoccupations particulières des bibliothécaires (utilisation du MARC, pertinence des vedettes-matière, protection de la vie privée des lecteurs, accès aux ressources électroniques de la maison, etc.). À l'inverse, il est aussi important de pouvoir vulgariser le jargon technique afin d'expliquer aux employés de la bibliothèque les possibilités mais aussi les limites des outils informatiques. Dans certaines circonstances, cette position d'intermédiaire peut parfois nous donner l'impression d'être pris entre l'arbre et l'écorce.

À la lumière de ce qui précède, on pourrait croire qu'être bibliothécaire système nécessite de vastes connaissances en informatique. Bien que de telles connaissances soient effectivement un atout majeur, la réalité est habituellement tout autre : assez peu de bibliothécaires possèdent un baccalauréat en informatique ou ont déjà suivi de nombreux cours de

programmation. Les bons candidats à de tels postes ne sont donc pas nécessairement des génies de l'informatique, mais simplement des gens qui démontrent une certaine aisance et surtout un intérêt marqué pour ce domaine. Il faut aussi être prêt à approfondir ses connaissances lorsque nécessaire, par exemple pour se familiariser avec une nouvelle technologie.

Les bibliothécaires système se retrouvent typiquement en milieu académique. C'est là qu'on tend à investir le plus en matière de technologie, et les institutions y sont suffisamment importantes pour justifier la mise sur pied d'un département responsable des systèmes à l'intérieur même de la bibliothèque (un département souvent appelé le Bureau des systèmes). Dans les plus petites bibliothèques, les tâches de nature « système » incomberont souvent au département informatique de l'institution-mère (ville, collège, etc.) ou seront confiées à une ou un heureux élu, qui porte sans doute déjà quelques autres chapeaux...⁷⁰

Le développement rapide des technologies de l'information n'a sans doute pas fini de bousculer nos façons de faire. L'apparition du métier de bibliothécaire système démontre toutefois très bien la capacité qu'a notre profession de se renouveler et de s'adapter au contexte ambiant pour continuer à offrir à nos usagers un service de qualité. C'est un constat dont nous pouvons, je pense, être très fiers.

70. Ceux et celles qui se retrouveront dans cette situation voudront peut-être se référer au livre *The Accidental Systems Librarian* de Rachel Singer Gordon, dont le titre représente bien la façon dont plusieurs bibliothécaires système héritent de leurs fonctions...

MICHEL GAMACHE

Le milieu juridique, et particulièrement les cabinets d'avocats, a longtemps été identifié comme un milieu favorable à l'essor des bibliothèques et des bibliothécaires. Plusieurs ont certainement en tête l'image d'une bibliothèque dans une scène de film ou dans certaines séries télévisées. Après tout, la matière première de l'avocat a toujours été l'information. Les fondements mêmes du droit de notre société reposent sur une documentation recueillie depuis plusieurs siècles. Comme dans les autres milieux cependant, des changements profonds ont eu un impact majeur sur notre profession et sur notre rôle.

Jusqu'à environ une vingtaine d'années, la recherche demeurait essentiellement une démarche manuelle. Les cédéroms commençaient à faire leur apparition et quelques serveurs de banques de données tels SOQUIJ (Société québécoise d'information juridique) et QuickLaw existaient déjà. À part les bibliothécaires, seuls quelques juristes se spécialisaient dans la recherche juridique. Cependant, autant que dans les autres disciplines, le développement des technologies de l'information (TI) et particulièrement l'avènement d'Internet ont changé notre façon de repérer la documentation.

Ces dernières années ont été caractérisées par une augmentation de l'offre d'information juridique. Traditionnellement réservé à quelques éditeurs, le marché de l'édition juridique est aujourd'hui plus éclaté que jamais, de nouveaux fournisseurs perçant rapidement dans des niches nouvelles. Les interfaces de recherche deviennent plus conviviales. Les associations professionnelles, tel le Barreau du Québec, font des efforts considérables afin de promouvoir l'utilisation des TI et faciliter l'accès à l'information en développant des banques de données gratuites. Ainsi, plus de juristes deviennent autonomes dans leurs recherches.

La bibliothèque juridique subit également des transformations. L'espace alloué diminue, car les collections de recueils

de jurisprudence sont moins utilisées puisque les éditeurs diffusent la jurisprudence sur le web. La doctrine « électronique » a également fait son apparition. Tout cela fait place à une bibliothèque de plus en plus virtuelle. Dans un tel environnement en réseau, la distinction entre le contenu et son accès devient de moins en moins définie et l'importance du rôle d'intermédiaire du bibliothécaire, moins évident.

Le bibliothécaire fait également face à une concurrence accrue, notamment des juristes ayant maîtrisé les nouveaux outils de recherche à leur disposition. La recherche n'est donc plus une chasse gardée.

Peut-on en conclure que cela signifie la disparition à terme des bibliothécaires ? Rien n'est moins sûr. La documentation juridique aura beau être entièrement numérisée, celle-ci n'en demeure pas moins vaste. Globalisation oblige, le droit devient plus complexe et plus spécialisé. L'édition juridique évolue également en ce sens. Aujourd'hui, les juristes ont besoin d'information provenant d'autres disciplines comme l'ingénierie, la médecine, les affaires, etc. Cette multiplication des sources d'information devient un réel casse-tête lorsqu'on doit s'assurer de faire une recherche exhaustive. L'environnement devient plus compétitif. Les bureaux doivent étendre leurs champs d'expertise pour demeurer concurrentiels. Les structures administratives grandissent aussi et deviennent une nouvelle clientèle pour la bibliothèque. La gestion des connaissances fait maintenant souvent partie de la stratégie de développement des bureaux.

Dans ce contexte, les aptitudes qui suivent, tout en étant déjà nécessaires actuellement, deviendront essentielles au cours des prochaines années :

- Être un facilitateur, c'est-à-dire quelqu'un qui aide quant au choix des sources d'information à utiliser. Le bibliothécaire doit évaluer la valeur et les qualités des sources d'informations disponibles.

- Être un formateur qui veille à ce que chaque utilisateur sache comment utiliser les ressources disponibles.
- Être un négociateur qui s'assure de choisir les sources d'information les plus utiles à sa clientèle et de négocier les meilleurs termes possibles avec les fournisseurs.
- Être un promoteur qui sait favoriser les interactions entre la bibliothèque, les décideurs et les services administratifs (ressources humaines, marketing, finances, etc.) afin de répondre aux nouveaux besoins en information et en gestion des connaissances.

DANIEL BOIVIN

Nous sommes loin du jeune bachelier en sciences qui commençait sa maîtrise en bibliothéconomie sans trop savoir où celle-ci allait le mener. Comme plusieurs, je crois, je n'avais pas envisagé la profession de bibliothécaire depuis bien longtemps au moment où je l'ai choisie. En effet, je dois l'avouer, je n'affectionnais pas particulièrement la lecture autre que celle de la section des sports dans les journaux et les livres obligatoires durant mes études. Par contre, le programme de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'époque touchait, entre autres, à la gestion et aux services informatiques : deux volets de la discipline qui ont suffi à me motiver pour entreprendre ces études de deuxième cycle.

Et je ne regrette en rien cette décision qui m'a, depuis, ouvert plusieurs portes sur le marché du travail. Des portes, il faut le dire, qui ne sont pas des plus traditionnelles. Ainsi, je ne travaille pas dans une bibliothèque. En fait, je n'ai travaillé dans une bibliothèque que pendant cinq ans, dont deux à temps partiel durant mes études. Les dix-neuf autres années furent passées dans l'entreprise privée, en grande partie dans des services de vente et marketing. Deux disciplines qui sont encore trop souvent perçues négativement dans notre domaine, et ce même si plusieurs devraient s'en inspirer plus régulièrement pour améliorer leurs rayonnements auprès de leurs communautés respectives.

Tous ceux qui gravitent sur le marché du travail depuis plus de dix ans l'admettent d'emblée : le domaine de la bibliothéconomie s'est beaucoup transformé. Je ne parle pas uniquement des outils informatiques, des méthodes de publication et des formats de transmission, mais surtout de l'influence que le web joue en faveur et en défaveur de notre milieu. L'explosion de l'information, le fait qu'un peu tout le monde puisse publier quelque chose rapidement et gratuitement, ou presque, sur le web, de même que la venue de nouveaux

joueurs dans le domaine de la gestion et l'accès à l'information, tout cela fait en sorte que la bibliothèque n'est plus la seule à pouvoir informer et divertir.

Voici le défi des futurs bibliothécaires : comment se positionner dans un monde numérisé en constante évolution où le citoyen moyen peut répondre en grande partie à ses besoins d'information à partir de son ordinateur personnel ou, même, de son cellulaire ? Les personnes qui voient encore les bibliothèques et le domaine de l'information comme un milieu paisible sans trop de compétition risquent d'être fort surprises une fois sur le marché du travail.

Mon emploi du temps n'est pas des plus traditionnels, je l'admetts. D'ailleurs, les programmes des écoles de bibliothéconomie ne forment pas que des gens destinés à travailler en bibliothèque. Je dois gérer une PME, vendre des services et nos idées, faire des plans d'affaires, gérer du personnel et maîtriser des technologies et des outils constamment en évolution afin de répondre le mieux possible aux besoins de nos membres. Mais, en fait, n'est-ce pas très similaire à la réalité d'une bibliothèque ?

Voilà pourquoi, j'en suis convaincu, les professionnels de notre domaine et les écoles de bibliothéconomie doivent mettre plus d'accent sur le développement des connaissances et les capacités en gestion : gestion de bibliothèques et services documentaires, certes, mais aussi gestion de service à la clientèle, des opérations, d'équipes multidisciplinaires, de réseau, de levée de fonds, de marketing, etc. La bibliothèque est devenue une vraie PME qui doit constamment rendre compte de son existence à ses « actionnaires ».

Vous, gestionnaires de bibliothèques et services documentaires, aurez des choix à faire dans les prochaines années afin d'identifier clairement les services à valeur ajoutée pour vos communautés. Comment votre bibliothèque pourra-t-elle être vue et connue sur le web ? Comment pourra-t-elle se distinguer des autres entités qui tentent de s'accaparer votre clientèle actuelle et potentielle ?

Vous êtes de plus en plus en compétition avec plusieurs « joueurs » qui souvent ne se retrouvent même pas physiquement dans votre environnement. Cela n'était pas le cas d'une grande majorité de bibliothèques, incluant les bibliothèques universitaires, il y a dix ans à peine. Je crois fortement que certaines tâches et certains projets, toujours sous la chasse gardée de plusieurs bibliothèques, devront être abandonnés ou, du moins, partagés entre bibliothèques, ou même, faire l'objet d'impartition.

Je touche beaucoup à la gestion, à la vente et au marketing dans le cadre de mon emploi. À la suite de cette lecture, vous comprendrez que je ne considère plus vraiment ce que je fais comme étant « non traditionnel ». Plusieurs bibliothécaires remplissent aujourd'hui à divers échelons ces tâches et devront le faire encore plus couramment à l'avenir. La bibliothéconomie et les sciences de l'information sont devenues des domaines où la créativité, le dynamisme, l'énergie et l'action sont de mise. Notre pratique est remplie de défis qui se multiplient et évoluent au fil du temps. Il importe de montrer une grande flexibilité et une capacité d'adaptation afin de savoir saisir ces défis pour mieux se positionner professionnellement dans sa carrière et stratégiquement à l'intérieur de son organisation !

STÉPHANE LEGAULT

Pour être bibliothécaire, il faut nécessairement être amoureux. Amoureux des livres, des musiques et des gens en général. Cet amour inconditionnel de l'être humain et de la production de son génie est généralement commun chez tous les membres de notre profession. Car le bibliothécaire n'est pas un être jaloux ni possessif. C'est celui qui partage ses coups de cœur, ouvre de nouveaux horizons, transmet le savoir et crée des passions. Il est à la fois passeur, guide et allumeur de consciences.

Séducteur, il enjôle constamment sa clientèle, l'attire en ses murs et la fidélise. Le bibliothécaire doit répondre aux besoins des citoyens, même si ceux-ci ne savent pas exactement ce qu'ils veulent. En fait, les bibliothécaires doivent créer des besoins ! Il a pour mission d'attirer les non-amoureux du livre et de les convertir. Plutôt que de prêcher la bonne parole, il prêche la lecture, l'enrichissement culturel et l'ouverture sur le monde.

Parfois, le bibliothécaire devient comédien. Il incarne des animaux, des ogres, des princesses et des géants. Pour mieux divertir les tout-petits, il se déguise, change sa voix, fait de drôles de sons et gesticule comme un pantin. Il devient l'histoire et la fait vivre aux enfants.

Peu importe leur sexe, leur âge ou leur provenance, les citoyens qui pénètrent dans la bibliothèque publique sont accueillis avec chaleur par le bibliothécaire et son équipe. Car être bibliothécaire, c'est créer des ambiances afin que l'humain qu'il accueille apprécie son expérience et la partage avec les membres de son entourage.

Un bibliothécaire, c'est celui qui modèle le plus merveilleux des lieux citoyens à son image, à sa vision. De façon quotidienne, il doit s'assurer de partager cette vision autant avec l'équipe qu'il dirige qu'avec sa clientèle. Constamment, il rappelle à tous la nécessité de progresser et parfois même la nécessité d'exister. Le bibliothécaire doit aussi avoir un cœur de missionnaire.

Curieux, le bibliothécaire collecte de l'information pour mieux la redistribuer. Il est le défenseur de l'accès à l'information, celui qui se bat pour faire comprendre aux dirigeants l'importance d'une société informée, cultivée et libre. Libre de penser et de lire ce qu'elle veut. Libre de ressourcer son intellect sans aucune contrainte physique ou monétaire. Idéalement, la bibliothèque devrait être accessible à tous sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Les gens devraient pouvoir venir y nourrir leur cerveau gratuitement, pour le bien de la nation. Nous le savons tous, un humain qui sait lire rapporte plus à la société. Il est plus productif, en meilleure santé et paye beaucoup d'impôts !

Mais pour moi, être bibliothécaire, c'est donner l'opportunité à un enfant de danser sur une musique entraînante pendant qu'il choisit des livres. Certains d'entre vous seront choqués par mes propos. La bibliothèque est un lieu de calme, de silence, me direz-vous !

Cet enfant qui danse et qui bouge dans la bibliothèque y reviendra quand il sera adolescent, car il ne s'y sera jamais senti brimé ni jugé. Il y amènera ses enfants et ses petits-enfants plus tard. Celui qui aura été grondé parce qu'il s'était emporté en expliquant à très haute voix à son ami que tel livre était intéressant ne reviendra pas. Pas plus que celui qui aura été expulsé parce qu'il dérangeait les bien-pensants. Je considère que c'est cela la démocratisation de la culture. Oui, il doit y avoir des endroits de calme et de concentration dans une bibliothèque. Mais de grâce, chers collègues, laissons les enfants et les ados s'approprier nos lieux ! Le bibliothécaire est un être vivant et passionné. Faisons en sorte que nos bibliothèques le soient aussi.

ÉLISE BÉLANGER

« Bibliothéconomie. Je vais être bibliothécaire. » C'est ce que je réponds aux gens de mon entourage pour qui ce métier est totalement inconnu lorsqu'ils me demandent en quoi j'étudie. C'est bien beau avoir un titre, mais est-ce que je sais vraiment à quoi m'attendre dans un an ? Par quoi dois-je commencer le jour où j'aurai mon diplôme en poche, l'encre à peine séchée sur le précieux document tant attendu ?

Pour moi, être bibliothécaire, c'est offrir un rôle de soutien aux gens pour l'utilisation de l'information. Chaque jour, nous recevons quantité d'information et il est important de faire le ménage dans tout cela afin de s'y retrouver. On pourrait croire que les bibliothécaires n'ont plus leur place, car les gens trouvent la réponse à leurs questions de plus en plus par eux-mêmes ; mais ce qu'on ignore, c'est que nous pouvons leur sauver un temps précieux, leur donner des trucs afin qu'ils soient plus efficaces dans leurs recherches.

Il y aura moins de livres sur les rayons et plus de documents en format numérique. Une économie d'espace dans les bibliothèques et centres de documentation. Qu'en est-il de l'élagage ? Pourrions-nous désormais nous permettre de tout conserver ce qui a été fait, tout ce qui s'est écrit à travers les ans ? La nouvelle génération de bibliothécaires devra composer davantage avec les nouvelles technologies. Pour leur part, les bibliothécaires d'expérience ont vécu cette transformation au cours de leur carrière. Deux visions différentes qui, je l'espère, pourront cohabiter harmonieusement.

Ce qu'il y a de remarquable à l'EBSI, c'est que nous recevons régulièrement la visite de professionnels du milieu qui viennent parler de leur expérience. Ils savent nous transmettre la passion qui les anime, sans pour autant nous cacher les réalités auxquelles ils doivent faire face au quotidien. Nous savons désormais que la gestion fera partie de notre travail, pour plusieurs d'entre nous, que nous le voulions ou non. De mon côté, j'espère pouvoir acquérir de l'expérience sur le

terrain avant d'avoir à gérer une équipe d'employés. Pour cela, il faut que des mentors croisent notre chemin et qu'ils veuillent bien nous transmettre une partie de leur expérience et de leur savoir-faire.

Avec les nombreuses offres d'emplois que l'on a l'occasion de voir passer, je vois l'avenir avec optimisme. J'ai confiance en la formation que je reçois et j'ai hâte d'entrer sur le marché du travail. Mes yeux et mes oreilles sont grands ouverts ; j'essaie d'attraper toute l'information que je peux afin d'étancher ma soif d'apprendre. Il y aura de beaux défis à relever, j'en suis persuadée. Je sais déjà qu'il faudra, entre autres, convaincre plus de gens de fréquenter les bibliothèques et d'utiliser les services qu'elles offrent. Les jeunes doivent être notre public cible. Il s'agit d'un public qui n'est pas facile à convaincre, mais nous aurons peut-être une chance, étant donné que certains finissants sont passés par là il n'y a pas si longtemps...

Bref, je souhaite hériter de la passion des professionnels rencontrés jusqu'à maintenant. Si on nous en laisse la chance, nous poursuivrons avec enthousiasme les engagements entrepris par nos prédécesseurs.

Longue vie aux bibliothécaires professionnels!

ISABELLE LAPLANTE

Quelle fabuleuse opportunité... J'ai complété ma formation à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (EBSI) au moment même de la naissance du web! Dès ma première année de formation, j'ai assisté à l'affichage d'une image dans une page web! Deux ans plus tard, au printemps de 1996, à peine diplômée, je lance le service Internet dans une bibliothèque publique (Ville de Mercier): le Québec se lance sur l'autoroute de l'information! C'est en fait grâce à un projet du cours de formation aux utilisateurs (ayant eu le contact par la professeure Paulette Bernhard) que mon premier emploi de bibliothécaire fut « directrice *par intérim* » de cette bibliothèque municipale! Le tout a débuté par rien de moins qu'une conférence de presse avec les élus de la ville et des citoyens, pour montrer ce qu'était Internet!

La force des contacts... Je participe, dans ce premier travail de bibliothécaire, aux rencontres de l'Association des bibliothèques de la Montérégie, où mon expertise avec Internet se fait remarquer... Je décroche huit mois plus tard un remplacement du congé de maternité, également comme directrice, cette fois-ci de la bibliothécaire de Saint-Rémi-de-Napierville. Dans ce cas, je dois, en plus de gérer la bibliothèque, représenter la Ville dans les organismes communautaires: supervision d'un service de garde, programmation socioculturelle. Je goûte également aux joies et aux défis de l'heure du conte, la supervision de bénévoles, l'organisation des activités de la Journée mondiale du livre!

Se faire reconnaître... C'est payant! Quelques mois plus tard, c'est maintenant à la Ville de La Prairie de lancer son service Internet! Mes services ont été retenus pour former autant les usagers que le personnel. Le défi: présenter de façon intéressante les possibilités de recherche et de navigation à des personnes de tous âges, de divers milieux, dans un même

groupe ! D'un extrait de chanson de Céline à une bande annonce du *Roi Lion*...

J'ai ensuite provoqué le destin... J'ai répondu à une annonce pour un contrat de technicien en documentation... Je fus immédiatement embauchée à titre de bibliothécaire, juste en expliquant à mon futur employeur de la Vitrine APO (maintenant Vitrine Technologie-Éducation) la valeur ajoutée de l'expertise des bibliothécaires. En plus de structurer une base de données qui rassemble la description de périodiques gratuits sur Internet (Bibliothèque virtuelle de périodiques), mon travail consiste également à stimuler la concertation avec des bibliothécaires de cégep au projet, en documentant le tout !

Contacts toujours... Quelques mois plus tard, un des bibliothécaires ayant collaboré à la Bibliothèque virtuelle de périodique me contacte : il a eu une promotion et son poste est libre. Je deviens la bibliothécaire responsable du Centre de documentation collégiale (CDC) à l'automne 1998 !

Le réseau collégial... Quels défis que de maintenir et développer une toute petite bibliothèque spécialisée en éducation de l'ordre d'enseignement collégial, le CDC, qui doit rendre des services à tous les collèges privés et cégeps du Québec !

Les défis actuels... Ce sont autant des opportunités que des challenges. Nous devons rester branchés à notre milieu, aux besoins des usagers, mais également à tous ces changements technologiques. À cet égard, les communautés de pratiques sont précieuses pour nous nourrir et nous permettre de développer des pratiques exemplaires. Je suis toujours partante pour partager avec les collègues des collèges, cégeps et autres milieux documentaires, mais il demeure un lien particulier avec mes collègues de la promotion 1996 de l'EBSI.

La vie associative est aussi source de contacts... Mon implication dans l'organisation de quelques congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation (ASTED), ainsi que ma participation au conseil d'admi-

nistration de l'ASTED depuis quelques années me permettent effectivement de suivre et contribuer aux dossiers qui préoccupent les spécialistes en documentation, actuellement.

J'aime nous décrire, nous autres bibliothécaires, comme des Mini-Wheats avec un côté santé mais surtout également avec un côté givré! Nous sommes des gens de contenu, de structure, tout en étant empreints de la douce folie des gens hyper branchés... Branchés sur nos sources... nos contacts!

Gardons le contact! Restons branchés!

HÉLÈNE ROUSSEL

Être bibliothécaire, c'est exercer au ^{xxi}^e siècle une profession au cœur de la société de l'information et du savoir. Les bibliothécaires et les bibliothèques, de tout temps, ont mis à profit les inventions permettant de toujours mieux conserver, transmettre et partager les connaissances, le savoir, la culture : papyrus, papier, imprimerie, ordinateurs, technologies de l'information et des télécommunications. Un exemple récent à l'effet que les bibliothécaires sont « branchés » ? Internet a été utilisé par les bibliothèques avant même de devenir populaire, avant même d'être adopté pour le commerce.

« Le bibliothécaire est fondamentalement un agent de changement dans la société. Il remplit à la fois un rôle éducatif, culturel, civique et social en favorisant l'accès, l'échange et le partage d'information tout en luttant contre l'analphabétisation et les phénomènes d'exclusion⁷¹. » Les bibliothécaires représentent des rouages de transmission entre les utilisateurs et les œuvres des auteurs et des créateurs et, plus largement, l'information sous toutes ses manifestations et sur tous les supports : imprimés, audiovisuels, électroniques. Les bibliothécaires repèrent, sélectionnent et organisent les ressources documentaires en vue de faciliter leur diffusion et leur repérage. Avec des collègues d'autres disciplines, ils conjuguent leurs savoirs, leur créativité, les technologies et les outils disponibles, pour le plus grand bénéfice des usagers. Les bibliothécaires conçoivent, développent, gèrent et animent des services et des institutions, au service de la communauté et de la clientèle desservie.

Les collections des bibliothèques ne se limitent plus aux ressources présentes physiquement sur les rayonnages ou sur les serveurs informatiques de leur institution. Les ressources diffusées sont aussi logées chez des fournisseurs, disponibles

71. Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. Site internet, page consultée le 5 mars 2009, <http://www.cbqp.qc.ca>.

sur Internet, accessibles sur le serveur d'une autre bibliothèque. La mission première d'un bibliothécaire : l'accessibilité aux œuvres, aux connaissances et aux idées, à la littérature et à la culture, et cela, pour tous, sans discrimination. Les bibliothèques ouvrent les frontières : géographiques, sociales, économiques, personnelles.

Et c'est d'ailleurs le service au client, l'usager de la bibliothèque, qui constitue la raison d'être fondamentale du bibliothécaire professionnel et qui motive son action :

- l'usager d'aujourd'hui et celui de demain, pour qui les bibliothèques font œuvre de mémoire et de conservation ;
- le jeune enfant qui s'assoit sans tarder dans la bibliothèque avec un livre qu'il est maintenant capable de lire par lui-même ;
- le chercheur qui fait appel aux bibliothèques et à leur personnel professionnel pour faire avancer sa discipline ;
- le retraité qui profite du temps retrouvé pour lire et découvrir ;
- le chômeur qui découvre un nouveau métier en bouquinant à la bibliothèque ;
- l'adulte en processus d'alphabétisation qui trouve en bibliothèque des ouvrages accessibles, qu'il peut maintenant décoder ;
- l'aveugle ou le mal-voyant qui peut lire des livres en braille, écouter des livres parlés, consulter des encyclopédies en ligne ;
- la personne ayant une déficience intellectuelle qui découvre en bibliothèque des activités et des livres qui la comblent de plaisir, elle et ses proches ;
- le travailleur autonome qui se donne à la bibliothèque les moyens d'une grande entreprise ;
- le décideur gouvernemental et le politicien qui appuient leurs décisions sur une information pertinente et à jour ;

- les étudiants qui préparent non seulement leur avenir mais aussi la société et la civilisation de demain.

La satisfaction de répondre aux besoins de tous ces usagers alimente la passion du métier. On devient bibliothécaire par amour de la lecture et du livre (même électronique!), par plaisir d'apprendre et de partager l'information, par goût de diriger une équipe et un service documentaire, par désir de mettre à profit les connaissances de plusieurs disciplines ou d'agir en réseau pour multiplier les retombées de nos efforts en vue de bâtir une société informée et démocratique.

Je suis fière et comblée d'exercer une profession qui se situe au cœur de la connaissance, du développement de la société et des personnes. Aussi, c'est toujours avec enthousiasme et conviction que je réponds à la question : qu'est-ce qu'être bibliothécaire ? Être bibliothécaire, c'est, tous les jours, le bonheur d'apprendre et de partager !

JOËLLE THIVIERGE

Qu'est-ce qui définit le bibliothécaire aujourd'hui ? Je crois que la réponse réside dans sa polyvalence. Car le bibliothécaire (ou spécialiste de l'information) se retrouve maintenant dans plusieurs sphères où il occupe diverses responsabilités. Il n'est plus uniquement confiné aux sentiers ou milieux traditionnels. Bien sûr, il y aura toujours des bibliothécaires (du moins, nous l'espérons) dans les bibliothèques (qu'elles soient académiques, publiques ou privées), les centres de documentation, le secteur archivistique, etc. Mais l'élargissement de l'offre, souvent en lien avec les nouvelles technologies, permet aux bibliothécaires d'investir d'autres champs de compétence.

Personnellement, mon cheminement académique, qui a débuté par une formation en techniques de la documentation, s'est poursuivi par un bac, une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information pour se conclure par un diplôme d'études supérieures en gestion aux Hautes Études Commerciales. Chacune de ces étapes m'a permis d'acquérir des connaissances, qui me sont des plus utiles dans mon emploi actuel. Cet emploi, à la direction générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie⁷², représente bien ce que signifie la polyvalence, plusieurs facettes de la bibliothéconomie y étant mises à contribution. Car, dans mon quotidien, être bibliothécaire c'est assumer un rôle à volets variés :

- gestionnaire : supervision du personnel, coordination, organisation, suivi budgétaire, etc. ;
- conseillère : auprès de mon équipe et auprès des bibliothèques affiliées ou associées (aménagement, organisation de la bibliothèque, etc.) ;
- service à la clientèle : mise en place d'un service permettant de répondre aux besoins des bibliothèques affiliées, de leur clientèle, etc. ;

72. Légalement connu sous le nom de Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie.

- professionnalisme : présence à des conférences, des congrès, des séminaires, etc. ;
- implication et rayonnement : participation à différents comités, groupes, associations (aux niveaux local, régional et national), réseaux de contacts, etc. ;
- gouvernance stratégique : collaboration étroite entre la direction et les membres du conseil d'administration du Réseau BIBLIO de l'Estrée ;
- connaissance des technologies : informatisation des services (ceux du Réseau, des bibliothèques affiliées et associées), les ressources électroniques, le maintien d'un site web, etc. ;
- connaissance des diverses facettes des services techniques : le traitement documentaire, la chaîne documentaire, etc. ;
- formation continue : lecture professionnelle, séminaire, perfectionnement, etc. ;
- lobbying : avec les partenaires, avec les différents paliers gouvernementaux (municipal, régional et national), etc. ;
- « chef d'entreprise » : planification, développement (nouveaux créneaux, clientèles, produits), atteinte des objectifs, etc. ;
- et toutes autres tâches connexes...

Pour être bibliothécaire aujourd'hui, la polyvalence est un atout. Mais le métier de bibliothécaire s'adapte aux aspirations de celui ou celle qui le pratique. Si la personne désire un emploi plus routinier, elle trouvera. Si cette personne désire un poste qui demande des qualités de gestionnaire, elle trouvera. Et si cette personne a plutôt des visées entrepreneuriales, elle trouvera aussi. Car sous la description du rôle du bibliothécaire se trouve une ou un professionnel apte à relever les défis actuels.

GILLES GALLICHAN

Pour parler du monde documentaire où il est né, un bibliothécaire de ma génération pourrait reprendre la belle formule des mémoires de Chateaubriand : « Je me suis retrouvé entre deux siècles, comme au confluent de deux fleuves : j'ai plongé dans leurs eaux troublées, [...] nageant avec espérance vers une rive inconnue. »

Lorsque j'ai été admis au sein de la CBPQ, celle-ci sortait à peine de l'enfance. Les bibliothèques québécoises possédaient toujours leurs catalogues sur des fiches aux règles bien définies, grande avancée du monde documentaire depuis le XIX^e siècle avec les systèmes universels de classification. Les plus évolués de nos établissements s'enorgueillaient d'un système de prêt sur fiches perforées ! Jeunes diplômés de l'École de bibliothéconomie, nous apprenions les réalités quotidiennes du service avec ceux et celles qui, peu de temps avant nous, avaient connu le règne du clergé, de la censure morale des livres et qui avaient dû composer avec certains bibliothécaires astringents qui conservaient des livres comme des cornichons dans le vinaigre. On commençait à peine à s'ouvrir à la documentation sur de nouveaux supports audio et vidéo, aux clientèles spécialisées, ainsi qu'au travail en réseaux entre bibliothèques. L'arrivée des nouvelles techniques documentaires paraissait une utopie lointaine réservée à quelques riches universités du côté de la Californie.

En quelques décennies, nous avons vécu le plus grand changement que le monde des bibliothèques ait connu depuis la presse typographique de Gutenberg au XV^e siècle. Les réseaux se sont étendus à la planète grâce à Internet. La numérisation a permis le repérage et l'exploitation des fonds documentaires avec une efficacité que l'on ne pouvait même pas imaginer il y a un quart de siècle. Les méthodes, les techniques et les supports de la documentation se sont modifiés et on ne perçoit pas encore l'ampleur des mutations que cette révolution réserve aux sociétés de demain. Mais même les

érudits du xv^e siècle, constatant l'arrivée du livre imprimé dans leurs bibliothèques, pouvaient-ils soupçonner que cette innovation allait ébranler tant de dogmes et renverser tant de cathédrales?

La révolution informatique annonce assurément un temps nouveau dans le monde des bibliothèques. Au xxi^e siècle, le bibliothécaire est plus que jamais un guide, un « sherpa » dans un Himalaya de ressources et d'informations. Son rôle demeure celui d'ouvrir et de baliser les chemins de la connaissance, mais avec de nouveaux repères et des instruments inédits. Pour ma part, j'ai vécu ce passage entre deux mondes en m'orientant vers la recherche en histoire. Ce fut d'abord une participation au grand chantier que l'Assemblée nationale du Québec a entrepris pour reconstituer sa mémoire parlementaire et ses débats antérieurs à 1963. Puis, le livre et les bibliothèques ayant eux-mêmes une histoire importante à cerner en ces années de transformations, j'ai rejoint la cohorte de ceux qui travaillent à comprendre l'évolution de la communication sociale par l'imprimé. Je serai satisfait de mes efforts si le travail accompli peut être utile à ceux qui nous suivront.

Comme les bibliographes, les archivistes, les indexeurs, les traducteurs, techniciens et autres « prolétaires de l'érudition », le bibliothécaire doit faire preuve de modestie et s'attendre à être souvent un oublié du savoir. Il travaille pourtant avec un matériau fabuleux, car il rassemble et organise la pensée humaine pour mieux la redistribuer au monde. C'est un travail important qui repose depuis toujours sur un humanisme authentique. Si les bibliothèques sont plus que jamais des lieux recherchés, fréquentés et appréciés, c'est parce que les bibliothécaires en font des lieux de contacts qui font de la documentation une connaissance, et de cette connaissance, une conscience. Présents dans la trame du savoir à travers le monde, que ce soit dans la diffusion numérique du livre ou aux premières lignes du service public, les bibliothécaires font œuvre profondément utile, car ils montrent à l'humanité ce qu'elle fut et ce qu'elle peut encore espérer devenir.

CLAUDE FOURNIER

Voici une histoire d'amour qui, par certains aspects, vous paraîtra bien singulière. Je ne suis pas ce que j'appelle un bibliothécaire de naissance. La passion qui m'habite, qui éclaire ma vie, c'est d'abord la littérature. La poésie, au premier rang, puis la littérature dans son ensemble, où règne l'imaginaire, le rêve, le souvenir, la vie intense et la passion du monde dans toutes ses représentations. Longtemps, je me suis levé de bonne heure pour lire, et j'ai toujours été habité par cette avidité, ce désir apparemment contradictoire de pénétrer et de garder intact le mystère qui caractérise les lecteurs de fond.

J'ai donc étudié longtemps et, dans ma première vie, j'ai enseigné la littérature, bien entendu, mais aussi la langue française. Ce métier m'était naturel et il le demeure. Alors que j'effectuais des recherches à la Bibliothèque nationale du Québec, après l'obtention de mon doctorat, je me suis lié d'amitié avec un bibliothécaire et j'ai eu le coup de foudre pour cette institution. J'ai donc fait ce qu'il fallait et, au seuil de la quarantaine, je suis devenu bibliothécaire à la BNQ.

Jamais je n'ai regretté ce virage, et la réalisation de ce rêve a changé ma vie. Rien à renier et nulle valeur à ranger au placard. Mes expériences et mon bagage antérieurs ont toujours été utiles et appréciés dans l'exercice de ma nouvelle profession. De plus, la conviction de faire œuvre utile m'a toujours habité et, lorsque des années plus tard j'ai eu le privilège d'enseigner aux futurs bibliothécaires, mes premiers mots furent une déclaration d'amour à l'endroit de cette profession qui vise ultimement à transmettre la connaissance, à éclairer et à rendre plus libre.

Attaché à la BNQ, qui deviendra plus tard BANQ, j'ai toujours en le sentiment d'être là où je devais être. J'aime dire que le bibliothécaire voué aux collections nationales et, plus largement, patrimoniales, travaille dans le relatif, comme tout le monde, mais aussi dans l'absolu. Il rassemble et décrit des

documents qu'il veille à conserver pour l'éternité afin de les communiquer. Les gestes qu'il fait sont définitifs, chargés de sens. Responsable de la Direction générale de la conservation, qui exerce les missions d'une bibliothèque nationale, je coordonne les actions de collègues qui partagent mes passions patrimoniales.

Pour devenir bibliothécaire et exercer ce métier aux mille facettes, cinq années d'études universitaires sont requises. C'est une exigence hautement respectable que le marché du travail ne reconnaît pas toujours à sa juste valeur. Pourquoi ? Parce que les femmes y sont majoritaires ? Parce qu'il s'agit d'une profession discrète et peu revendicatrice ? Chose certaine, le bibliothécaire s'avère plus utile que jamais, à l'heure où règne un spectaculaire fatras d'informations de nature et de valeur inégales. Le bibliothécaire ordonne les informations et veille à ce qu'on les retrouve ; il maîtrise les outils qui permettent non seulement les parcours horizontaux mais aussi les plongées verticales, précises et complètes ; il tourne le dos aux approximations et discerne la pertinence de la futilité ; il propose un choix nécessaire. Voyageur du savoir, il navigue à vue et aux instruments, entre le bruit et le silence. Idéalement, c'est un érudit visité par la sagesse.

Au fond, j'aime à croire que je suis bibliothécaire depuis toujours et que j'en exerce la profession avec bonheur depuis bientôt 25 ans.

ANNEXES

LES PRÉSIDENTS



1969-1970
Guy Forget



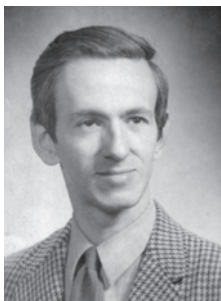
1970-1971
Gilles Grondin



1971-1972
Miriam H. Tees



1972-1973
Michel Thériault



1973-1975
Pierre Guilmette



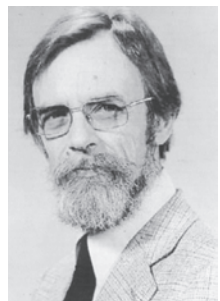
1975-1976
Jacques Panneton



1976-1978
Claude-André Bonin



1978-1979
Onil Dupuis



1979-1981
Philippe Houyoux



1981-1983
Paul-Émile Filion



1983-1984
Rachèle Tremblay



1984-1985
Gaston Bernier



1985-1986
Madeleine Beaudoin



1986-1987
Michelle Bachand



1987-1988
Pierre Meunier



1988-1989
Michel Boisvert



1989-1991
Richard Boivin



1991-1992
Robert F. Clarke



1992-1994
Louise G. Labory



1994-1997
Florian Dubois



1997-1999
Josée Saint-Marseille



1999-2001
Diane Polnicky



2001-2003
Silvie Delorme



2003-2004
France Bouthillier



2004-2006
Benoit Ferland



2006-2008
Michel Claveau



2008-
Guylaine Beaudry

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX



1970-1979
Yvon-Albert
Laurendeau



1979-1982
Colette Rivet



1983-1985
Silvie Delorme

Photo
non disponible

automne 1985
Luc Bissonnette



1986-
Régine Horinstein



1972-1986 – Vieux Montréal
360, rue Lemoyne, Montréal



1987-2002 – Centre-ville
307, rue Sainte-Catherine Ouest,
bureau 320, Montréal



2002 — Vieux Montréal
353, rue Saint-Nicolas, bureau 103, Montréal

Note: Le premier bureau (1969-1971) était situé au 8515, boul. Saint-Laurent, bureau 351, à Montréal

LES RÉCIPENDAIRES DES MÉRITES ANNUELS

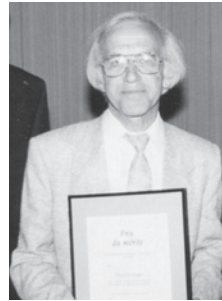
Les quatre premiers récipiendaires du Mérite annuel proviennent du milieu universitaire dont deux ont partie liée avec l'enseignement de la bibliothéconomie. Les récipiendaires de 1993 et 1996 proviennent du milieu des bibliothèques publiques et le récipiendaire de 1994 provient de la bibliothèque nationale du Canada.



1989
Marcel Hudon



1990
Myriam Tees



1991
Maurice Auger



1992
Gilles Deschatelets



1992
Arthur Perrault
(prix externe)



1993
Hélène Charbonneau



1994
Marianne Scott



1996
Richard Boivin

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS (2009)

BEAULIEU-COUTURE, Louise

BOISVERT, Marie A.

CARTIER STERN, Justine

CÔTÉ BARBEAU, Hedwidge

COUTURE-LAFLEUR, Raymonde

DEMERS, Jacques

DRAPEAU, Mark

DUBOIS, Florian

FILION, Louise

FLEURENT, Denis

FORTIN, Jean-Luc

GALARNEAU, Pierrette

GUILMETTE, Pierre

GUITARD, André

LACAILLADE, Jacqueline

LACHANCE, Anne-Marie

LARIVIÈRE, Gérard

LATREILLE-HUVELIN, France

LECAVALIER, Monique

MORIN, Jules

PRIMEAU LEBLANC, Monique

WAGNER, Monique

LES AUTEURS

GUYLAINE BEAUDRY est directrice du Centre d'édition numérique de l'Université de Montréal et directrice générale du Consortium Érudit.

MADELEINE BEAUDOIN est bibliothécaire responsable de la gestion documentaire et infomestre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

ÉLISE BÉLANGER est étudiante à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

ANDRÉE BELLEFEUILLE est bibliothécaire honoraire et a été bibliothécaire à la Commission scolaire de Montréal.

GASTON BERNIER est bibliothécaire honoraire et a été responsable de la bibliothèque de l'Assemblée nationale.

DANIEL BOIVIN est directeur d'OCLC Canada.

FRANCE BOUTHILLIER est professeure et directrice de l'École des sciences de l'information de l'Université McGill.

OLIVIER CHARBONNEAU est bibliothécaire professionnel et chercheur à l'Université Concordia et rédacteur en chef de CultureLibre.ca.

SARAH DE BOGUI est chef de la Bibliothèque des livres rares et collections spéciales de l'Université de Montréal.

SILVIE DELORME est directrice de la Bibliothèque de l'Université Laval.

GILLES DESCHATELETS est professeur honoraire de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

FLORIAN DUBOIS est bibliothécaire honoraire et a été directeur de la bibliothèque municipale de Saint-Laurent.

MARTIN DUBOIS est chef des opérations, services techniques et technologiques de la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

BENOIT FERLAND est chef de division des bibliothèques publiques de l'arrondissement de Montréal-Nord de la ville de Montréal.

JEAN FORTIN est bibliothécaire retraité de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

JEAN-LUC FORTIN est bibliothécaire honoraire et a été bibliothécaire de référence à la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

CLAUDE FOURNIER est directeur général de la conservation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

GILLES GALLICHAN est chercheur historien à l'Assemblée nationale du Québec.

MICHEL GAMACHE est directeur des services documentaires chez Gestion Heenan Blaikie Ltée.

GENEVIÈVE GAMACHE-VAILLANCOURT est bibliothécaire à la Bibliothèque de l'École polytechnique de Montréal.

RÉGINE HORINSTEIN est directrice générale de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

MARCEL LAJEUNESSE est professeur honoraire et associé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

ISABELLE LAPLANTE est la bibliothécaire responsable du Centre de documentation collégiale.

STÉPHANE LEGAULT est chef de service des Activités culturelles et communautaires de la ville de Lachute.

FRANÇOIS-XAVIER PARÉ est bibliothécaire au Bureau des systèmes des Bibliothèques de l'Université de Montréal.

MARIE-HÉLÈNE PARENT est bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de Sainte-Julie.

RÉJEAN SAVARD est professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

MARIE-CHRISTINE SAVOIE est bibliothécaire au Service des ressources éducatives aux jeunes de la Commission scolaire des Chênes.

HÉLÈNE ROUSSEL est directrice générale de la diffusion à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

DIANE ST-AUBIN est chef de section à la Bibliothèque Côte-des-Neiges et Notre-Dame de Grâce de la ville de Montréal.

JOËLLE THIVIERGE est directrice générale du Réseau BIBLIO de l'Estrie.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Historique de la Corporation des bibliothécaires du Québec	9
<i>Marcel Lajeunesse</i>	
La Corporation des bibliothécaires	35
Entre éthique et déontologie	
<i>Jean-Luc Fortin</i>	
La saga des règlements	41
Concernant la discipline des membres, le Code de déontologie et les Règles d'éthique de la Corporation	
<i>Madeleine Beaudoin</i>	
La corporation et le marché de l'emploi	49
<i>Florian Dubois</i>	
<i>Argus et Corpo clip</i>	57
Leurs éditoriaux depuis 1971	
<i>Gaston Bernier</i>	
Les prix de la Corporation	69
Un faire-valoir pour notre profession	
<i>Jean Fortin</i>	
Reconnaissance et visibilité des bibliothécaires québécois	79
<i>Diane St-Aubin</i>	
Les congrès de la Corporation en revue	85
<i>Martin Dubois, Benoit Ferland et Florian Dubois</i>	

Bibliothécaire	105
Une profession en constante évolution <i>France Bouthillier</i>	
Formation continue et formation initiale :	113
Les deux côtés d'une même médaille <i>Silvie Delorme</i>	
L'engagement social des bibliothécaires au sein de la CBPQ de 1975 à 1990	121
<i>Réjean Savard</i>	
La Corporation et les enjeux de la profession et des milieux documentaires	133
<i>Guylaine Beaudry</i>	
Billet	143
<i>Régine Horinstein</i>	
Qu'est-ce qu'être bibliothécaire ?	151
<i>Gilles Deschatelets</i>	153
<i>Sarah De Bogui</i>	156
<i>Andrée Bellefeuille</i>	158
<i>Marie-Christine Savoie</i>	160
<i>Geneviève Gamache-Vaillancourt</i>	162
<i>Olivier Charbonneau</i>	165
<i>Marie-Hélène Parent</i>	167
<i>François-Xavier Paré</i>	170
<i>Michel Gamache</i>	173
<i>Daniel Boivin</i>	176
<i>Stéphane Legault</i>	179
<i>Élise Bélanger</i>	181
<i>Isabelle Laplante</i>	183
<i>Hélène Roussel</i>	186
<i>Joëlle Thivierge</i>	189
<i>Gilles Gallichan</i>	191
<i>Claude Fournier</i>	193
Annexes	195
Les auteurs	203

